



Université Abderrahmane Mira-Bejaïa

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Département des Sciences Financières et Comptabilité

Mémoire de fin de cycle

**Pour l'obtention de diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité**

Option : Comptabilité, Contrôle et Audit

Thème :

Processus digital et audit légal : quelle alternative ?

Etude de cas SARL ESCLAB

Rédigé et soutenu par :

HAMA Ali

Encadré par :

OUYAHIA Moussi

Devant les jurys composé de :

HAMMICHE Thiziri

Président

OUGHLISSI Mohand Akli

Examineur

Juin 2022

Avant-propos

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de l'obtention du diplôme de master en comptabilité contrôle et audit. Il étudiera la transformation digitale du processus métier de la profession d'audit légale en utilisant les outils du digital. Les cabinets d'audit perdent beaucoup de temps et d'énergie à effectuer des tâches répétitives à peu de valeur ajoutée. Ils utilisent également des méthodes traditionnelles dans l'exécution de leurs missions d'audit. Le développement digital, l'accroissement de diverses technologies et le progrès de l'informatique provoquent encore de profonds changements pour de multiples métiers, dont celui de commissaire aux comptes.

L'audit et le digital sont deux domaines qui ont grandement attiré notre curiosité. La mise en relations de ces deux domaines par la proposition d'un modèle de processus d'audit légal digitalisé est le but de notre mémoire. La première étape consiste à sensibiliser les cabinets d'audit à l'importance et aux bénéfices de ce présent sujet. Car la transformation digitale est tout autant, voire plus comme, un phénomène sociologique que technologique.

Des difficultés n'ont pas manqué. Elles sont liées premièrement à la mise en pratique de nos connaissances théorique, au manque de connaissances et d'informations sur les nouvelles technologies digitales et leur mode de fonctionnement. Un stage d'un mois est très court pour la réalisation d'une mission d'audit légale et pour évaluer en profondeur la manière de fonctionnement d'un cabinet d'audit.

Remerciements

La réalisation de ce mémoire de fin d'études est le résultat d'un long travail de plusieurs mois dont l'écriture n'a pas été possible sans l'apport continu et l'encouragement de tous ceux qui m'ont accompagné durant cette grande étape de clôture de ma formation et à qui je désire exprimer ma plus sincère gratitude.

Avant tout, je remercie Allah de m'avoir donné la force de poursuivre une vie sereine, ainsi que la bienveillance autour de moi pour surmonter toutes les difficultés. Et, m'a permis de mener à bien ce travail. Je tiens à remercier également mes parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux personnes suivantes qui m'ont aidé à rendre possible ce mémoire :

La responsable de notre spécialité Mme KHERBACHI Sonia et le DFC de la SARL MTA Mr CHACHOU Abdelaziz, qui m'ont encouragé à réaliser ce thème et pour leur accompagnement tout au long de ce travail.

Je voudrais adresser ma reconnaissance à mon encadrant Mr OUYAHIA Moussi pour sa patience et ses conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion. Et à mon maître de stage Mr BAKLI Sofiane. Ainsi qu'un grand Merci à tout le personnel de la SARL ESCLAB pour leur accueil chaleureux.

J'aimerais remercier mes collègues et amis de notre spécialité comptabilité, contrôle et audit pour les moments et les souvenirs que nous avons tous vécus ensemble pendant deux ans.

Enfin, je remercie mes ami(e)s Abderrezak, Slimane et Lydia qui ont toujours été là pour moi et pour leurs encouragements. Et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

Liste des abréviations

EBITDA	Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization
PACOB	Public Accounting Company Oversight Board
IAASB	International Auditing and Assurance Board
CNCC	Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
AICPA	American Institute of Certified Public Accountant
BPMN	Business Process Model and Notation
COSO	Committee Of Sponsoring Organization of the Treadway Commission
ISQC	International Standards on Quality Control
BPMI	Business Process Management Initiative
XBRL	Extensible Business Reporting Language
SARL	Société À Responsabilité Limitée
DLMT	Dettes à Long et à Moyen Terme
EBIT	Earning Before Interest and Taxes
SAAS	Software As A Service
JPEG	Joint Photographic Experts Group
TIFF	Tagged Image File Format
CAC	Commissaire Aux Comptes
ISA	International Standard of Auditing
IGF	Inspecteurs Généraux Des Finances
IIA	The Institute Of International Auditors
CNP	Classification National des Professions
H3H	Haut Conseil du Commissariat aux Comptes
LSF	Loi Sur La Sécurité Financière
NEP	Normes Exercice Professionnel
DDL	Diligences Directement Liées
NAA	Normes Algériennes Audit
COB	Commission des Opérations de Bourse
SEC	Securities and Exchange Commission
OCA	Office Chief Accounting
CPA	Certified Public Accountant
Ssg	Seuil de Signification Globale
ISA	International Standard on Auditing
PDF	Portable Document Format
GED	Gestion Electronique Des Documents
RAD	Reconnaissance Automatique des Documents
OCR	Reconnaissance Optique de Caractère
ICR	Reconnaissance Intelligente de Caractère
USB	Universal Serial Bus
SPE	Système d'archivage Électronique
PWC	PriceWaterhouseCoopers
ADA	Audit Data Analytics
BPM	Business Process Model
BPI	Business Process model and Notation
UML	Unified Modeling Language
RPA	Automatisation des Processus Robotisés
EBE	Excédent Brut Exploitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Table des illustrations

• Liste des figures

Figure 1 Démarche générale d'audit légal	31
Figure 2 Composantes de référentiel COSO.....	39
Figure 3 Fonctionnement de la numérisation de documents	53
Figure 4 Éléments définitionnels de la transformation digitale	64
Figure 5 Schéma récapitulatif des étapes de la blockchain	66
Figure 6 Évolution du chiffre d'affaires de la SARL ESCLAB de 2004 à 2020	81
Figure 7 Organigramme hiérarchique de la SARL ESCLAB.....	90
Figure 8 Cartographie de processus d'importation en version BPMN pour un CAC	106
Figure 9 FlowChart du processus d'importation de la SARL ESCLAB	109
Figure 10 Objectifs, responsabilité et les intervenants la phase de pilotage.....	112
Figure 11 différents éléments de la phase de spécification de processus	113
Figure 12 Évaluation de risque du processus d'achat de la SARL ESCLAB	115
Figure 13 Indicateurs clés de performance	116
Figure 14 Nature de risques liés au secteur d'activité de l'entreprise	116
Figure 15 Tableau d'analyse des risques.....	116

• Liste des tableaux

Tableau 1 Différences entre l'audit interne et externe	13
Tableau 2 Évolution du chiffre d'affaire en pourcentage entre 2018 et 2020.....	81
Tableau 3 Poids du bénéfice par rapport au chiffre d'affaires	82
Tableau 4 Endettement et la solvabilité de l'entreprise auditée	82
Tableau 5 Tableau des assertions d'audit.....	86
Tableau 6 Calcul du seuil de signification global	87
Tableau 7 Calcul du seuil de planification.....	88
Tableau 8 Cinq meilleures rémunérations versées par ESCLAB	89
Tableau 9 État comparatif de la structure d'actif non courant 2021/2020	92
Tableau 10 Tableau de variation des amortissements	93
Tableau 11 Structure de l'actif courant au 31/12/2021	94
Tableau 12 Tableau de variation de stocks et encours	95
Tableau 13 Tableau des créances clients au 31/12/2021	96
Tableau 14 Disponibilités de la SARL ESCLAB en comptes banque	97
Tableau 15 Tableau des emprunts et dettes financières de la SARL ESCLAB.....	99
Tableau 16 Fournisseurs et comptes rattachés	100
Tableau 17 Tableau de calcul et de comparaison des ratios de gestion	104

Sommaire

Avant propos

Remerciement

Liste des abréviations

Table d'illustration

Introduction générale.....	4
Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier.....	6
Section 1 : Généralités sur l'audit comptable et financier.....	7
Section 2 : Commissariat aux comptes (audit légal).....	17
Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale.....	29
Section 1 : Démarche générale d'audit légal.....	30
Section 2 : Processus de transformation digitale.....	52
Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé.....	74
Section 1 : Réalisation d'une mission d'audit légal.....	75
Section 2 : Proposition d'un processus dématérialisé du cycle d'achat pour un CAC...	105
Conclusion générale.....	118
Table des matières.....	120
Bibliographie.....	123
Annexe.....	126

Introduction Générale

Nombreux économistes affirment que tout développement basé sur une libéralisation économique est une ouverture vers l'international et devrait créer un besoin de transparence des états financiers des entreprises (Ayachi, 2018). Cependant, cette transparence des informations financières requise demeure le souci majeur des différentes économies quelles que soient leurs institutions et à l'échelle internationale. À cet effet, seul l'audit peut confirmer la qualité de ces informations financières produites par l'entreprise. L'audit par définition consiste à renforcer le degré de confiance des utilisateurs des états financiers. Il est atteint par l'expression par l'auditeur d'une opinion selon laquelle les états financiers sont établis dans tous leurs aspects significatifs. Cette opinion porte sur le fait que les états financiers sont présentés sincèrement ou donnent une image fidèle dans le cadre d'un audit légal comptable et financier.

Actuellement, il y a un fort recours à la technologie dans tous les domaines ce qui rend le suivi de ce progrès est une nécessité pour les cabinets d'audit afin d'être au cœur du changement et non dépassé. Par conséquent, les auditeurs doivent réagir et aller bien au-delà des simples pratiques, ils doivent passer par la digitalisation de qui est devenue une exigence et non seulement un ajout de luxe comme autrefois. Ils doivent penser à l'avenir et d'être perspicaces quant aux tendances technologiques susceptibles de modifier les règles du secteur et de créer une nouvelle concurrence vu que nous vivons aujourd'hui une cinquième génération d'outils encore plus innovants qui bousculent nos habitudes (Meier, 2020).

Dans ce contexte, le présent mémoire a pour visée, sous le thème, *Processus digital et audit légal : quelle alternative ?* de répondre à la problématique suivante :

Jusqu'à quel point la profession d'audit légal pourrait-elle être digitalisée ?

Pour y répondre, nous avons scindé notre question principale en questions secondaires suivantes :

- En quoi consiste l'audit comptable et financier et quel est son cadre juridique et réglementaire ?
- Qu'est-ce-que le digital et quel est son impact sur la profession d'audit légal ?
- Quel processus doit-on suivre pour digitaliser l'audit légal ?
- Quelles sont les étapes à suivre afin de dématérialiser un processus métier ?

D'un point de vue méthodologique, il conviendrait de procéder à la présentation de trois chapitres distincts mais complémentaires, comme suit :

- Le premier port sur les fondements théoriques d'audit comptable et financier
- Le second chapitre traite le processus d'audit légal et sa transformation digitale
- Enfin, le troisième chapitre présentera un cas pratique d'audit légal pour une entreprise commerciale, ainsi que la proposition d'un processus dématérialisé du cycle d'achat pour un commissaire aux comptes (version adaptée en BPMN).

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Introduction

L'entreprise à travers de son activité poursuit un certain nombre d'objectifs. Leur réalisation intéresse tous ceux qui contribuent à son financement ou qui sont intéressés par ses résultats et performances. Il s'agit notamment des dirigeants de l'entreprise, ses propriétaires, les salariés et enfin les tiers, donc l'entreprise est amenée à produire un certain nombre d'informations répondant aux besoins des utilisateurs qui doivent être sincères et qui donnent une image fidèle de la situation comptable et financière de l'entreprise. L'audit comptable et financier est donc une mission d'assurance qui touche les informations comptables et financières de l'entreprise, ainsi que les modalités d'élaboration de ces informations.

Dans ce premier chapitre, nous sommes assignés de développer les concepts et les considérations théoriques générales de la profession d'audit comptable et financier. Alors nous avons subdivisé ce chapitre en deux parties, la première porte sur les généralités et les notions de base de l'audit comptable et financier. La seconde partie est consacrée à l'histoire, et au cadre légal du commissaire aux comptes.

1 Généralités sur l'audit comptable et financier

1.1 Aperçu historique sur l'audit

Au 3^{ème} siècle avant J. C, les gouverneurs romains ont nommé des questeurs¹ fonctionnaires au trésor chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces, c'est de cette époque que provient l'origine du terme "audit", dérivé de latin AUDIR qui signifie "écouter" (Herbache, 2000). Le développement des pratiques d'audit a accompagné le développement général des structures économiques et des grands organismes. À partir du 19^{ème} siècle en parallèle avec l'émergence de l'entreprise moderne, ces pratiques se sont développées de manière systématique. Cette évolution a eu lieu en trois phases historiques majeures :

- À la fin du 19^{ème} siècle, la finalité de l'audit était orientée principalement vers la recherche de la fraude. Les méthodes de contrôle étaient donc orientées vers une vérification détaillée ou même exhaustive des documents comptables

¹ Le questeur est un membre de l'assemblée parlementaire chargé de l'administration de cette assemblée

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

- À partir du début du 20^{ème} siècle, le besoin de porter un jugement sur la validité globale des états financiers est apparu parallèlement à la recherche de fraudes ou d'erreurs. Cette évolution a été imposée par la forte croissance de la taille des organisations contrôlées, qui a augmenté le coût des audits
- Après le milieu du 20^{ème} siècle, la finalité affirmée de l'audit se limitera désormais à l'émission d'un jugement sur la validité des comptes annuels. En outre, l'importance donnée à la revue des procédures de fonctionnement de l'entreprise s'accroît progressivement peut devenir aujourd'hui primordiale (Ayachi, 2018, p. 15).

1.2 Définition de l'audit comptable et financier

Selon (Laurent.P & Tcherkawsky.P, 1991, p. 65), l'audit est un examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des informations financières produites par les dirigeants de l'entreprise. La régularité c'est la conformité aux règles et procédures en vigueur. La sincérité c'est l'application de bonne foi de ces règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements et situations. L'image fidèle est l'objectif majeur de l'audit qui permet à un investisseur de disposer d'une vision exacte de la situation économique et financière de l'entreprise.

D'une manière générale, un audit peut être défini comme l'examen professionnel d'une information dans le but d'exprimer un avis motivé sur cette information, par référence à un caractère de qualité. Cette opinion doit accroître l'utilité de l'information. Nous exprimons maintenant les termes clés de cette définition :

- **Un examen professionnel**

Cet examen professionnel se manifeste par :

- Une méthode qui est la démarche générale pour conduire l'examen
- Des techniques et des outils à utiliser dans le cadre de la méthode.

L'auditeur est un professionnel compétent à double titre :

- Il connaît suffisamment les activités et les renseignements sur lesquels porte son examen. Et connaissances dans le domaine de gestion (droit, comptabilité, fiscalité, etc.)

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

- Il connaît les méthodes et les outils d'audit.

- **Portant sur des informations**

La notion d'information est ici conçue de façon très extensive, les différentes sortes d'informations sur lesquelles peut porter l'audit sont :

- Les informations analytiques ou synthétiques
- Les informations historiques ou prévisionnelles
- Les informations internes ou externes
- Les informations qualitatives ou quantitatives.

- **Expression d'une opinion responsable et indépendante**

- L'opinion est motivée dans le sens où l'auditeur doit justifier toutes ses conclusions
- L'opinion émise par l'auditeur est une opinion responsable car elle l'engage de façon personnelle que ce soit sur le plan civil ou pénal
- Elle est également indépendante tout à l'égard de l'émetteur de l'information qu'à l'égard des récepteurs
- L'avis de l'auditeur peut se traduire soit par un simple jugement sur l'information examinée soit doit être complété par les utilisateurs internes et externes de l'information émise.

- **Pour accroître l'information**

L'auditeur doit contribuer à accroître l'utilité de l'information sur laquelle il porte, le principal apport de l'auditeur concerne la crédibilité et la sécurité que l'on peut attacher à l'information. Ces éléments peuvent être appréciés par les utilisateurs internes et externes de l'information émise.

1.3 L'objectif de l'audit

Selon le cadre conceptuel des missions d'audit de l'IAASB (repris par les normes ISA200) : "une mission d'audit des états financiers a pour objectif d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié."

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Pour l'ordre des experts comptables ²: " le but de l'audit des comptes est de renforcer le degré de confiance des utilisateurs présumés des états financiers. Celui-ci est atteint par l'expression par l'auditeur d'une opinion selon laquelle les états financiers sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable." L'audit touche inévitablement à un certain nombre de domaines par rapport auxquels ils convient à la situer, se sont notamment :

A. Détection de la fraude

La détection de la fraude fait l'objet fondamental du contrôle financier, celle-ci ferait des praticiens une sorte de détective chargé de découvrir tous les malhonnêtes, dont pourraient être responsables les salariés de l'entreprise. À cet effet, on doit distinguer deux types :

- Le détournement à des fins personnelles résulte invariablement de l'existence d'un point faible dans le contrôle interne de l'entreprise. La détection de ce type de fraude relève principalement de la responsabilité de la direction de la société et non de celle de l'auditeur.
- Irrégularités dont une direction a généralement pour conséquence de donner un aperçu précis de la situation financière et sont donc susceptibles d'engager la responsabilité professionnelle de l'auditeur.

B. L'amélioration de la gestion d'entreprise

Une des conséquences possible de l'audit est l'amélioration générale des procédures de la société. Au cours de sa démarche, l'auditeur peut être conduit à révéler des imperfections dans l'organisation et dans les procédures de la société et à les communiquer à la direction.

Il est d'ailleurs évident que si ce n'était pas le cas l'auditeur devrait être à la fois comptable, expert judiciaire et contrôleur de gestion. Or, le rôle de l'auditeur n'est pas un guide aux décisions de la direction, mais d'émettre une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes.

²<https://www.ibr-ire.be/docs/default-source/fr/Documents/reglementation-et-publications/normes-et-recommandations/ISA/ISA-nouvelles-et-revisees/ISA-nouvelles-et-revisees-2017/ISA-200-FR-2016-2017-CLEAN.pdf> consulté le 22 mars 2022

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

1.4 Différents audits et leurs acteurs

1.4.1 L'audit interne

L'audit interne au sein de l'entreprise est une fonction indépendante d'évaluation périodique des opérations pour le compte de la direction générale, elle est chargée d'évaluer le niveau de contrôle interne.

C'est une fonction en pleine évolution qui se trouve centrée sur les enjeux majeurs de l'entreprise et à la recherche d'efficacité, d'efficience et de performances. L'audit interne a pour but d'assurer d'un côté la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances.

Les missions d'audit interne peuvent être variées, elles couvrent toutes les fonctions de l'entreprise, elles consistent à vérifier que les procédures mises en place comportent des sécurités suffisantes, des informations sincères des opérations régulières, des organisations efficace et des structures claires et actuelles (Ayachi, 2018, p. 30). L'auditeur interne est une personne compétente, qui a un statut d'un salarié et qui dépend hiérarchiquement à la direction générale, et ne dépend d'aucune autre fonction afin de lui donner une indépendance totale.

1.4.2 L'audit externe

Un audit externe est un examen effectué par un professionnel compétent et indépendant en pour donner son avis motivé sur la régularité des états financiers. Aujourd'hui, cette mission est obligatoire pour les entreprises publiques économiques et les entreprises privées ayant certaines caractéristiques. L'audit externe englobe tout ce qui concourt à la détermination des résultats et à l'élaboration des états financiers, l'auditeur externe qui limiterait ses observations et investigations au secteur comptable fait œuvre incomplet.

Les professionnels le savent bien, ceux qui explorent toutes les fonctions de l'entreprise et tous les systèmes d'informations qui participent à la détermination du résultat et cette exigence sont de plus en plus grande au fur à mesure que se développe les saisies à la source (Lattari & L, 2015, p. 11). Les audits externes sont traditionnellement regroupés en deux catégories : l'audit contractuel à travers un comptable expérimenté, et l'audit légal à travers les commissaires aux comptes et les experts comptables :

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

➤ L'audit contractuel

Les missions d'audit contractuel sont demandées par les dirigeants de la firme ou par les tiers intéressés : banquiers, créanciers, acquéreurs potentiels de l'entreprise, etc. Son choix peut être limité à une fonction ou un aspect, par exemple : la vérification du coût de revient d'une production, ou optimiser la performance et sécuriser la croissance de l'entreprise, etc. L'audit contractuel n'est pas imposé par la loi, mais permet de valider les informations comptables et/ou financières.

➤ Mission d'audit légale

C'est un audit comptable et financier institué par la législation commerciale. Il est exercé par un professionnel compétent et indépendant appelé commissaire aux comptes ou un expert-comptable. L'objectif de cet audit est de certifier que les comptes d'une entité ne comportent pas d'anomalies significatives, le champ d'investigations est étendu à tous les aspects liés à la gestion et à la vie de l'entreprise. En Algérie, la loi N° 91-08 du 27 avril 1991 résume le rôle du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable on lui donnant la définition légale suivante : « est commissaire aux comptes ou expert-comptable aux seins de la présente loi, toute personne qui en son propre nom et sa propre personnalité, fait profession habituelle d'attester de la sincérité et la régularité des comptes des sociétés et des organismes. » (Bethous.k, Krempe.F, & Poisson.M, 1987, p. 137). A ceux-ci, il convient d'ajouter les auditeurs externes de secteur public :

- Les inspecteurs généraux des finances (IGF)
- Les magistrats de la cour des comptes
- Inspection de services fiscaux
- La commission bancaire.

1.5 Comparaison entre l'audit interne et l'audit externe

Les intérêts, les rôles, les responsabilités et les activités des auditeurs internes et des auditeurs externes sont complémentaires et parfois similaires. Dans certains cas, ils coïncident même. Par exemple, lorsque les auditeurs internes et externes réalisent tous deux une analyse efficiente des transactions, lorsqu'ils prennent connaissance des systèmes de gouvernance, de management des risques et de contrôle de l'organisation ou enfin, quand ils élaborent et partagent des rapports.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Les préoccupations professionnelles de l'auditeur externe portent sur les inexactitudes et les erreurs qui peuvent affecter les comptes des organisations (informations financières). Les auditeurs internes, quant à eux, s'enquêtent d'une large variété de sujets tels que la gouvernance, le management des risques, les dispositifs de contrôle interne (informations non financières). Il ne faut pas oublier que les audits internes et externes ne sont ni en concurrence ni en conflit, mais au contraire en complémentarité.

Tableau 1 Différences entre l'audit interne et externe

	Audit interne	Audit externe
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et améliorer les dispositifs de contrôle et la performance - Assister les membres de la direction dans l'exécution efficace de leurs responsabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emettre une opinion sur la situation financière - Informer les tiers sur le degré de confiance que l'on peut accorder aux documents financiers de l'entreprise.
Périmètre	L'ensemble des activités de l'organisation.	Les données fiscales et financières.
Compétences	Interdisciplinaire.	Comptabilité, finance, fiscalité, droit, etc.
Espace-temps, fréquence	Présent/avenir, périodique	Passé, périodique.
Normes	Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA	Normes internationales d'audit (ISA)
But	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et augmenter la valeur de l'organisation - Conduire à l'application stricte des politiques et des procédures instituées dans l'entreprise. 	Représentation juste des états financiers.
Nature de la relation contractuelle dans l'organisation	Salarié de l'organisation.	Professionnel qui exerce de manière indépendante vis-à-vis l'organisation

Source : *the institute of international auditors* « perspectives internationales de l'audit interne et d'audit externe : des rôles distincts dans la gouvernance organisationnelle. », page 04.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

1.6 Les normes d'audit externe

La réalisation de toute mission d'audit, quels qu'en soient les objectifs, implique l'existence au préalable de règles précises, formalisées, connues et acceptées par tout le monde. En effet, l'utilisation d'une méthode, d'une technique ou d'outils en matière d'audit ne peut être réellement efficace et adaptée aux objectifs de l'audit que si l'auditeur a une idée claire des normes qu'il doit être appliqué.

Les normes constituent donc à la fois une aide dans la mise en œuvre des méthodes et techniques d'audit, et un recours en cas de difficultés dans le déroulement de la mission. Il est maintenant généralement, au plan international, un dispositif de normes que les pays ont généralement adapté. Dans ce point nous les aborderons successivement, selon une structure reconnue à l'international, en France et au niveau national (en Algérie) :

1.6.1 Normes internationales d'audit externe (ISA)

Le référentiel ISA³ comprend une liste de normes qui sont divisées en normes générales, normes du travail et normes de rapport. Sont classées dans six (06) catégories : de la norme ISA200 jusqu'à la norme ISA800. La norme ISQC1 stipule que : « le certificateur doit mettre en place un système de contrôle de qualité, destiné à fournir l'assurance raisonnable que le cabinet et son personnel se conforment aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires, et que les rapports émis par les auditeurs externes sont appropriés en la circonstance.»

Enfin, les normes ISA définissent les procédures et les principes fondamentaux et précisent leur modalité d'application. En outre elles :

- Définissent les principes de base de la pratique de l'audit externe et son cadre de référence
- Etablissent les critères d'appréciation du fonctionnement de l'audit.

1.6.2 Normes françaises d'audit comptable et financier

Selon (Fabioux, 2021, p. 149) le processus de normalisation d'audit en France a passé par trois phases successives. Ce sont l'auto-normalisation, la normalisation partagée et enfin la phase de normalisation régulée.

³ ISA : international standard on auditing, traite l'obligation de l'auditeur de se forger une opinion sur les états financiers, la forme et le contenu du rapport d'audit.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

La phase d'auto-normalisation se rattache à une phase de la régulation de la profession des commissaires aux comptes en France, qui était celle de l'autorégulation, c'est-à-dire une régulation par la profession. En effet, la profession des commissaires aux comptes est une profession réglementée. Jusqu'en 2013, l'exercice de la mission des CAC était encadré par des règles déontologiques, un référentiel normatif et un contrôle d'activité. Ainsi la profession faisait ses propres normes, au sein d'un comité de la CNCC, le CNP, avec un suivi par les services permanents de la CNCC.

Les normes n'avaient donc pas de base légale, mais que les commissaires aux comptes suivaient puisque les contrôles qualité interne à la profession s'appuyant sur ces normes déjà. Donc, elles étaient au moins reconnues au niveau des CAC. Ce fonctionnement a pris fin avec la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Les nouvelles dispositions issues de cette loi renforçant les règles déontologiques et professionnelles applicables aux commissaires aux comptes, et le régime d'incompatibilité professionnelle, renforcent également la surveillance de la profession en créant le Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C).

Dans la phase de la normalisation partagée, la LSF a prévu que le haut conseil du commissariat aux comptes soit chargé d'émettre un avis sur les normes élaborées par la CNCC avant leur homologation par arrêté du garde des Sceaux. Ainsi, comme souligné dans le rapport sur le projet de la présente loi (LSF) la CNCC reste le maître d'ouvrage dans l'élaboration des normes. Donc dans un système de normalisation partagée non seulement le régulateur d'audit à une attribution en matière normative, mais également le ministère de la justice. Ce dernier intervient à l'étape ultime du nouveau processus de normalisation, à savoir l'homologation de la norme par arrêté. Enfin, la phase de normalisation régulée résulte des évolutions instaurées par les textes européens et leur transposition en droit Français. Deux principales évolutions sont notées à cet égard, le renforcement du rôle du régulateur et l'institutionnalisation du G8. Selon (Fabioux, 2021, p. 181) les normes homologuées en France peuvent faire l'objet d'une triple typologie :

La première typologie est la traduction des évolutions européennes intégrées en France. Les auditeurs respectent les normes relatives à l'exercice professionnel, à la déontologie et au contrôle de qualité. Il n'y pas à ce jour de normes entrant dans les deux dernières catégories. Les NEP donnent naissance à une deuxième typologie. Les normes les plus nombreuses sont les NEP relatives à la certification des comptes avec 36 normes. Elles correspondent aux normes régissant l'audit des comptes.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Ces normes se distinguent de celles régissant d'autres dispositions légales ou réglementaires (3 normes) et de celles relatives aux diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (9 normes appelées DDL). Ces dernières sont devenues caduques avec la transposition de la réforme européenne de l'audit applicable en 2016 et ont été abrogées. De cette deuxième typologie, se dégage une troisième : les normes issues d'une adaptation des normes internationales (au nombre de 29) et celles résultant de dispositions légales ou de pratiques spécifiques nationales (7 normes) sans correspondance internationale. A noter qu'en Algérie, les normes d'audit sont fortement inspirées de modèles français.

1.6.3 Cadre conceptuel des normes Algériennes d'audit externe "NAA"

Les pouvoirs publics se sont attelés depuis mi-2011, à rédiger les normes algériennes d'audit (les NAA) en s'inspirant du référentiel international ISA, en Algérianisant certaines dispositions tout en gardant l'essentiel pour garder leur ancrage à l'international sous forme de décisions du ministre chargé des finances (Ayadi, 2018, p. 49) :

Dans ce cadre, les quatre premiers NAA, furent publiés le 04 février 2016 :

- NAA 210 : « accord sur les termes des missions d'audit »
- NAA 505 : « confirmation externes »
- NAA 560 : « événements postérieurs à la clôture »
- NAA 580 : « déclaration écrites »

Les seconds quatre NAA, sont publiés le 11 octobre 2016 :

- NAA 300 : « planification d'un audit des états financiers »
- NAA 500 : « éléments probants »
- NAA 510 : « missions d'audit initiales soldes d'ouverture »
- NAA 700 : « fondement de l'opinion et rapport d'audit sur les états financiers »

Les troisièmes quatre NAA, sont publiés le 15 mars 2017 :

- NAA 520 : « procédures analytiques »
- NAA 570 : « continuité d'exploitation »
- NAA 610 : « utilisation des travaux des auditeurs internes »
- NAA 620 : « utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur »

Les normes algériennes d'audit des états financiers, annexées à la présente décision visent toutes les formes des missions d'audit qu'elles soient légales ou contractuelles.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

2 Commissariat aux comptes (audit légal)

La mission du commissariat aux comptes est obligatoire pour les entreprises citées dans la loi sur les sociétés et à caractère permanent, c'est-à-dire que l'entreprise est obligée au niveau de chaque exercice comptable de procéder au commissaire aux comptes pour la certification de ses comptes tant qu'elle est redevable.

2.1 Historique du commissariat aux comptes

2.1.1 L'historique du commissariat aux comptes en France

Pendant très longtemps, la mission d'audit légal n'obéit à aucune norme relative aux travaux à effectuer. Ce n'est qu'en 1972 que la CNCC (compagnie nationale des commissaires aux comptes) a émis quelques recommandations relatives aux diligences normales, cela a eu des conséquences importantes :

- En France, la commission des opérations des bourses (COB) exigeait une révision approfondie pour pallier l'insuffisance des vérifications effectuées par les commissaires aux comptes
- Sur la scène internationale, la bourse de Londres refusait les certifications délivrées par les commissaires aux comptes. Ces déboires ont incité les professionnels français réagir par l'intermédiaire de leur compagnie pour aboutir en 1988 à émettre des normes de vérification tout à fait comparables à celles d'audit. Actuellement, le commissariat aux comptes s'assimile pleinement à l'audit (Lattari & L, 2015, p. 14)
- À l'union Européenne, le parlement a adopté le texte de réforme de la 8^{ème} directive européenne visant à clarifier les missions des contrôleurs légaux, les règles relatives à l'indépendance ainsi qu'au code d'éthique. Elle impose également l'utilisation des normes internationales communes d'audit afin de parvenir à un niveau de qualité d'audit uniformément élevé dans l'Union.

2.1.2 L'historique du commissariat aux comptes en Algérie

En Algérie, il convient de signaler que les lois françaises en matière du commissariat aux comptes, ainsi que le contrôle des sociétés par actions ont été reconduites jusqu'à 1975. Néanmoins, il y a lieu de préciser que dès 1970 la loi algérienne prévoit le contrôle des sociétés nationales par l'intermédiaire des commissaires aux comptes.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

C'est ainsi que l'ordonnance N°67-107 de 31/12/1969 portant la loi de finances pour l'année 1970 stipulait que le ministère chargé des finances, devrait désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes dans les sociétés nationales, et dans les établissements publics nationaux ayant un caractère industriel et commercial pour analyser leur situation active et passive. Dans le même but, il pouvait également désigner des commissaires aux comptes dans les sociétés où l'État ou un organisme public détient une part du capital social (Amrouche, Amrouche, & Bouaziz, 2013).

Actuellement, avec la transformation de la grande majorité des entreprises publiques en sociétés par actions, et l'entrée en vigueur des récentes réformes économiques et principalement le début de privatisation de certaines sociétés trois textes de loi ont été élaborés veiller l'organisation et au bon fonctionnement de la profession, à savoir :

- La loi N°91-08 du 27/04/1991 relative à la profession d'expert comptable, commissaire aux comptes et comptables agréés
- Le décret législatif N°75-59 du 26/09/1975 portant le code de commerce
- Le décret exécutif N°93-136 du 15/04/1996 portant le code de déontologie de la profession d'expert comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréés.

2.2 Audit externe des états financiers aux Etats-Unis

Selon (Merle, Sardet, & Trio-valentin, 2015-2016) l'audit des comptes annuels par un auditeur indépendant n'est obligatoire aux États-Unis que pour les sociétés placées sous le contrôle de la "*securities and exchange commission*"(SEC)⁴. La SEC à travers le bureau "*office chief Accountant*" (OCA), veille à l'élaboration des normes comptables applicables aux sociétés cotées et non cotées. Les responsabilités fonctionnelles de la SEC s'exercent au travers de cinq départements et de vingt-trois bureaux. Ces cinq départements sont les suivantes :

- *Corporation Finance* : responsable de la bonne communication financière des sociétés cotées vis-à-vis les investisseurs (protection des investisseurs), etc.
- *Trading and markets* : responsable du bon fonctionnement au quotidien des marchés (coordination et efficacité)
- *Investment Management* : responsable de la protection des investisseurs et de la promotion de la formation de capital (supervision des conseillers et analystes financiers)

⁴ La SEC a un bureau d'affaires internationales qui s'emploie à promouvoir la coopération parmi les agences nationales de régulation de haute qualité au niveau international (accords bilatéraux et multilatéraux)

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

- *Enforcement* : responsable des enquêtes, investigation et sanctions pour violation des règles et lois régissant les marchés
- *Economic and riskanalysis* : responsable des recherches et analyses intégrant les disciplines économiques, financières et juridiques ainsi que des analyses des effets économiques potentiels de l'établissement des réglementations de la SEC et des données quantitatives et qualitatives liées à l'évaluation des risques et négociation lors des résolutions des litiges.

La SEC est aussi l'autorité de tutelle du PACOB, qui est l'organe indépendant de la profession d'auditeur chargé par la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, avant cette loi la profession d'auditeur légal dans sa totalité était placée sous le contrôle de l'AICPA⁵ (*American institute of certified public accountant*). Depuis 2002, le PACOB (*Public Company Accounting Oversight board*) a pris le relais de l'AICPA en ce qui concerne les sociétés cotées, l'activité de l'AICPA se concentrant désormais sur l'audit des entités non cotées.

Pour exercer l'audit légal, un professionnel doit avoir réussi les examens du CPA et être titulaire d'une licence de *certified public accountant* (CPA), octroyée par un Etat, ou par une juridiction dudit Etat, qui l'autorise à exercer sur son territoire. Sans cette licence, un CPA ne peut pas délivrer sur les états financiers et/ou le contrôle interne relatif à l'information financière. Dans le cas où les États choisissent, les candidats doivent remplir des conditions de formation, de diplôme et de moralité pour passer l'examen d'aptitude (*Uniforme CPA Examination*) qui conditionne l'obtention du titre de CPA. Ce dernier s'obtient en général à l'issue de cinq années d'études supérieures (Master's degree ou 150 heures-semester). Le CPA doit aussi acquérir une expérience minimum d'un an à deux ans dans un cabinet d'audit et d'expertise comptable avant d'être certifié.

Certains États exigent la réussite à un examen d'éthique ou une attestation de conformité à un code de conduite professionnelle avant l'obtention d'une licence. En outre, pour devenir CPA dans un État, toutes les conditions légales spécifiques éventuellement exigées par cet Etat doivent être remplies.

⁵ L'AICPA est une association professionnelle des CPA's au niveau national qui compte environ de 394000 membres parmi lesquels on trouve les CPA's exerçant dans le secteur de commerce et de l'industrie, dans les cabinets d'audit, le secteur public et le monde universitaire et regroupe également les professionnels américains exerçant à l'étranger. C'est la plus grande association professionnelle comptable au monde.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Depuis août 2011, les examens du CPA sont également ouverts à l'international afin de répondre aux besoins de nombreux ressortissants étrangers désireux de préparer ces examens en réponse à la demande internationale croissante. Ces examens sont proposés au Japon, à Bahreïn, au Koweït, au Liban, aux Émirats arabes unis et au Brésil depuis février 2012. Les conditions d'inscription et d'examens à l'international sont les mêmes que celles aux États-Unis.

2.3 Définition de l'audit légal

L'audit légal est une forme d'audit externe requise par la loi effectuée par des professionnels comptables compétents et indépendants. Il s'agit notamment de vérifier la régularité et la sincérité des comptes sociaux fournis par les entreprises publiques et privées, notamment :

- Les sociétés par actions (SPA) selon l'article 715 bis4 de la loi 93-08 du 25 avril 1993
- Les SARL et EURL selon l'article 12 de l'ordonnance N°05 de 25/07/2005 portant la loi de finance complémentaire de 2005 a rendu obligatoire la désignation de commissaire aux comptes à compter de l'exercice de 2006
- Les banques et les établissements financiers selon l'article 100 de l'ordonnance N° 03-11 du 26/08/2003
- Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPCIC), ainsi que les organismes d'assurances sociales, les offices publics à caractère commercial, etc. Selon le décret exécutif N° 96-431 du 30/11/1996
- Les sociétés à statuts spéciaux créées par le décret présidentiel : SONATRACH, SONALGAZ...

2.4 Normes d'audit légal

Ces normes sont liées à l'exercice de la profession du commissaire aux comptes, à son travail et à la rédaction de son rapport d'audit des comptes. Il s'agit des normes auxquels fait référence l'auditeur légal des comptes, qui sont divisées en trois catégories :

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

2.4.1 Normes générales

Ces normes sont liées d'une façon directe à la personnalité de l'auditeur. De manière générale, les normes générales reflètent les rôles figurant dans la méthodologie des organisations professionnelles, puis elles s'appliquent aux professionnels. Soit lors de leur mission d'audit comptable et financier, soit lors de leurs autres missions (Guerri & Madouni, 2021, p. 35). Cette catégorie de normes porte sur ce qui suit :

➤ La compétence

L'audit doit être effectué par une ou plusieurs personnes ayant reçu une formation dans le domaine, possédant des diplômes qui attestent leur qualification, et un minimum d'expérience (stage professionnel requis). Le commissaire aux comptes doit donc jouir des connaissances professionnelles en droit, comptabilité, finance, etc. Ce qui lui permettra de résoudre des problèmes et mettre des opinions valables sur la sincérité et la régularité des comptes (Letat.O, 2020, p. 26).

➤ L'indépendance

Afin que l'auditeur dégage une opinion objective et garantie, il doit non seulement conserver une tendance d'esprit indépendant, lui permettre d'effectuer sa mission avec impartialité et objectivité. La loi, les règlements et la déontologie font une obligation à l'auditeur d'être à la fois indépendant et perçu comme tel par les tiers. L'article N°93-08 du 25 avril 1993 du code de commerce algérien stipule : "ne peut être commissaire aux comptes d'une société" :

- Les parents alliés au quatrième degré inclusivement des administrateurs, des membres de la direction et les apporteurs de capitaux ainsi que pour les conjoints de ces personnes ;
- Avoir des liens pécuniaires : il est interdit à l'auditeur de nouer avec l'audité des relations d'affaires et de recevoir un salaire ou des rémunérations ou tous autres avantages (y compris les avantages en nature).

De ce fait, les cabinets d'audit et de comptabilité doivent être indépendants financièrement de tout point de vue dans les relations avec leurs clients, cela conformément à l'article 715 bis 6 de décret législatif N 93-08 du 1993.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

➤ La qualité du travail (conscience professionnelle)

Le commissaire aux comptes doit accomplir sa mission avec une conscience professionnelle et tout le soin nécessaire. Par lequel, ses travaux renvoient à un certain degré de qualité suffisamment compatible avec son éthique et ses responsabilités. L'auditeur doit veiller à ce que ses collaborateurs fournissent la même qualité de travail que leurs délégués.

➤ Le secret professionnel

Conformément à la loi, le commissaire aux comptes devra veiller à ne pas divulguer les informations à caractère confidentiel, dans lesquelles a connaissance et qu'il collecte tout au long de sa mission il doit également s'assurer que ses collaborateurs fassent ainsi. L'article 715 bis¹³ du 25 avril 1993, stipule : « ... Sous réserve des dispositions des alinéas précédents, les commissaires aux comptes ainsi que les collaborateurs sont astreints au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. »

Selon l'article 830 de décret législatif N° 93-O8 du 25 avril 1993 : « sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 20 000 da à 500 000 da ou de l'une, de confirmer des informations mensongères sur la situation de la société... »

2.4.2 Normes de travail

Les normes de travail en matière d'audit définissent à la fois ce que doit être le travail du commissaire aux comptes, et comment il doit être organisé (Letat.O, 2020, p. 28). Ces normes englobent ce qui suit :

➤ Orientation et planification de la mission

Le commissaire aux comptes doit tout d'abord avoir une connaissance globale de l'entreprise auditée qui lui permet d'orienter sa mission et d'appréhender les domaines et les systèmes significatifs. Cette approche a pour objectif d'identifier les risques qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes, ainsi la programmation initiale des contrôles et la planification ultérieure de la mission.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

➤ **Appréciation de contrôle interne**

L'évaluation du contrôle interne est jugée comme un appui initial, et essentiel pour estimer tout système significatif en vue d'identifier et de porter une opinion sur la qualité des travaux effectués dans l'entreprise. Et d'apprécier les sécurités que présente l'entreprise, ainsi pour éviter le risque d'erreur dans le traitement des données.

➤ **Obtention des éléments probants**

Le commissaire aux comptes obtient tout au long de sa mission des éléments probants suffisants pour fonder son opinion, ainsi qu'à délivrer sa certification.

➤ **Délégation et supervision de la mission**

Généralement, l'audit est un travail d'équipe. Le commissaire aux comptes peut se faire assister ou représenter par des collaborateurs ou des experts indépendants. Il peut déléguer tous ses travaux et exercer un contrôle approprié des travaux qu'il a délégué de façon de s'assurer que l'exécution des programmes de travail a permis d'atteindre les objectifs fixés. On peut dire que la délégation nécessite une supervision des travaux effectués par ses collaborateurs.

➤ **Documentation des travaux**

Des dossiers de travail sont tenus afin de documenter les contrôles effectués et d'étayer les conclusions du commissaire aux comptes. Ces dossiers permettent par ailleurs de mieux organiser, de maîtriser la mission et d'apporter les preuves des diligences accomplies.

2.4.3 Normes de rapport

Les normes de rapport sont les normes qui touchent essentiellement le rapport de la mission d'audit des comptes. Le commissaire aux comptes doit préciser dans son rapport qu'il a mis en œuvre les recommandations en usage dans la profession, lorsqu'il ne peut certifier ou lorsqu'il émet des réserves, il doit exposer les raisons qui l'ont conduit à cette position et s'il y a lieu de chiffrer l'incidence des irrégularités constatées.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

2.5 Statut légal du commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est parmi les professions libérales les plus réglementées en Algérie. À ce titre, l'accès à la profession est conditionné par les dispositions suivantes :

2.5.1 Conditions d'accès à la profession

L'accès à la profession de commissaire aux comptes est encadré par les dispositions de la loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'experts comptables, commissaires aux comptes et de comptables agréés, qui prévoit plusieurs critères pour exercer cette profession.

Après avoir obtenu l'agrément et prêté le serment, et conformément à l'article du code de déontologie des commissaires aux comptes. Les professionnels doivent ensuite s'inscrire au tableau de la CNCC. Les personnes inscrites seront invitées à une assemblée générale régulière au moins une fois l'an avant la date de la réunion. Les commissaires aux comptes, ne peuvent être à la CNCC qu'après :

- Avoir leurs agréments
- Avoir une adresse professionnelle exclusive
- Exercer leurs activités sur l'ensemble du territoire national
- Disposer chacun d'eux d'un bureau unique qu'ils gèrent pour leurs propres comptes et sous leur responsabilité ou sous la forme d'une société ou d'un groupement. Ce bureau doit répondre à certaines conditions et normes spécifiques, fixées par voie réglementaire.

En effet, le commissaire aux comptes est désigné après acceptation de la dument écrite, par l'assemblée générale ou l'organe délibérant habilité. Parmi les professionnels agréés et inscrits au tableau de la CNCC, et ce sur la base d'un cahier des charges, pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Au-delà de deux mandats consécutifs, la désignation du même commissaire aux comptes ne peut intervenir qu'au terme de trois années (Abbas & Abbas, 2020, p. 31).

2.5.2 Nomination du commissaire aux comptes

La loi 88-01 du décret législatif N° 93-08 du 1993 a prévu la nomination d'un commissaire aux comptes dans toutes les entreprises publiques économiques sans exception, quelle que soient leur forme juridique ou leur importance. La nomination peut être effectuée :

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

- Soit par les actionnaires dans les statuts, ou par l'assemblée générale
- Soit par ordonnance du président du tribunal de commerce.

- **Nomination par les statuts**

L'article 30 de la loi N° 91-08, l'article 715 bis4 du décret législatif N° 93-08 stipulant que les commissaires aux comptes sont désignés par l'assemblée générale ou par l'organe délibérant habilité, parmi les professionnels inscrits au tableau de l'ordre national.

- **Nomination par voie de justice**

Selon l'article 678 du code de commerce de 1975 et l'article 715 bis4 du décret législatif, la justice peut nommer un commissaire aux comptes, pour une société par actions dans les cas suivants :

- Défaut de nomination des commissaires aux comptes par l'assemblée générale des actionnaires
- Cas d'empêchement pour un commissaire aux comptes d'accomplir sa mission (maladie grave, décès, etc.)
- En cas de refus de commissaire aux comptes.

2.5.3 Missions et responsabilités de commissaire aux comptes

A. Missions de commissaire aux comptes

Conformément à l'article 24 de la loi 10-01 du 29 juin 2010, le commissaire aux comptes a pour mission de :

- Certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine des sociétés et des organismes
- Vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion fournies par les dirigeants aux actionnaires, associés ou porteurs de parts
- Donner un avis sous forme de rapport spécial sur les procédures de contrôle interne adopté par le conseil d'administration, le directoire ou le gérant
- Signaler, aux dirigeants et à l'assemblée générale ou à l'organe habilité, toute information insuffisante de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'entreprise ou de l'organisme et dont il a pu avoir connaissance.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

B. Responsabilités du commissaire aux comptes

L'article 49 de la loi 91-08 du 27/04/1991 prévoit que : « ... les commissaires aux comptes ont une responsabilité générale de diligence et une obligation de moyens et non de résultat ». Trois mesures de responsabilisation peuvent être prises par un commissaire aux comptes :

➤ La responsabilité pénale

La responsabilité de commissaire aux comptes ne peut être que s'il va véritablement commettre un délit pénal. L'article 52 de la loi 91-08 du 27/04/1991 prévoit que : « la responsabilité pénale des commissaires aux comptes peut être engagée conformément au Code de procédures pénales. » qui peut être :

- Le délit d'informations mensongères
- La violation du secret professionnel
- L'exercice illégal de la profession de commissaire aux comptes et l'usage illégal du titre de commissaire
- Donner ou confirmer des fausses informations sur la situation de la société
- Donner ou confirmer des indications inexactes dans les rapports présentés à l'assemblée générale appelée à décider la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

➤ La responsabilité disciplinaire

La responsabilité disciplinaire s'attache à tout membre de la profession de commissaire aux comptes dans l'exercice de sa vie professionnelle. Au terme de l'article 53 de la loi 91-08 du 27/04/1991 : « la responsabilité disciplinaire des commissaires aux comptes peut être engagée devant l'ordre national pour toute infraction ou manquement aux règles professionnelles. » quant aux sanctions elles sont au nombre de quatre à savoir :

- L'avertissement
- La réprimande
- La suspension à temps
- La radiation.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

➤ La responsabilité civile

Conformément à l'article 715 bis¹⁴ de code de commerce : « les commissaires aux comptes sont responsables tant à l'égard de la société que des tiers de conséquences dommageables, des fautes et négligences par eux commises dans l'exercice de leurs fonctions. »

2.5.4 Incompatibilités et interdictions de la profession de commissaire aux comptes

Une série d'incompatibilités et d'interdictions sont prévues par la loi afin d'encadrer l'exercice de la profession de commissaire aux comptes :

a. Les incompatibilités

En vue de permettre l'exercice de la profession en toute indépendance intellectuelle et morale, ils sont incompatibles avec la profession de commissaire aux comptes :

- Toute activité commerciale en qualité de commerçant en la forme d'intermédiaire ou de mandataire chargé de transactions commerciales à titre professionnel
- Tout emploi salarié impliquant un lien de subordination juridique, sauf les tâches d'enseignement et de recherche en matière comptable de façon contractuelle et complémentaire

b. Les interdictions

Il est interdit aux commissaires aux comptes :

- D'effectuer toute expertise pour les entreprises dans lesquelles ils possèdent
- D'assurer professionnellement le contrôle des comptes des sociétés dans lesquelles ils détiennent directement ou indirectement des participations
- D'exercer la fonction de conseiller fiscal ou la mission d'expert judiciaire auprès d'une société ou d'un organisme dont ils contrôlent les comptes
- D'occuper un emploi salarié dans la société ou l'organisme qu'ils ont contrôlé moins de trois ans après la cessation de leur mandat.

Chapitre 1 : Notions théoriques d'audit comptable et financier

Au cours de leur mandat, les commissaires aux comptes ne doivent pas :

- Accomplir des actes de gestion ni directement, ni par association ou substitution aux dirigeants
- Accepter même temporairement des missions de contrôle préalable des actes de gestion
- Accepter des missions d'organisation ou de supervision de la comptabilité de l'entreprise contrôlée.

Conclusion

L'audit légal est donc une branche de l'audit externe exigée par la loi, elle a trouvé ses origines dans différents pays. La mission d'audit trouve sa source dans la divergence d'intérêts qu'elle peut avoir entre les dirigeants (l'agent) et les propriétaires de l'entreprise (le principal). Donc pour résoudre cette question de conflit d'intérêts, les dirigeants d'entreprises ont délégué une personne indépendante pour la fonction d'audit interne. Afin de veiller sur la transparence de l'information financière la législation a son tour à introduire une tierce personne compétente et indépendante dans l'histoire qui s'appelle l'auditeur légal (commissaire aux comptes ou expert-comptable), ce dernier consiste à donner son opinion sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes annuels de l'entité, et que les informations sont produites dans le respect des règles et normes en vigueur.

Chapitre 02 :
Processus d'audit
légal et
transformation
digitale

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Introduction

L'audit légal peut être défini comme un processus conçu pour estimer la crédibilité de l'information contenue dans les états financiers de l'entreprise. Le commissaire aux comptes donc doit mettre en œuvre les moyens de contrôle qui lui permettent de motiver son opinion, et d'obtenir la meilleure efficacité des moyens mis en œuvre. En respectant une méthodologie qui comprend diverses étapes de travail et techniques à mettre en œuvre lors de chacune de ces étapes.

Les nouvelles technologies numériques bouleversent l'organisation des entreprises, les amenant à faire évoluer leurs processus internes et à repenser leurs métiers. C'est particulièrement le cas pour les cabinets d'audit qui doivent faire face à l'arrivée sur le marché de spécialistes en analyse digitale et big data. De nos jours, les cabinets d'audit doivent automatiser leurs processus internes et développer leurs systèmes d'informations. Cela transformera la profession d'audit en la réorientant vers des tâches à valeur ajoutée plus élevée. Pour aborder ces fondements, nous avons subdivisé ce présent chapitre en deux parties. La première porte sur la démarche générale de commissaire aux comptes et la seconde sur la transformation digitale de la mission de contrôle légal des comptes.

1 Démarche générale d'audit légal

La démarche d'audit légal est une démarche qui suit une progression logique en vue d'atteindre le niveau d'assurance requis, pour permettre à l'auditeur de formuler son opinion sur les comptes. Le déroulement de la démarche d'audit peut faire l'objet de deux découpages :

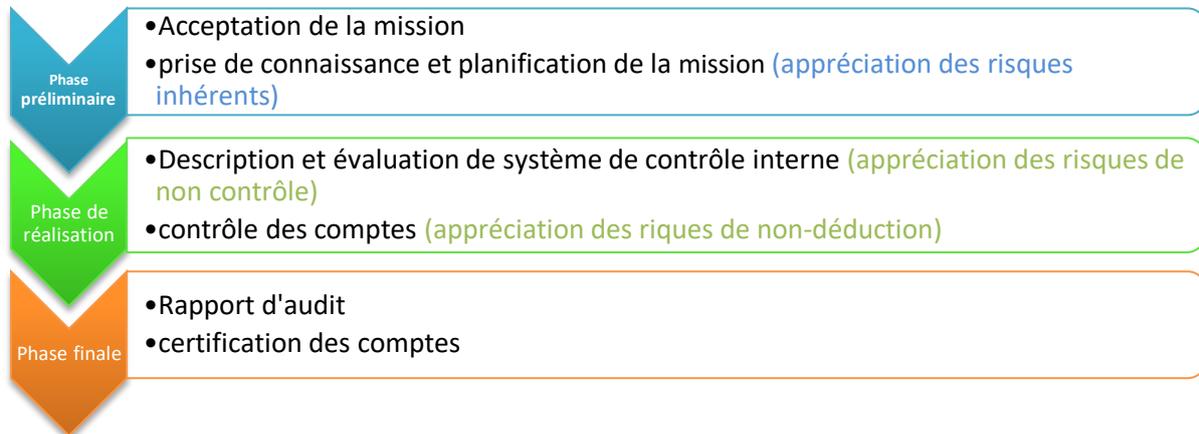
1. Découpage par phases : qui consiste à distinguer dans la démarche les grandes phases d'audit. Qui vont de la prise de connaissance de l'entité et son environnement jusqu'à l'émission des rapports (approche théorique)
2. Découpage par cycle : qui permet de voir comment en pratique les différentes phases de l'audit se succèdent au sein de chaque cycle dans une démarche contenue et parfaitement cohérente.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

1.1 Découpage par phases

Elle repose sur les étapes présentées sur le schéma suivant :

Figure 1 Démarche générale d'audit légal



Source : Réalisé par nous même a base de <https://slideplayer.fr/slide/2935443/>

1.1.1 Phase préliminaire (préparatoire)

Cette phase préliminaire est particulièrement importante dans le cas d'une première mission, mais pour les missions ultérieures elle devra faire l'objet d'une révision annuelle. Afin de prendre en considération l'évolution de l'entité. Au niveau de cette phase, l'auditeur doit passer par les étapes suivantes :

- Acceptation de la mission
- Prise de connaissance de l'entité, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives et planification de la mission.

A. Acceptation de la mission

L'acceptation de la mission est le point de départ d'un commissaire aux comptes, l'objectif de cette étape est de permettre à l'auditeur de se rendre compte s'il est en mesure d'accomplir la mission qui lui est proposée en matière de son indépendance, compétences et d'absence d'incompatibilités (Abbas & Abbas, 2020, p. 42). Le déclenchement d'une mission d'audit se fait par un ordre de mission « lettre de mission » qui marque le départ d'une mission d'audit. La lettre de mission est un contrat entre l'auditeur et la direction de l'entité, chacune de ces deux parties décrit dans ce contrat ses droits et obligations le travail qui devrait être accompli. Dans cette lettre, le commissaire aux comptes propose un plan financier visant à rémunérer ses services (Bechar & Rabehi, 2018, p. 36).

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

B. Prise de connaissance et planification de la mission

Selon (Merle, Sardet, & Trio-valentin) la prise de connaissance permet à l'auditeur de comprendre l'entité et l'environnement dans lequel elle évolue, d'évaluer les risques inhérents au secteur d'activité et à l'entité et d'identifier les cycles significatifs. La planification de la mission se traduit par l'établissement d'un plan de mission et d'un programme de travail. À l'issue de cette étape, l'auditeur établit la lettre de mission adressée à l'entité auditée.

B.1 Prise de connaissance générale avec l'entreprise auditée

La phase de prise de connaissance de l'entité est une occasion pour l'auditeur de constituer un cadre de référence dans lequel il planifie son audit et exerce son jugement professionnel pour évaluer le risque d'anomalies significatif dans les comptes, et répondre à ce risque tout au long de son audit (Merle, Sardet, & Trio-valentin, 2015-2016, p. 571). La prise de connaissance porte d'une part sur l'activité et l'environnement de l'entité, d'autre part sur les éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit.

➤ Activité et environnement de l'entité

La prise de connaissance de l'activité et de l'environnement de l'entité est menée sous divers aspects :

- Nature d'activité
- Le marché et les conditions économiques générales : La connaissance de la nature du marché dans lequel l'entité évolue ou prévoit d'évoluer est fondamentale pour orienter les travaux de contrôle. Donc l'auditeur a besoin d'une connaissance sectorielle du marché. Cette analyse fait principalement appel à des bases de données ou des études sectorielles
- Environnement réglementaire : Le commissaire aux comptes prend connaissance de l'environnement réglementaire pour identifier les textes légaux qui ne sont pas relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes
- Contraintes liées à l'environnement : Le développement des textes liés à la protection de l'environnement conduit le commissaire aux comptes à s'intéresser également aux risques environnementaux induits par l'activité de l'entité
- Situation financière de l'entité : s'intéresse à la solidité financière de l'entrepris, sa liquidité et à son mode de financement.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

➤ **Éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit**

Une même activité peut être exercée selon des méthodes et des processus très différents, dépendant du mode d'organisation choisi par l'entité. Selon NEP 315⁶, la prise de connaissance des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit permet au commissaire aux comptes d'identifier les types d'anomalies significatives dans les comptes. Pour ce faire, l'auditeur prend notamment connaissance des éléments suivants :

- L'environnement de contrôle qui est un élément qui permet d'évaluer le risque lié au contrôle. Il se traduit par les comportements de la direction, leur degré de sensibilité et les actions qu'ils mènent en matière de contrôle interne
- Les moyens mis en œuvre par l'entité pour identifier les risques liés à son activité
- Les procédures de contrôle mises en place
- Le système d'informations relatives à l'élaboration de l'information financière.

Les travaux de prise de connaissance relative à l'entité contrôlée donnent lieu à constitution de dossier permanent.⁷ Celui-ci constitue la base de données récurrentes, régulièrement mises à jour. Permettant aux équipes de conserver "en mémoire" la connaissance générale de l'entité et du secteur, facilite la prise de connaissance de l'entité auditée par les nouveaux intervenants. Cela permet aussi d'éviter de demander le même document au service de l'entité chaque année et de surcharger les dossiers annuels⁸ de pièces justificatives.

➤ **L'approche par risques**

Pour (Merle, Sardet, & Trio-valentin, p. 524) la méthodologie de l'approche par risques repose sur trois composantes de base :

- La première est la définition de critère de référence "assertions" servant de support à la recherche et à l'appréciation des risques susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes

⁶ NEP : norme d'exercice professionnel des commissaires aux comptes

⁷ Est proposé en annexe une structure type de dossier permanent voir l'annexe N°..

⁸ Le dossier annuel regroupe les documents de la mission, feuilles de travail et les éléments produits et éléments collectés pour la réalisation de l'audit légal d'un exercice donné.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- La deuxième est l'identification des risques propres à remettre en cause ces assertions, dans ce but l'auditeur détermine les risques, qui d'une part sont susceptibles de se produire, et qui d'autre part présentent un caractère significatif
 - Enfin, la réponse apportée par l'auditeur aux risques ainsi identifiés : celle-ci adapte ses diligences en vue de réduire au minimum le risque d'audit.
- **Définition des assertions d'audit**

Les assertions d'audit peuvent être définies comme les critères dont la réalisation conditionne la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes. Les assertions selon NEP 500 sont au nombre de treize qui peuvent être regroupées en trois catégories :

- Cinq assertions concernant les flux et les événements survenus au cours de la période : réalité, exhaustivité, mesure, séparation des exercices et classification
- Quatre assertions concernant les soldes des comptes en fin de période : existence, droit et obligations, exhaustivité et évaluation et imputation
- Enfin, quatre assertions concernant la présentation des comptes et les informations fournies dans l'annexe : réalité, droit et obligations, exhaustivité, évaluation et imputation.

- **Identification des risques**

L'auditeur se doit en même temps qu'il prend connaissance de l'entreprise d'effectuer une mesure préalable du risque de la mission, ce risque est appelé risque d'audit. Le risque d'audit "audit Risk" en anglais, se définit comme le risque d'émettre sur les comptes une opinion différente de celle qui aurait été émise (Merle, Sardet, & Trio-valentin). Ce risque comprend deux composantes :

- Le risque d'anomalies significatives dans les comptes
- Le risque de non détection de ces anomalies par l'auditeur.

- ** Le risque d'anomalies significatives dans les comptes**

L'approche du risque d'anomalies significatives dans les comptes repose sur une évaluation des risques "erreurs" potentiels. Elle est usuellement associée à la notion de risque inhérent réalisée au travers de la prise de connaissance générale de l'entité. Et sur une évaluation du risque lié au contrôle (risque de non-maîtrise), réalisée au travers de l'examen des systèmes comptables et des procédures :

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- ✓ **Le risque inhérent (inherent risk) :** Qui correspond à la possibilité que sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister dans l'entité. La détermination du risque inhérent nécessite une prise de connaissance générale de l'activité et de l'environnement de l'entité. Le risque inhérent se divise en risques exogènes liés au secteur d'activité ou à la réglementation (comptable, fiscale juridique, etc.) et les risques propres à l'entité.
- ✓ **Le risque lié au contrôle interne de l'entité :** Qui correspond au risque qu'une anomalie significative ne soit ni prévenue ni détectée par le contrôle interne et donc non corrigé en temps voulu. La détermination de ce risque nécessite une première prise de connaissance des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit.

⇒ Fixation d'un seuil de signification global (Ssg)

Le jugement de l'auditeur repose essentiellement sur le niveau des erreurs et d'anomalies, d'où la nécessité d'avoir les repères que les professionnels appellent "seuil de signification". Ce seuil est donc le seuil auquel un élément ne peut plus être considéré comme fiable et qui peut changer ou influencer la décision de l'utilisateur des états financiers. La fixation d'un seuil de signification se fait d'une manière subjective par le jugement professionnel de l'auditeur. La fixation de Ssg est liée au principe comptable de l'importance relative.

L'auditeur fixe le seuil de signification global en stimulant la logique d'un utilisateur privilégié des états financiers. Ce dernier applique souvent un pourcentage, à une base de référence choisie comme étape lors de la détermination du caractère significatif pour les états financiers pris dans leur ensemble (Bechar & Rabehi, 2018, p. 42). Pour déterminer le seuil ou les seuils de significations, l'auditeur s'appuie sur des critères quantitatifs en appliquant les fourchettes de pourcentage aux grandeurs significatives comme le résultat courant, le chiffre d'affaires, les capitaux propres, etc. ainsi :

- Du 5 à 10% de résultat net courant
- Du 1 à 3% des ventes
- Du 1 à 2% de la marge brute
- Du 1 à 5% des capitaux propres
- Inférieur à 5% du résultat après impôt.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Ou par l'utilisation des critères qualitatifs comme l'incidence de la structure financière de l'exercice, le système d'information de l'entreprise, l'incidence des pratiques comptables, etc. La fixation du seuil de signification permet en premier lieu d'éviter les travaux inutiles lors de la recherche d'éléments probants, il permet en second lieu de justifier les décisions concernant l'opinion émise (Robert & Marie-Pierre, 2009, p. 55).

Le risque de non-détection de ces anomalies par l'auditeur

Il correspond au risque que l'auditeur ne parvienne pas à détecter une anomalie significative, ce risque est lié à l'importance du programme de contrôle des comptes annuels mis en place par l'auditeur. Plus ces travaux seront importants, plus le risque de non-détection sera faible et inversement.

⇒ Fixation d'un seuil de planification (Ss alloué aux comptes)

Pour prendre en compte le risque de non-détection, le commissaire aux comptes détermine un seuil de planification⁹ appelé aussi le seuil de signification alloué aux comptes. Ce seuil est fixé d'une manière subjective, il dépend du coût des travaux d'audit de chaque rubrique, et de la nature des comptes, car y a des comptes risqués par nature (comptes stocks et comptes clients) qui se caractérisent par des erreurs tolérables faibles, et des comptes moins risqués (immobilisation, capital social, etc.) qui se caractérisent par des erreurs tolérables très importants.

La prise en compte du risque de non continuité d'exploitation

La norme ISA 570 de l'IAASB du 15 décembre 2009, rappelle que l'IAS 1 exige aux dirigeants de l'entité qu'ils se prononcent sur la capacité de cette entité à poursuivre son exploitation. Il est de la responsabilité de l'auditeur d'obtenir des éléments probants quant à la continuité de l'activité, ou quant à l'existence d'un risque significatif. L'auditeur doit évaluer les prévisions sur une période d'au moins 12 mois après la clôture des comptes. Pour (Robert & Marie-Pierre, 2009, p. 55) si la direction de l'entité présente des prévisions pour une durée inférieure, l'auditeur doit demander un allongement de cette durée.

⁹ Le seuil de planification est un seuil d'un montant inférieur au seuil de signification utilisé pour identifier la nature et l'étendue des procédures d'audit afin de réduire à un niveau acceptable le risque.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

B.2 Planification de la mission

La planification de la mission se traduit par :

- L'élaboration d'un plan de mission
- L'élaboration d'un programme de travail
- La rédaction et l'envoi à l'entité d'une lettre de mission.

➤ L'élaboration du plan de mission

Le plan de mission est un document synthétique formalisant l'orientation et la planification de la mission, et définissant l'approche générale des travaux. Il a pour fonction de formaliser la stratégie générale de l'audit sur l'exercice. Dans le cas du commissariat aux comptes le plan de mission doit exposer :

- L'étendue, le calendrier et l'orientation des travaux
- Le ou les seuils de signification retenus
- Les lignes directrices nécessaires à la préparation du programme de travail.

Le plan de mission peut comprendre : une définition de la mission ; une présentation de l'entité ; une synthèse de l'approche par risques ; une description des procédures d'audit, une évaluation des temps ; qualifications et honoraires nécessaires à l'accomplissement de la mission, et une présentation de l'équipe d'audit et des différentes phases de l'intervention.

➤ Etablissement du programme de travail

Le programme de travail définit la nature et l'étendue des diligences estimées nécessaires au cours de l'exercice, à la mise en œuvre du plan de mission. Compte tenu des prescriptions légales et des normes d'exercice professionnel, il indique le nombre d'heures de travail affectées à l'accomplissement de ces diligences et les honoraires correspondants. Sur la base des éléments collectés lors de la mise en œuvre des procédures d'audit, le commissaire aux comptes peut décider de modifier les éléments planifiés et consignés dans le plan de mission et le programme de travail. Il peut être ainsi amené à modifier son approche générale, à revoir ses choix et à prévoir des travaux complémentaires ou différents. En pratique, ces modifications sont généralement :

- Portées directement dans le programme de travail
- Intégrées dans une version amendée du plan de mission.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

➤ Etablissement de la lettre de mission

La lettre de mission définit les termes et les conditions de l'intervention du commissaire aux comptes. En pratique, elle est impérative dans la mesure où elle permet de confirmer l'accord des parties (auditeur et entité) sur les termes et conditions de la mission. La lettre de mission comporte notamment l'indication du montant des honoraires prévu par la mission. Il est donc recommandé d'établir une lettre de mission annuelle.

Le commissaire aux comptes doit obligatoirement demander à l'entreprise auditée d'accuser réception de la lettre de mission et de confirmer son accord sur les termes et conditions exposés. L'accord de l'entité devra être obtenu de préférence par écrit, et l'accusé de réception de la lettre de mission devra figurer au dossier du commissaire aux comptes, ainsi que la mention de tout éventuel désaccord.

1.1.2 Phase de réalisation

Après l'élaboration de plan de mission, et l'identification des systèmes significatifs dont il va apprécier les procédures du contrôle interne. Dans cette deuxième phase, l'auditeur va procéder à l'évaluation du contrôle interne et le contrôle des comptes qui constituent une phase majeure de l'audit légal. Mais avant d'aborder les différentes démarches sur lesquelles l'auditeur s'appuiera pour son évaluation. Il ya lieu de définir le contrôle interne et de connaître ses composantes et ses principes ainsi que ses objectifs :

a. Système du contrôle interne

➤ Définition

Pour le comité de COSO¹⁰ : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs » (Renard & Chaplain, 2004, p. 130). Le contrôle interne est donc l'ensemble des méthodes et procédures que la direction définit afin de détecter les éventuelles erreurs ou les tentatives de fraudes en son sein. Il a pour but d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la fiabilité des enregistrements comptables, permettant de favoriser l'amélioration des performances et la pérennité.

¹⁰ COSO "committee of sponsoring organizations of the treadway commission" est un référentiel de contrôle interne visant à limiter les tentatives de fraudes dans les rapports financiers.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

▪ Evaluation des risques (Risk Assessment)

Le risque est un événement ou une circonstance qui peut affecter négativement la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs. L'évaluation des risques exige l'évaluation des facteurs internes et externes à l'entreprise, leur incidence sur les opérations, les rapports financiers et le respect des lois applicables.

▪ Activités de contrôle (Control activities)

Il s'agit de la mise en œuvre et de l'activation de dispositifs de contrôle interne destinés à :

- S'assurer de la mise en œuvre des directives
- S'assurer que les mesures de maîtrise des risques sont mises en œuvre.

▪ L'information et la communication (Information & communication)

C'est le processus qui assure que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu.

▪ Pilotage (Monitoring)

C'est le processus qui vise à assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, appliqué efficacement et adapté à l'organisation.

➤ Les objectifs de contrôle interne

Le contrôle interne vise selon le comité de COSO à réaliser trois objectifs :

- Les objectifs d'efficience et d'efficacité (se déclinant en objectifs généraux, stratégiques et opérationnels)
- L'objectif de fiabilité des informations utilisées par l'organisation (recouvre la qualité comptable et budgétaire, la fiabilité statistique)
- Les objectifs de conformité légale, réglementaire ainsi qu'aux directives de l'organisation (recouvre les risques juridiques, éthiques, déontologiques).

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

b. Appréciation et évaluation du contrôle interne

Le commissaire aux comptes doit effectuer une analyse du système de contrôle interne de l'entreprise auditée afin d'apprécier les points forts et points faibles (opportunités et menaces) et de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier de ses travaux de contrôle des comptes (Bechar & Rabehi, 2018).

Le début de cette étape est marqué par une réunion d'ouverture qui marque le commencement des opérations de réalisation sur le terrain. Cette étape vise à effectuer une étude et une évaluation des systèmes que l'auditeur juge significatif en vue d'identifier d'une part les contrôles internes sur lesquels il souhaite s'appuyer, et d'autre part les risques d'erreurs dans le traitement des données afin de déduire un programme contrôle des comptes.

Dans son analyse le commissaire aux comptes doit vérifier l'existence :

- D'un organigramme hiérarchique pour savoir qui commande à qui
- Des descriptifs des postes pour savoir qui fait quoi
- Des recueils de pouvoirs et latitude pour connaître les limites des pouvoirs de chacun.

L'évaluation de contrôle interne comprend :

- La prise de connaissance des procédures
- L'évaluation du contrôle interne

b.1 Prise de connaissance des procédures

Elle consiste à l'identification des cycles des opérations significatives¹². Donc l'auditeur devra prendre connaissance de certains nombres de données statistiques concernant chaque cycle pour une sécurité du fonctionnement du système. La prise de connaissance des procédures commence après l'autorisation du gérant, l'auditeur commence par la visite des services concernés et l'organisation des entretiens avec leurs principaux acteurs. Pour (Merle, Sardet, & Trio-valentin, 2015-2016) l'auditeur utilise les descriptions existantes (établies par l'entité ou par d'autres auditeurs) et les met à jour. À défaut, ou s'il existe ne semble pas pertinent, le commissaire aux comptes doit procéder lui-même à la description en utilisant les techniques habituelles suivantes :

¹² C'est les opérations ayant une incidence sur les états de synthèse effectuées à l'intérieur d'un certain nombre de cycles, comme le cycle achat, vente, stock, paie, etc.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- **La description narrative (Mémoire) :**

L'auditeur fait la synthèse écrite des entretiens qu'il a avec les responsables intéressés et des documents qu'il a pu réunir, et dans lequel il explique comment se déroulent les procédures et les transactions au sein de l'entreprise audité.

- **Le diagramme de circulation des flux (FlowChart) :**

Le flow-chart permet de représenter la circulation des documents entre les différentes fonctions et centres de responsabilités, qui indique leur origine et leur destination, donc de donner une vision complète du cheminement des informations et leurs supports. La procédure de diagramme peut varier selon les auteurs mais dans l'ensemble, on retient deux modèles de présentation bien définis :

- **Diagramme vertical :** cette forme de diagramme représente verticalement le circuit des documents. Les services seront placés les uns au-dessous des autres et séparés par un trait horizontal. La représentation du circuit s'effectue par ordre chronologique, c'est-à-dire depuis sa création jusqu'à son arrivée ou sa destruction. Voici quelques-uns des diagrammes verticaux :

- ✓ Le diagramme de BG (Braténé et Grün)
- ✓ Le diagramme d'analyse type « SCOM »

- **Diagramme horizontal :** comme dans le diagramme vertical, la représentation du circuit de documents est faite selon l'ordre chronologique. Mais la circulation entre les services se fait horizontalement, parmi les schémas présentés sous forme horizontale, nous pouvons mentionner :

- ✓ Le diagramme de Skinner et Anderson
- ✓ Le diagramme Hymans

Le commissaire aux comptes ne doit pas faire une description détaillée et superflue de ses objectifs. Une telle description est consommatrice de temps, elle peut nuire à l'obtention d'une vision suffisamment synthétique. Néanmoins, une description détaillée peut s'avérer nécessaire :

- Pour décrire une activité ou partie d'activités complexe
- Pour répondre à une préoccupation de l'entité qui souhaite disposer d'une modélisation de ses processus.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

De manière pratique, la prise de connaissance des procédures donne lieu à :

- L'établissement d'une description schématique et rapide de la procédure ;
- La description des points-clés (forces et faiblesses) de la procédure. Ces points-clés peuvent être identifiés par la prise en compte des risques inhérents, et par l'utilisation d'un questionnaire de contrôle interne mettant en évidence assertions d'audit concernées par la procédure examinée.

La préparation des questionnaires de contrôle interne permet au commissaire aux comptes de vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles définis dans le référentiel de contrôle interne. Et afin de détecter les forces et les faiblesses du contrôle interne, ce questionnaire se résume à cinq questions fondamentales (qui?, quoi?, où?, quand?, et comment ?).

b.2 Confirmation de la compréhension du système

Selon (Bechar & Rabehi, 2018) l'objectif de l'auditeur n'est pas en soi de décrire exhaustivement la procédure étudiée. Mais il doit avoir une bonne compréhension de son fonctionnement, et avant tout d'identifier les éléments-clés qui lui permettront de l'évaluer. À des fins de compréhension, l'auditeur effectuera des tests de conformité qui consistent à :

- Mettre en œuvre des tests de cheminement (cradle to grave) pour effectuer une procédure complète à partir de quelques opérations sélectionnées ;
- Réaliser des tests spécifiques sur des points de procédure particuliers qui semblent peu clairs ;
- Faire parvenir la description aux parties intéressées, pour obtenir leurs observations. De plus, cela permet de s'assurer que l'auditeur n'a pas oublié un point important.

b.3 Evaluation de contrôle interne

Le commissaire aux comptes procède en deux temps :

- Dans un premier temps, il effectue une évaluation théorique (préliminaire) du contrôle interne, en identifiant les faiblesses et les forces du système de contrôle interne.
- Il vérifie ensuite la réalité des forces pour donner une finalité à son évaluation.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- **Evaluation théorique de contrôle interne**

Dans cette partie, le commissaire aux comptes détecte les forces et les faiblesses apparentes des systèmes et procédures. Une faiblesse de contrôle interne a pour conséquence un risque possible, résultant de procédures insuffisantes pour réduire le risque potentiel à un niveau acceptable, et qui vont accroître le travail de vérification dans la phase finale. Les forces correspondent à des procédures sur lesquelles l'auditeur s'appuie pour définir son programme du travail, et qui donnent au commissaire aux comptes une assurance raisonnable sur la couverture d'un risque.

Pour valider l'existence de ces atouts, l'auditeur fait appel à des tests de permanence. Qui ont pour objectif de vérifier que les contrôles internes, mis en place par l'entreprise afin de garantir la fiabilité des informations financières sont effectivement appliqués.

- **Evaluation définitive du contrôle interne**

Une fois que les points faibles ont été identifiés dans la première évaluation. L'auditeur détermine ensuite les faiblesses d'application découlant de l'application incorrecte des points forts. Sur la base de ces éléments, le contrôleur détermine l'influence des points faibles et des points forts sur la sincérité et la régularité des comptes.

Puis vient la phase finale du contrôle interne, à travers laquelle l'auditeur doit fournir son évaluation aux décideurs. La présente évaluation fait l'objet d'un document de synthèse appelé le rapport d'évaluation du contrôle interne. Celui-ci présente les différentes faiblesses et forces de l'analyse et indique la gravité de ces faiblesses, leur impact sur les états financiers, leur incidence sur l'opération d'audit et finalement les recommandations de l'entreprise en question.

c. Contrôle des comptes

Une fois qu'on a pris connaissance de l'environnement de l'entreprise, de son contrôle interne et qu'on a ciblé les risques. Il est nécessaire d'analyser les comptes d'une manière plus précise afin d'identifier les éventuelles anomalies significatives. La détermination de la quantité des contrôles directs des comptes relève du jugement professionnel de l'auditeur à mener en fonction de la bonne et de la mauvaise qualité de contrôle interne, ou en fonction du seuil de signification (Bechar & Rabehi, 2018, p. 54).

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Le commissaire aux comptes procédera à des contrôles allégés (en nombre réduit) lorsqu'il estimera que les procédures du contrôle interne sont satisfaisantes, dans le cas contraire, il procédera à des contrôles étendus (nombre important de contrôles). En ce qui concerne les données ponctuelles et exceptionnelles (augmentation du capital, versement de dividendes, émission d'emprunts, etc.) il possède à des contrôles spécifiques.

Le commissaire aux comptes doit également s'assurer de respect des sept principes comptables édictés par le code général de normalisation comptable, à savoir : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, le coût historique, la séparation des exercices, la prudence, etc.

c.1 Techniques d'obtention des éléments probants

L'exécution du programme de contrôle des comptes doit permettre au commissaire aux comptes de réunir, et examiner l'ensemble des éléments probants¹³ suffisantes pour s'assurer que les dispositions légales et réglementaires auxquelles est soumise l'entreprise sont bien respectées. Sauf en cas exceptionnels, l'auditeur ne peut examiner l'ensemble des documents justificatifs et des écritures comptables. Il choisit l'échantillon sur lequel il va mettre en application ses procédures de vérification, selon la technique de sondage la mieux adaptée aux circonstances : échantillonnage aléatoire fondé sur un jugement professionnel ou échantillonnage statistique. Pour atteindre ses objectifs, le commissaire aux comptes utilise les techniques ci-dessous :

➤ Observation physique

Qui consiste à examiner les actifs, les comptes ou à observer la façon dont une procédure est appliquée. L'observation physique peut prendre deux formes :

- ✓ **L'examen et le contrôle d'un inventaire physique effectué par l'entreprise** : porte essentiellement sur les stocks ou les immobilisations. Dans ce cas, l'auditeur devra se tenir informé de la date ou des dates choisies par l'entreprise pour réaliser son inventaire. et il doit s'assurer que la procédure mise en place pour l'inventaire est correctement appliquée, et ensuite effectuer des tests de vérification par sondage.
- ✓ **Le contrôle de l'existence physique d'un actif** : ce contrôle est en général fait pour les effets à recevoir en portefeuille et les espèces en caisse.

¹³ Éléments probants : c'est des informations obtenues par l'auditeur pour aboutir à des conclusions, qui sont constituées des documents justificatifs, des pièces comptables, etc. ayant servi à l'établissement des comptes.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

➤ La confirmation directe

La confirmation directe est une procédure qui consiste à demander à un tiers ayant des liens d'affaires avec l'entreprise auditée de confirmer directement au commissaire aux comptes des informations d'ordre comptable, financières ou juridique. Cette technique permet au commissaire aux comptes d'atteindre ses objectifs plus rapidement et de façon plus satisfaisante.

➤ L'examen des documents créé par l'entreprise

Copies de factures clients, comptes, balance, rapprochement. Certains de ces documents peuvent avoir un caractère plus probant que d'autres.

➤ L'examen des documents reçus par l'entreprise

Ces documents servent de justificatifs à l'enregistrement des opérations ou à leur contrôle : factures fournisseurs, relevés bancaires, etc.

➤ L'examen analytique

Consiste à :

- Faire des comparaisons entre les données des états de synthèse et les données antérieures, postérieures et prévisionnelles de l'entreprise ;
- Analyser les fluctuations et les tendances ;
- Étudier et analyser les éléments inhabituels résultant de ces comparaisons.

Le commissaire aux comptes dispose d'autres techniques d'obtention des éléments probants comme : les contrôles arithmétiques, les informations verbales obtenues des dirigeants et salariés de l'entreprise, etc.

c.2 Examen des états de synthèse

L'examen des états de synthèse vise d'une part à la certification de la régularité, la sincérité, l'image fidèle qu'ils donnent du résultat de l'exercice, et de la situation financière et du patrimoine de la société. D'autre part la vérification de la sincérité et de la cohérence avec les états de synthèse des informations d'ordre financier contenues dans les documents qui doivent être mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale. L'examen d'ensemble des états de synthèse a pour objet de vérifier que le bilan, le compte de résultats, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires :

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- Sont cohérents, compte tenu de la connaissance générale de l'entreprise, de son secteur d'activité et du contexte économique
- Concordent avec les données de la comptabilité
- Sont présentés selon les principes comptables et la réglementation en vigueur
- Tiennent compte des événements postérieurs à la clôture.

d. Travaux de fin de mission

Le commissaire aux comptes réalise les travaux de fin de mission, afin d'être sûr qu'il n'a omis aucune étape importante au cours de l'exécution de sa mission. Ils constituent à vérifier que toutes les informations nécessaires à l'établissement de rapport annuel du commissaire aux comptes de l'entreprise reflètent une image fidèle de la situation patrimoniale de l'entreprise (Letat.O, 2020, p. 80). Les travaux de fin de mission comportent :

1. L'analyse et la recherche des événements postérieurs à la clôture
2. La présentation d'une lettre d'affirmation
3. Le questionnaire de fin de mission
4. L'élaboration d'une note de synthèse.

d.1 L'analyse et la recherche des événements postérieurs à la clôture

Des événements de natures diverses peuvent se produire entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes. Certains d'entre elles peuvent avoir d'importantes conséquences sur la situation financière de l'entité appelée "événements postérieurs à la clôture"¹⁴. Ces événements doivent faire l'objet d'une comptabilisation et d'une information en annexe s'ils mettent en question la continuité d'exploitation. Il y a habituellement deux types d'événements postérieurs :

➤ Événements qui trouvent leur origine avant la date de clôture

C'est des événements qui fournissent des éléments complémentaires pour l'évaluation des comptes, et qui doivent être inscrits dans les comptes en ajustant les montants comptabilisés dans les postes affectés. Par exemple : la faillite définitive d'un client douteux, confinement

¹⁴ Ce sont des événements intervenus au cours de l'exercice, mais qui ne sont connus qu'entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes annuels, et ils sont susceptibles d'entraîner des risques ou des pertes.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

obligatoire arrêt d'activité (COVID-19). Dans ce cas, les comptes doivent être modifiés car l'événement provient de l'exercice.

➤ Événements spécifiques de l'exercice suivant

Ce genre d'évènements ne donne pas lieu à un ajustement des montants comptabilisés, mais fait l'objet d'une information dans l'annexe selon le référentiel comptable applicable. Par exemple, une usine a pris feu en février N+1, peut-être indiqué dans l'annexe s'il est d'une gravité exceptionnelle et devra être indiqué dans le rapport de gestion. En effet, ces évènements ont un impact sur l'annexe générale car la continuité d'exploitation est remise en cause. Voici les procédures qui peuvent être utilisées pour repérer les événements postérieurs :

- La prise de connaissance des procédures définies par la direction en vue d'identifier les événements postérieurs
- La consultation des procès-verbaux et des comptes rendus des réunions
- La prise de connaissance des situations intermédiaires et des prévisions les plus récentes (chiffre d'affaires, résultat, trésorerie, structure financière, etc.)
- Les entretiens avec la direction aux fins de s'enquérir de leurs connaissances de la survenance d'événements postérieurs
- Les entretiens avec les personnes compétentes de l'entité sur l'évolution des procès, litiges et contentieux depuis les derniers contrôles mis en œuvre par l'auditeur.

d.2 Présentation d'une lettre d'affirmation

Conformément aux dispositions de la NEP 580, une lettre d'affirmation est demandée au représentant légal de l'entité (la direction). Afin que ce dernier déclare qu'à la date d'établissement de la lettre : il n'a connaissance d'aucun événement survenu depuis la date de clôture de l'exercice. Ce qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention en annexe et/ou dans le rapport de l'organe compétent à l'organe chargé à statuer sur les comptes. Cette lettre permet aussi à la direction générale de confirmer qu'elle a mis toutes les informations disponibles à la disposition de commissaire aux comptes (Letat.O, 2020).

d.3 Questionnaire de fin de mission

Le questionnaire de fin de mission a pour objectif de permettre à l'auditeur de s'assurer qu'il a rempli toutes les diligences requises par les normes professionnelles, et qu'il n'existe pas de points en suspens qui ferait obstacle à la mission du rapport. Il doit être signé

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

en même temps et remis au directeur de mission en même temps et remis au directeur de mission au même moment que la note de synthèse et les projets de rapports.

d.4 Note de synthèse

Les éléments significatifs de la mission et les options prises peuvent être résumés dans la note de synthèse (Guerra & Madouni, 2021, p. 64) . Cette note doit comprendre au minimum :

- La description des événements importants
- La description des problèmes rencontrés et les solutions adoptées
- La liste des points en suspens qui doivent être réglés avant d'émettre le rapport
- Une conclusion générale.

1.1.3 Phase finale

C'est la phase ultime de synthèse. À ce niveau, les auditeurs se réunissent pour préparer la réunion de clôture et rédiger le rapport d'audit dans le respect des normes en vigueur.

➤ Réunion de clôture

La réunion de clôture, qui réunit les auditeurs et les dirigeants de l'entreprise auditée, vise à souligner les forces et les faiblesses du contrôle interne. Dénoncer et de justifier les constatations de l'audit, et de préciser leurs importances (Bechar & Rabehi, 2018, p. 59). La réunion de clôture permet également de résoudre les questions de désaccord avant la rédaction du rapport final.

➤ Rédaction de rapport d'audit

L'auditeur achève sa mission par la rédaction d'un rapport de certification appelé (rapport général) dans lequel il exprime son opinion sur la régularité, la sincérité et de l'image fidèle des documents annuels. Il faut évoquer quelques rapports spéciaux tels que :

- Un rapport spécial sur les conventions réglementées
- Un rapport spécial sur le détail des cinq rémunérations les plus élevés
- Un rapport spécial sur les avantages accordés au personnel
- Un rapport spécial sur l'évolution du résultat des cinq derniers exercices et du résultat par actions ou parts sociales
- Un rapport spécial sur les procédures de contrôle interne
- Un rapport spécial sur les menaces de continuité d'exploitation constatées au cours de sa mission d'audit des comptes.

Chapitre 2 : Processus d’audit légal et transformation digitale

Le rapport sur les comptes est public et doit être déposé au greffe du tribunal de commerce (Letat.O, 2020, p. 83). En plus des informations générales qui doivent être présentées dans le rapport général, ce dernier est constitué de trois parties distinctes :

- La certification des comptes
- La justification des appréciations
- Vérification et informations spécifiques.

❖ Certification des comptes (opinion sur les comptes)

Dans cette partie l’auditeur exprime son opinion en matière de certification des comptes. Nous examinerons successivement les différents types d’opinions que peut émettre le commissaire aux comptes :

- Certification sans réserve

Le commissaire aux comptes formule une certification sans réserve lorsque l’audit des comptes qu’il met en œuvre lui a permis d’obtenir l’assurance élevée, mais non absolue. Qualifié par convention d’assurance raisonnable que les comptes, pris dans leur ensemble ne comporte pas d’anomalie significative (Merle, Sardet, & Trio-valentin, 2015-2016).

- Certification avec réserve

Selon (Merle, Sardet, & Trio-valentin) le commissaire aux comptes certifiés avec réserve(s) lorsqu’il est en désaccord avec les choix ou l’application des règles et méthodes comptables. Ou été confronté à une limitation, à l’étendue de ses travaux. Et que l’incidence de ce(s) désaccord(s) ou de cette limitation, bien que significative, est suffisante pour permettre à l’utilisateur des comptes de porter son jugement en connaissance de cause. En revanche, la certification avec réserve pour incertitude n’est plus possible.

- Refus de certification

Le refus de certification se produit en cas de désaccord, de limitation dans l’application des circonscriptions.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

❖ La justification des appréciations

Le commissaire aux comptes justifie dans son rapport des appréciations qu'il a portées au cours de sa mission d'audit comptable. Cette obligation fait l'objet d'une norme d'exercice professionnel spécifique la NEP 705 (Laurent.P & Tcherkawsky.P, 1991).

Cette justification intervient dans deux cas : en cas de refus de certification ou en cas de certification avec réserve. Il est à signaler que la justification des appréciations doit trouver sa place dans la partie qui porte sur la certification des comptes et dans laquelle l'auditeur exprime son opinion.

❖ Vérifications et informations spécifiques

Les mentions résultant de certaines informations spécifiques figurent dans la troisième partie des rapports annuels et consolidés de l'auditeur. Le commissaire aux comptes formule ses conclusions sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de l'organe compétent à l'organe statué sur les comptes. Ainsi que, le cas échéant, dans d'autres documents relatifs à la situation financière des comptes annuels
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion.

1.2 Découpage par cycle

L'approche par cycle résulte d'un découpage opérationnel de la mission d'audit. Chaque auditeur peut définir comme il l'attend les différents cycles de contrôle sur lesquels il souhaite intervenir comme : cycle achat, cycle vente, stock et en cours, trésorerie, impôts et taxes, etc. Dans chacun de ces cycles de contrôle le commissaire aux comptes met en œuvre la démarche par phase qui a été précédemment exposée.

L'approche par cycle est nécessaire, si l'on veut éviter le piège qui consisterait à considérer chacune des grandes de la démarche d'audit comme une mission indépendante, devant faire l'objet d'un traitement global. Elle seule permet en pratique d'introduire un chaînage logique entre les différentes phases de l'audit, et de donner à l'exécution de la mission un maximum de pertinence et d'efficacité. Selon (Merle, Sardet, & Trio-valentin, 2015-2016) pour que ce résultat soit atteint, il convient de préserver la cohérence qui doit exister entre les travaux par cycle et la démarche d'ensemble de l'audit financier. Les travaux par cycle peuvent s'inscrire dans la démarche d'ensemble de l'audit légal dès lors :

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- Qu'ils déclinent pour chaque cycle une démarche fondée sur l'approche par les risques
- Que les travaux menés dans un cycle particulier sont réalisés en coordination avec les travaux mis en œuvre dans les autres cycles.

2 Processus de transformation digitale

Gilles Babinet¹⁵, dans son livre " L'ère numérique, un nouvel âge de l'humanité" estime que la révolution numérique est la nouvelle étape de l'humanité après les révolutions agricoles, industrielle et des services. Nous pouvons même y distinguer trois périodes, celle du matériel informatique (1945-1985), celle du logiciel (1985-2005) puis celle des données dans laquelle nous sommes (depuis 2005). Le digital est aujourd'hui identifié au niveau mondial comme la 4^{ème} révolution mondiale. Créatrice d'opportunités économiques et sociales majeures mais apportant également des changements sans précédent. La transformation numérique également dénommée « transformation digitale » c'est la construction de programmes informatiques qui s'adonnent à des tâches qui sont, pour l'instant accomplies de façon satisfaisante par des êtres humains car elles demandent des processus mentaux de haut niveau tels que l'apprentissage perceptuel, l'organisation de la mémoire et le raisonnement critique, etc. Ainsi, les outils de l'intelligence numérique et les algorithmes créés par l'homme consistent à exécuter les tâches effectuées par lui-même et qui nécessitent un effort physique et mental.

La transformation digitale prend plusieurs formes, peut concerner tous les acteurs au sein d'une même organisation (processus opérationnels, métiers et mode de travail des collaborateurs, acculturation de la culture numérique, etc.). La transformation digitale est souvent considérée comme l'étape qui suit celle de la numérisation, la dématérialisation et de la digitalisation (Diadj, Tounkara, & Bordeaux, 2021).

2.1 Numérisation des documents

Le terme de « numérisation » étroitement lié à l'information, a été utilisé pour la première fois par Robert Wachal en 1971 pour discuter des implications sociales de la « numérisation de la société » (Diadj, Tounkara, & Bordeaux, 2021).

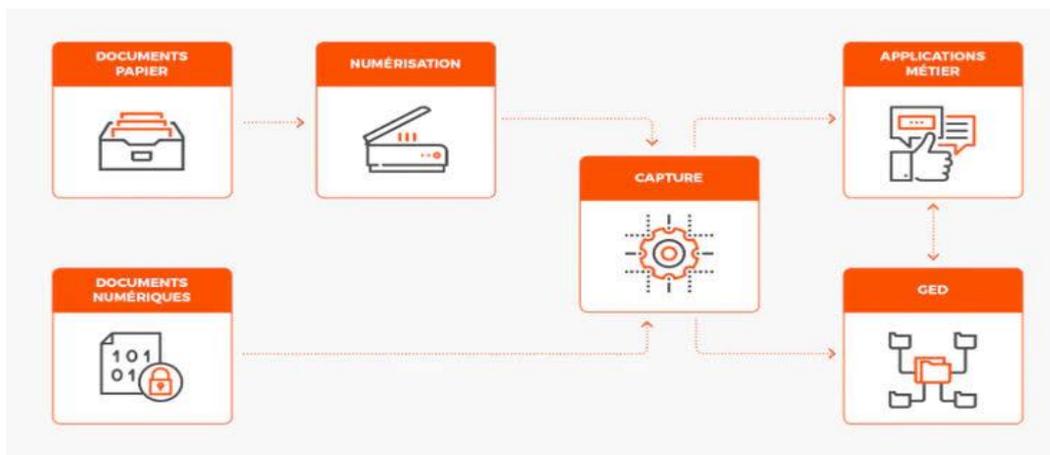
¹⁵ Le premier président du conseil national du numérique en France (CNNum), nommé digital champion par la ministre délégué du numérique Fleur Pellerin.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

La numérisation est considérée comme la première étape d'une démarche de transformation digitale, et c'est l'opération technique qui consiste à transférer le contenu et les caractéristiques formelles d'un document sur support papier vers un support numérique. Le fichier est numérisé (le plus souvent au format JPEG, TIFF, PDF) grâce à un scanner ou copieur multifonction (MFP), à noter qu'il existe plusieurs types de scanners adaptés au support à numériser (scanner à plat, smartpen, sheet-fed scanner, etc.).

La numérisation de documents papiers permet de conserver les documents sur le long terme, accès à l'information souvent plus rapide qui limite le temps de recherche dans les archives papiers. La numérisation des documents est un processus complet qui nécessite la mise en œuvre de ressources matérielles, logicielles et humaines. Le schéma suivant explique comment la numérisation de documents fonctionne et comment les données sont utilisées :

Figure 3 Fonctionnement de la numérisation de documents



Source : <https://www.appvizer.fr/magazine/services-informatiques/capture-donnees/numerisation-donnees>

Les documents sont scannés et traités avec des outils de capture qui permettent d'extraire automatiquement des informations et/ou du contenu des documents. Ces informations sont utilisées comme métadonnées descriptives et facilitent la recherche d'un document dans une GED (gestion électronique de documents) par exemple ou dans d'autres logiciels métiers :

- LAD : Lecture automatique des documents
- RAD : Reconnaissance automatique des documents
- OCR : Reconnaissance optique de caractère.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

➤ Numérisation par lecture automatique de documents (LAD)

La lecture automatique de documents, aussi appelée LAD est un ensemble des techniques qui permet lors de la numérisation de lire et de collecter les informations contenues sur tout type de document physique (facture, contrat de travail, devis...), pour les transformer en données numériques. De plus, elle permet de traiter des documents semi-structurés tels que les factures : total HT, numéro de facture, référence de commande, etc.

➤ Reconnaissance automatique pour un classement efficace des documents (RAD)

Le RAD est un outil sur lequel s'appuie la LAD, est capable de distinguer les différents types de documents, en s'appuyant sur différents critères et contraintes (reconnaissance numérique des caractères, code barre, etc.).

Le caractère de reconnaissance peut être par exemple le logo d'un fournisseur, l'emplacement d'une référence produit, la présence du signe HT sur un document, etc. au-delà de déchiffrage des documents la RAD permet également de les classer efficacement. Les logiciels de LAD et de RAD ont recours à des technologies d'intelligence artificielle pour parvenir à lire, à reconnaître, à extraire les données numérisées.

➤ Reconnaissance optique de caractère (OCR)

La reconnaissance optique de caractères ou Optical Character recognition-OCR en anglais, consiste à lire et à analyser un texte pour en produire une version informatique au format d'un fichier texte. La reconnaissance optique de caractères permet de capturer les informations, de les analyser et de les traiter pour enfin en comprendre les données.

N.B : ne pas confondre OCR et ICR (reconnaissance intelligente de caractère). Dans le cas d'un document manuscrit on favorise davantage la technique ICR à l'OCR. En effet, l'IRC intègre la reconnaissance de caractères manuscrits, elle peut reconnaître une multitude de matrices potentielles (toutes les lettres de l'alphabet, ainsi tous les styles calligraphiques) grâce à sa base de caractère qui peut continuellement être enrichie par l'apprentissage.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

L'intervention humaine de vidéo-codage est nécessaire afin de corriger manuellement les éventuelles erreurs. Enfin, un contrôle de qualité sur un échantillon représentatif permet de valider définitivement le lot numérisé et d'autoriser la mise en lignes des images numériques.

2.2 La dématérialisation "zéro papiers"

2.2.1 Aperçu historique

La dématérialisation n'est pas un concept nouveau. En réalité, l'homme a toujours cherché à simplifier son quotidien, en supprimant ou en améliorant tout support matériel. L'histoire plutôt récente de la dématérialisation, est alors marquée par l'apparition des fameuses disquettes dans les années 1970, il s'agit de la première étape de l'évolution des solutions de dématérialisation. Derrière le développement de ces disquettes se cache le projet d'inventer un support de stockage numérique plus léger et plus numérique que les supports de stockage déjà existants. Dans les années 1990, les CD ont commencé à remplacer la disquette, puis sont les clés USB qui ont fini par s'imposer dans les années 2000. Ces nouveaux outils assurent alors une plus grande capacité de stockage et une meilleure compatibilité avec les nouveaux outils informatiques et numériques. Ces évolutions ont permis la distribution numérique des biens culturels tels que les fichiers musicaux, les fichiers vidéo, le livre numérique, etc.

Depuis les années 2000, les pratiques liées à la dématérialisation n'ont fait que se développer, étant très ancrées dans le mode de vie de la population partout dans le monde. La dématérialisation s'est progressivement imposée au sein des entreprises : le papier, qui s'était longtemps imposé comme unique système d'informations pour les entreprises a finalement été remplacé par le document électronique. L'usage du document électronique est possible dans une multitude de domaines et services, tels que le marché financier, les moyens de paiement, les services de comptabilité, des ressources humaines, etc. ¹⁶

¹⁶<https://inops.fr/dematérialisation/l-histoire-dematérialisation/> consulté le 4 avril 2022

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

2.2.2 Définition de la dématérialisation

La dématérialisation consiste à supprimer le support matériel en le remplaçant par un support numérique. Dématérialiser un document c'est donc le produire au format numérique, à partir d'un système d'informations. La dématérialisation des documents englobe aussi les notions de stockage et d'archivage de ceux-ci, généralement sur des serveurs pour les moyennes et grosses entreprises. Et sur ordinateurs pour les petites entreprises et auto-entrepreneurs.¹⁷

En somme, la dématérialisation est un processus qui permet de numériser tous les documents d'une entreprise (entreprise à zéro papier). La dématérialisation à deux processus distincts :

- Les documents sont créés à partir d'un document matériel (papier, microforme, etc.), en utilisant un procédé de numérisation (le scanner). Il s'agit donc d'une dématérialisation simple
- Les documents sont créés directement sous forme électronique (dématérialisation native).

Au sein des entreprises et auprès des micros entrepreneurs, la dématérialisation de documents concerne en premier lieu les documents comptables et les factures, les documents commerciaux peuvent aussi être dématérialisés, et notamment les fiches clients, les bons de commande, etc. En fait, chaque service de l'entreprise peut dématérialiser ses documents. La dématérialisation demande souvent quelques ajustements en matière d'organisation, notamment au commencement. Mais une fois le processus est en place, la gestion, la révision, l'archivage et l'échange de documents sont grandement facilités.

2.2.3 Avantages de la dématérialisation

A. Une plus grande efficacité dans la gestion des documents

La gestion des documents numériques est beaucoup plus rapide et agile que la gestion des documents imprimés, et ce pour les raisons suivantes :

- La recherche d'un document au format numérique, est plus simple et rapide que celle d'un fichier physique

¹⁷<https://www.adobe.com/fr/acrobat/lead/discover/digitalisation-et-dematerialisation.html> Consulté le 04 avril 2022

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- La traçabilité des documents est renforcée, il devient plus facile de contrôler l'origine des documents électroniquement et de savoir qui les a modifiés et à quel moment
- Les documents sont plus facilement modifiables et partageables
- Les tâches chronophages à faible valeur ajoutée sont éliminées : impression, archivage, numérisation...
- La dématérialisation des documents ouvre la porte à l'automatisation des processus.

B. Une condition indispensable pour la mise en place du télétravail

Nous avons vu ces derniers mois, la crise sanitaire (COVID-19) a poussé de nombreuses entreprises à faire du télétravail, et cette pratique va sans aucun doute se développer davantage dans les années à venir pour offrir aux employés un rythme de travail plus flexible, adapté aux nouveaux modes de vie. Cependant pour faire du télétravail, il ne suffit pas d'avoir un portable et de travailler à la maison. En effet, les employés doivent pouvoir être en mesure de réaliser leur travail avec la même efficacité qu'ils étaient au bureau. Dans cette pratique, il est essentiel de ne pas dépendre de documents au format papier.

Les documents numériques permettent donc de travailler de manière beaucoup plus flexible : les employés pourront avoir accès aux documents à tout moment, où qu'ils se trouvent ils pourront les visualiser, les éditer, les partager et même les signer en ligne. Le lieu ne sera donc plus un problème, ils pourront travailler d'où ils le souhaitent.

C. Une sécurité de l'information renforcée

La sécurité des informations conservées sous forme numérique est nettement plus élevée que celle des documents archivés au format papier. Les entreprises peuvent restreindre l'accès des documents aux personnes y ayant droit et ainsi assuré leur confidentialité avec l'archivage électronique, il devient également plus simple et moins coûteux d'effectuer des sauvegardes de sécurité. Ainsi, en cas de perte de fichiers ou de vol de données, il est donc possible de récupérer des informations.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

D. Des économies d'argents

La dématérialisation a une incidence immédiate sur la réduction des coûts. Les entreprises économisent non seulement sur l'achat de papier mais aussi sur l'encre, l'entretien des imprimantes, les fournitures de bureau (boîtes à archives, classeurs...). D'autre part, si tous les documents d'une entreprise sont dématérialisés et peuvent être partagés par email, les dépenses liées aux envois postaux seront également considérablement réduites.

E. Un gain d'espace sur le lieu de travail

L'un des grands avantages d'un lieu de travail sans papier est également le fait de récupérer l'espace alloué à l'archivage des documents physiques, car tous les documents sont désormais stockés en ligne (sur un Cloud) ou sur des serveurs privés. De cette façon, la surface libérée pourra être utilisée pour agrandir les bureaux ou nouveaux espaces : salle spéciale pour les stagiaires par exemple.

F. Réduction de l'impact environnemental

La suppression du papier comme outil de travail va ainsi contribuer à la préservation de l'environnement en limitant certaines pratiques dangereuses telles que la déforestation¹⁸ ou la consommation importante d'eau pour la fabrication du papier.

2.2.4 Outils de la dématérialisation

La dématérialisation de l'ensemble de documents de l'entreprise peut sembler être une tâche particulièrement lourde s'il est vrai que tout est relatif et que cela dépend de la taille de l'entreprise, la mise en place de la dématérialisation peut se faire assez rapidement et facilement, à condition de bien s'organiser et de respecter certaines étapes et outils clés. Il s'agira notamment de : ¹⁹

- Définir les documents à numériser
- Scanner les documents
- Archiver ces documents au format numérique
- Utiliser un système de gestion électronique des documents (GED)
- Disposer d'un stockage Cloud.

¹⁸ La déforestation est le phénomène de réduction des surfaces de forêt. Autrement dit, c'est lorsque des surfaces de forêt sont définitivement perdues (ou au moins perdues sur le long terme).

¹⁹<https://www.adobe.com/fr/acrobat/lead/discover/digitalisation-et-dematerialisation.html> Consulté le 04 avril 2022

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

a) La gestion électronique de documents (GED)

La GED désigne un procédé informatisé qui permet à l'entreprise d'assurer l'organisation des informations, et la gestion des documents électroniques. La gestion électronique de document désigne aussi le processus de gestion des documents dans une organisation. Ce procédé comprend l'acquisition des documents, l'indexation et le classement, le stockage d'informations, l'accès et la diffusion des documents.

La dématérialisation de la gestion de ces documents est facilitée par l'installation de logiciels GED, ces logiciels doivent s'intégrer efficacement au système d'information déjà déployé et à ses logiciels de gestion classique (ERP, SIRH...) parmi ces logiciels on peut citer :²⁰

- **La GED en mode SaaS**

La gestion électronique de documents en mode SaaS (Software AS A service) est une architecture logicielle proposée sous la forme d'abonnement et non sous la forme d'achat de licence classique. Les informations sont très sécurisées et compartimentées : chaque client possède sa propre base de données et son paramétrage.

- **Logiciel open source**

Il existe des logiciels de GED open source (libres et gratuits) tel que : OPEC DOCUMENT, ALFRESCO, MAYAN, etc. cependant dans le domaine de la gestion documentaire professionnelle il n'est pas conseillé d'utiliser ce genre de logiciels, pour plusieurs raisons : le logiciel n'offre qu'une interface en anglais, pas toujours facile d'accès pour tous, la sécurité est moins renforcée, la pérennité du logiciel (et notamment sa mise à jour) est moins assurée, etc. Un logiciel de gestion électronique de documents peut par exemple intégrer des modules de signature électronique et d'horodatage.

➤ **La signature électronique de documents**

La signature électronique apposée sur un document numérisé ou nativement numérique est garantie de la valeur juridique d'un document. Une telle signature est créée à partir d'une suite de caractères cryptés pour assurer la sécurisation du processus.

²⁰<https://www.archivage-numerique.fr/ged> Consulté le 08 avril 2022

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Il existe trois types de signatures : les signatures qualifiées simples, les signatures non qualifiées avancées et les signatures qualifiées. Le choix de la signature doit se faire en fonction du contexte d'utilisation, de son niveau de sécurité et de ses avantages et inconvénients.²¹La signature électronique, quel que soit son type à la même valeur que la signature manuscrite.

Dans le cadre d'un projet de dématérialisation des documents et des processus, les logiciels de signature électronique permettent de simplifier considérablement toutes les étapes de signatures d'un document.

Enfin, lorsqu'une entreprise souhaite intégrer un logiciel de signature électronique à son système d'information doit impérativement s'assurer que la signature créée bénéficie d'un certificat électronique, ce dernier peut uniquement être délivré par un prestataire de services qualifié et agréé ou par une autorité de certification.

➤ Le système d'horodatage des documents électroniques

Le système d'horodatage électronique associe une date et une heure de référence universelle, à une information ou à une donnée informatique. Cet outil est indispensable à tout projet de dématérialisation de documents, puisqu'il peut être utilisé comme preuve en cas de litige autour d'un document numérique. Il est donc recommandé d'associer un horodatage à la signature électronique.

b) Le système d'archivage électronique (SAE)

Le système d'archivage électronique est un outil indispensable de tout projet de dématérialisation des documents et des processus, en répondant à des objectifs de confidentialité, d'intégrité, de traçabilité, de lisibilité, de pérennité et de réversibilité des documents. Le SAE assure la conservation et la sécurité des données, sans que celles-ci puissent être modifiées ou détruites par un tiers. Un logiciel SAE présente les fonctionnalités suivantes :

- La création d'outils de gestion d'archivage
- L'administration centralisée des documents avec la définition des autorisations d'accès

²¹<https://inops.fr/dematérialisation/quels-principaux-outils-dematérialisation/> Consulté le 07 Avril 2022

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- La conservation obligatoire des documents pour simplifier la recherche et la consultation
- L'association de tous les éléments de preuve (signature électronique, horodatage, etc.)
- La possibilité de destruction des documents par une personne habilitée.

Pour conclure, la GED et le SAE sont deux outils complémentaires, la GED est un outil qui facilite l'activité de l'entreprise, alors que le SAE permet de sécuriser les documents. Après avoir décrit et classé les documents avec la gestion électronique de documents, il est conseillé de les conserver dans un système d'archivage électronique qui va garantir la disponibilité des documents, leur confidentialité et leur pérennité.

2.3 La digitalisation

2.3.1 Définition

Le digital est un terme anglais provenant de latin digitus qui signifie "doigt" tout comme sa traduction française le numérique (Huybrechts, 2019, p. 23). En effet, le mot digital est en lien avec le terme doigt et fait référence au toucher, tandis que le numérique traite du rapport entre l'humain et la machine (Borishkevitch, 2021). Le digital est l'ensemble des usages et expériences découlant de la mise en réseau des outils numériques grâce à l'internet. En effet, digitaliser une entité consiste à mettre en place de nouveaux canaux de communication interne externe via internet. La digitalisation fait aussi appel à la dématérialisation au point qu'une entreprise qui se dit digital n'utilise plus le stylo, ni de papier.

La digitalisation est donc le procédé qui vise à transformer un objet, un outil, un processus ou un métier afin de le remplacer et de le rendre plus performant. La digitalisation ne s'arrête pas là, de nos jours elle comprend également le paiement électronique, les réseaux sociaux ou encore les caisses automatiques.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

2.3.2 Avantages de la digitalisation

La digitalisation d'une activité ou d'une entreprise devra tout s'accompagner d'une bonne stratégie digitale, si cette stratégie est bien pensée, la digitalisation de l'entreprise va apporter des avantages indéniables sur celle-ci. Ces avantages sont cependant différents en fonction : ²²

➤ Du point de vue de l'entreprise

- Gain de temps dans les processus
- Une communication plus rapide et simplifiée entre différents métiers au sein d'une même entité. Et permet d'utiliser l'intelligence collective
- Une optimisation des dépenses et donc une augmentation de la rentabilité
- L'automatisation des tâches répétitives permet une meilleure automatisation du temps de travail
- Limitant les erreurs, il sera donc plus facile de détecter les anomalies et de les corriger en temps réel.

➤ Du point de vue du client

- Grâce à la digitalisation l'entité aura une meilleure image dans l'esprit des clients ;
- Meilleure communication avec l'entreprise et donc une fidélisation plus importante ;
- La satisfaction du client est plus importante.

2.3.3 L'écosystème digital

L'écosystème digital est la somme de tous les dispositifs web mis en place par une organisation. Il comprend les sites web, les applications, les réseaux sociaux, etc. Il s'agit en réalité de tous les canaux digitaux qui permettent à une entreprise de communiquer auprès de ses cibles, qu'elles soient internes ou externes (Imeloul & Ainseri, 2021). Ces écosystèmes digitaux mis en place par une entité sont généralement différents par spécifiques aux besoins de ses cibles :

- L'écosystème digital externe : s'adresse à des cibles externes (clients, investisseurs, etc.) est constitué de canaux de communication externe comme les sites web, les applications mobiles, les réseaux sociaux...

²²<https://www.alphalives.com/digitalisation/digitalisation-entreprise> Consulté le 07 avril 2022

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- L'écosystème digital interne : s'adresse quant à lui aux cibles internes (salariés, partenaires, etc.) est constitué généralement de logiciels métiers, d'applications collaborateurs...

2.4 Qu'est ce que la transformation digitale ?

Les consommateurs sont plus exigeants, et font plus attention à l'image des organisations. Ces derniers doivent donc redoubler d'efforts pour développer leur image de marque et soigner leur notoriété. La réputation digitale est ainsi devenue essentielle, à commencer par les réseaux sociaux vers lesquels les stratégies marketing des organisations tournées et nettement développées.

Selon BOUAKLINE NOUR consultante internationale, conférencière et formatrice en marketing et management à l'ère du digital²³ : « la transformation digitale est un état par lequel doit passer l'organisation, doit se transformer en vue de répondre à tous ces changements causés par la révolution technologique (la révolution numérique) comme le changement du comportement de son acheteur, de son client, de son consommateur, etc. Mais également de la concurrence qu'aujourd'hui à l'heure de la révolution digitale nous avons des nouveaux entrants. Les géants de web qui font un peu de tout et donc parfois perturbent votre métier, l'un des exemples les plus frappants est évidemment la FinTech²⁴ quand il s'agit de parler du métier de banque. »

La transformation digitale ou également "transformation numérique". Ce terme a évidemment des similitudes avec la digitalisation mais n'a pas pour autant les mêmes implications pour les organisations. La transformation digitale désigne le processus qui consiste, pour une organisation, d'intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités dans le but d'atteindre certains objectifs commerciaux stratégiques. Le digital ne concerne que les outils alors qu'en cas de transformation digitale l'organisation dans son ensemble est touchée.

En réalité, la transformation digitale peut être plus vue comme un phénomène sociologique que technologique. Puisque cela implique le personnel, le mode de fonctionnement, la culture d'entreprise, le modèle économique, etc. Au final, cela équivalant à

²³<https://www.linkedin.com/in/nourbouakline>

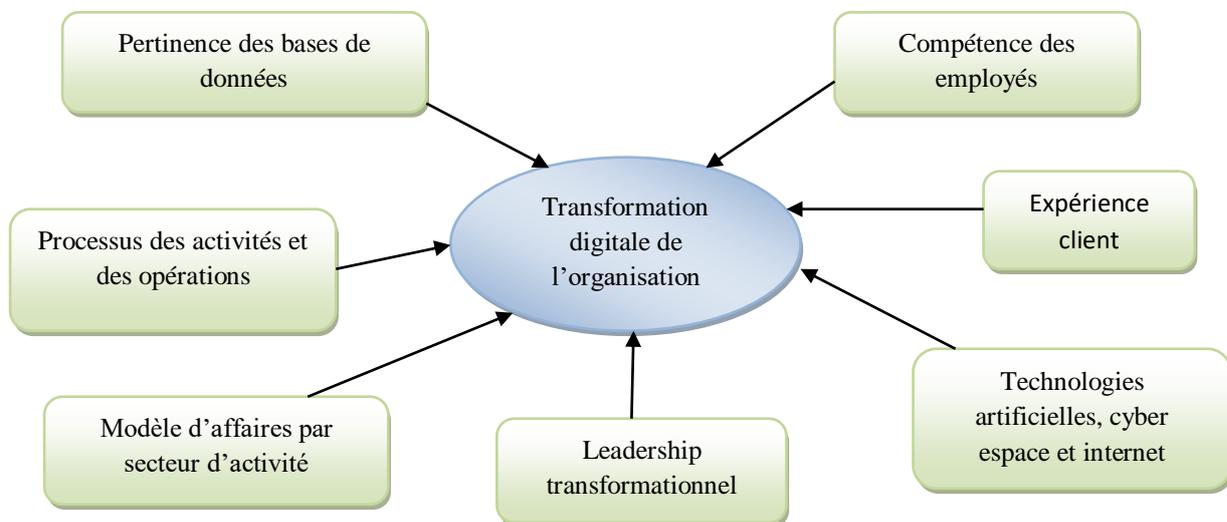
²⁴FinTech ou finance technologie regroupe l'ensemble des entreprises utilisant des modèles opérationnels, technologiques ou économiques innovants et disruptifs, visant à traiter des problèmes existantes ou émergentes de l'industrie des services financières.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

un véritable profond changement des méthodes managériales qui touche tous les départements et métiers (marketing, finance et comptabilité, ressources humaines, etc.), obligeant l'organisation à revoir sa façon de travailler et les façons de penser de ses employés.

Ces définitions sont essentiellement fondées sur les hypothèses relatives aux ressources et au capital intellectuel des organisations. Elles mettent de l'avant, entre autres : la gestion des bases de données, la compétence des employés, l'application de la technologie, le modèle commercial et l'expérience client, etc. La figure suivante résume les expressions qui traduisent la manifestation de la transformation digitale.

Figure 4 Éléments définitionnels de la transformation digitale



Source : Dr Victor Mignenan ; « transformation digitale : quels défis et pour quels enjeux ? » ; page 20.

2.5 L'impact de la technologie digitale sur la profession d'audit

Le digital participe grandement à la transformation profonde de la profession d'auditeur externe. Toutefois, le métier est déjà en constante évolution depuis des années, et ce sur de nombreux points pas nécessairement directement liés au digital, mais plutôt liés à des changements dans les attentes sociétales.

Afin de rester compétitifs, les cabinets d'audit doivent évoluer leur modèle économique et leur offre de services en acquérant des technologies innovantes pour proposer des solutions numériques. Parmi les technologies numériques utilisées par les cabinets d'audit pour faire évoluer leurs processus et leur offre de services on trouve le blockchain, le big data, data analytics, etc.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- **Le blockchain**

Historiquement, cet outil n'est apparu qu'en 2008, avec l'émergence de la cryptomonnaie et du bitcoin plus particulièrement. Elle fait partie des nombreuses nouvelles technologies financières déployées de la FinTech, correspondant à la technologie financière qu'est une toute nouvelle industrie financière. Originellement, la blockchain s'applique essentiellement au secteur financier et bancaire.

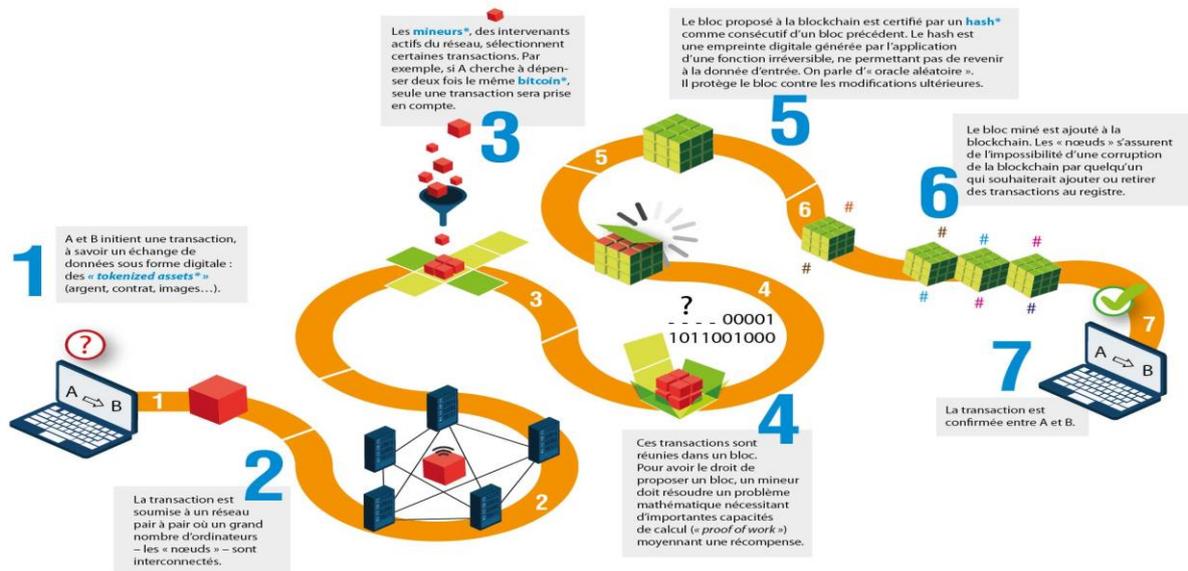
Cependant, son immense potentiel indique que ce nouveau type de technologies jouera un rôle important dans beaucoup d'autres secteurs que ceux des banques ou assurances (Huybrechts, 2019, p. 27). La technique blockchain est une base de données décentralisée, qui stocke chronologiquement des informations sur les transactions de toute nature en blocs. Les blocs sont disposés dans un ordre linéaire et chronologique et partagés sur un réseau, appelé un nœud, qui détient une copie identique et valide chaque nouvelle transaction, appelé un bloc. Il utilise une chaîne de blocs pour créer un système de monnaie numérique décentralisé, accessible au public et cryptographiquement sécurisé. Cette technique est destinée à réduire les coûts de transaction, augmenter la vitesse de règlement des transactions, permettre les micropaiements, réduire le risque de fraude, améliorer l'audit des transactions et augmenter l'efficacité de la surveillance (Ramdi, 2021).

L'avantage de blockchain est que les informations stockées dans la chaîne ne sont accessibles qu'à des entités prédéterminées. Par exemple, les entreprises n'ont besoin de partager que certains documents comptables entre les départements au sein des organisations ou avec les fournisseurs et clients. Cette conception peut protéger la vie privée et la confidentialité des données commerciales. Le blockchain attire de plus en plus l'attention de la profession d'audit. PwC par exemple considère le blockchain comme le logiciel d'amélioration des processus métier de nouvelle génération pour modifier structurellement les pratiques partagées entre les clients, les concurrents et les fournisseurs. Il pourrait également donner de la véracité à de nombreux documents liés à l'audit, cela permettrait un examen d'inventaire à distance et en temps réel, même les pistes d'audit pourraient être documentées sur la blockchain pour faciliter le traçage et l'examen à l'avenir. De même, les informations continues dans les factures électroniques, lettres de crédit, etc., pourraient également être documentées dans la blockchain, sur laquelle tous les documents sont accessibles en permanence et non modifiables, permettant aux auditeurs de tester d'informations financières.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Pour mieux comprendre son fonctionnement, voici un schéma synthétisant les différentes étapes du processus :

Figure 5 Schéma récapitulatif des étapes de la blockchain



Source : <https://www.institutdesactuaires.com/magazine/article/schema-de-fonctionnement-de-la-blockchain/2371> Consulté le 18 avril 2022

• Analytique de données "Data analytics"

L'analytique de données ou data analytics en anglais n'est qu'une composante de la science de données "Data science". La data analytics est définie comme la science qui consiste à examiner les données brutes, dans le but de tirer des conclusions à partir de ces informations. Il s'agit d'un terme plus large que la data analysis, qu'est un processus relatif à la gestion des données pour en retirer de l'information utile dans un cadre spécifique donné. Alors que l'analytique de données inclut également les outils et techniques pour mettre en place ce support de prise de décision à travers la compilation et l'analyse des données pertinentes (Huybrechts, 2019, p. 31). L'analytique de données permet donc de prendre de meilleures décisions pour rester compétitif et pour tout acteur capitaliste d'augmenter son chiffre d'affaires. L'analytique de données est importante, car l'évaluation est essentielle à toute amélioration. Les firmes utilisent la data analytics pour améliorer leurs produits et services, mieux prendre soin de leurs clients et diagnostiquer les problèmes au sein de leur organisation. Dans le contexte professionnel, l'analytique de données peut se diviser en quatre grandes catégories :

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

- L'analytique descriptive : sert à décrire les événements au fil du temps
- L'analytique de diagnostic : sert à déterminer pourquoi quelque chose s'est produit ou est entrain de se produire
- L'analytique prédictive : sert à anticiper les événements futurs
- L'analytique prescriptive : sert à prescrire un plan d'action basé sur des scénarios prévus.

• **Audit data analytics "ADA"**

Pour extraire et traiter les données de diverses sources afin d'identifier les risques et de collecter des preuves, et finalement de soutenir les décisions. Les auditeurs commencent à utiliser une technique émergente appelée Audit data analytics. L'ADA est définie comme une science consistant à découvrir et analyser des modèles, d'identifier des anomalies et extraire d'autres informations utiles dans les données sous-jacentes ou liées à l'objet d'un audit par le biais d'une analyse, d'une modélisation et d'une visualisation dans le but de planifier ou d'effectuer d'audit.

Les techniques ADA pourraient être utilisées au niveau de la transaction de données, car ses techniques maintiennent généralement de bonnes performances même sur des ensembles de données volumineuses et de grande dimensionnalité. En conséquence, ADA peut améliorer la précision de l'évaluation des risques et améliorer encore la qualité de la planification. En outre, les procédures analytiques traditionnelles reposent généralement fortement sur l'échantillonnage de données liées à l'audit (Ramdi, 2021, p. 131)

• **Gestion des données "Data management"**

Il s'agit d'une aide précieuse à la décision pour les dirigeants des organisations puisque cette discipline cherche à répondre à deux enjeux : le besoin d'anticipation et la nécessité d'innover constamment. Ainsi avec la data management, les données représentent plus que jamais une valeur ajoutée pour le fonctionnement et la pérennité des organisations. Les personnes travaillant dans cette discipline doivent par conséquent être compétentes quant à la gestion de bases de données "data base " et à la mise en place de systèmes pour gérer en pratique ces données.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

2.5.1 Modélisation de processus métier

- **Définition de processus métier**

Un processus métier est l'ensemble des activités permettant à une organisation d'atteindre ses objectifs. Il se matérialise par une succession d'actions connexes et structurées, aboutissant à un résultat déterminé qui est la raison d'être du processus. Le processus métier a besoin d'outils et de ressources qui peuvent être humaines ou faire appel à des techniques particulières et des machines. Un processus métier est ainsi considéré comme manuel lorsqu'il est accompli par un homme, et automatisé lorsqu'il a recours à une technologie d'assistance ou un modèle d'automatisation.

- **Gestion des processus métier**

Identifier et maîtriser le fonctionnement d'un processus métier permet de mettre la lumière sur ses forces et ses faiblesses. Il est ainsi possible d'agir en conséquence pour améliorer la performance de l'organisation. C'est le rôle de la gestion des processus métier, aussi appelée BPM "*Business process management*". Elle consiste aussi à diminuer les erreurs humaines, les problèmes de communication au sein de ces processus, ainsi qu'à permettre aux différents intervenants de se concentrer sur les exigences liées à leurs rôles (Boumahdi & Ghaoui, 2019, p. 10). Il existe trois grandes familles de processus :

- Les processus pilotage : connus sous le nom de processus de management ou de direction. Dessinent la culture, les objectifs et la stratégie de l'entreprise, et contribuent à leur déploiement ;
- Les processus opérationnels : contribuent directement à la mise en œuvre du produit ou de service par l'entreprise. Intervient au moment de l'identification du besoin du client, et ce jusqu'à sa satisfaction ;
- Les processus de support : qui assurent le bon déroulement de tous les autres processus. En leur apportant les ressources dont ils ont besoin, et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Il existe un ensemble d'outils intégrés qui aident les utilisateurs à gérer la qualité d'exécution des processus en fournissant plusieurs fonctionnalités, telles que l'analyse, la prévision, la surveillance, le contrôle et l'optimisation. Nous appelons cet ensemble d'outils les outils du *business process intelligence* (BPI)²⁵.

- **Business process model and notation "BPMN"**

Est une représentation graphique ou une notation utilisée pour décrire les chaînes de valeur et les processus métier d'une organisation d'une manière simple et flexible. BPMN est basée sur une technique de diagramme de flux très similaire à celle utilisée dans les diagrammes d'activité UML (*Unified Modeling Language*). BPMN a été développé à l'origine par *Business process management initiative* (BPMI), qui a fusionné avec *Object management Groupe* (BMG). La version la plus récente de BPMN est BPMN 2.0, qui est désormais pris en charge par de nombreux outils.

L'objectif principal de BPMN est de fournir une notation standard facilement compréhensible par tous les acteurs de la firme, qu'ils soient techniques ou non (analystes métier, développeurs techniques, responsables métiers, etc.). Cependant, BPMN ne prend en charge que les concepts de modélisation appliqués sur les processus métier, ce que signifie que les autres types de modélisation réalisés par les organisations pour des buts non commerciaux ne seront pas pris en charge par le BPMN. Par exemple, la modélisation des structures organisationnelles, des pannes fonctionnelles et des modèles de données ne fera pas partie de BPMN (Boumahdi & Ghaoui, 2019, p. 12).

²⁵ BPI fait référence à l'application des techniques du business intelligence (BI). Dans ce contexte le BI désigne les technologies, les applications et les pratiques pour la collecte, l'analyse et la présentation des informations commerciales et parfois aussi pour les informations elles-mêmes

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

2.5.2 L'exploration de processus "process mining"

Selon (Wil van der, 2016) le créateur du process mining : « le process mining consiste à analyser les processus à partir des données d'événements, ces données venant des systèmes d'informatiques. ». Le process mining est la combinaison de l'exploitation de données associées aux processus métiers, nous analysons les données collectées du système d'informations que nous utilisons pour visualiser l'exécution réelle des processus. Le système d'information génère des données appelés journaux d'événements (Event logs) ceux-ci sont stockés dans différentes bases. Le process mining commence alors par l'évaluation du processus métier établi afin d'identifier les tâches répétitives qui pourraient être automatisées avec les technologies, comme l'automatisation des processus robotisés (RPA), l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine. En automatisant les tâches répétitives ou routinières, les entreprises peuvent accroître leur efficacité et leur productivité et gagner du temps. L'automatisation permet également de réduire les incohérences et les erreurs dans les résultats des processus en minimisant les écarts. L'exploration des processus peut être utilisée pour examiner trois grands types d'indicateurs clés de performance (KPI) :

- KPI temporels : combien de temps faut-il pour réaliser un processus donné ?
- KPI de coût : combien cela coûte-il de réaliser un processus donné ?
- KPI de qualité : est-ce que le résultat de ce processus remplit les critères établis ?

Les outils d'exploration des processus peuvent créer automatiquement des cartes visuelles qui permettent aux entreprises de voir, étape par étape, comment fonctionne un processus, dans quelle situation il fonctionne le mieux et éventuellement de le décomposer pour y apporter des améliorations progressives au fil du temps pour obtenir de meilleurs résultats. Parmi les outils et les logiciels de process mining les plus répandus, on peut citer : UiPath RPA, Pro Discover, ARIS Process Mining, Kofax Insight, etc.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

2.5.3 L'audit légal à l'ère du digital

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les auditeurs sont chargés d'examiner si l'information financière est correctement et conformément communiquée à travers leurs comptes annuels (*financial reporting*). Avec le développement de l'internet, l'arrivée des nouvelles technologies et avec la naissance de nouvelles approches de communication de l'information financière entre les dirigeants et les investisseurs tels que XBRL (*Extensible business reporting language*)²⁶ ou la Blockchain. Les auditeurs se voient donc complètement impliqués par ces changements actuels et futurs, parce qu'il est très probable que la profession tend à évoluer et à se transformer considérablement en parallèle du reporting. En utilisant les nouvelles technologies, les auditeurs ont et pourront encore plus dans le futur proche se focaliser sur des nouvelles tâches ou procédures, amenant une plus-value vis-à-vis de leurs clients qui n'existeraient tout simplement pas sans l'apport du digital.

Pour réussir cette mission qui concernait le progrès de la technologie, les auditeurs et les cabinets d'audit doivent passer par la dématérialisation des documents, puis à la digitalisation qui est devenue une exigence et non seulement une solution ou un ajout de luxe. Ils doivent également penser à l'avenir, et être perspicaces quant aux tendances technologiques susceptibles de modifier les règles du secteur et de créer une nouvelle concurrence, vu que nous vivons aujourd'hui une quatrième génération d'outils encore plus innovants qui bouscule nos habitudes. Les cabinets qui sont définis comme des entreprises chargées de livrer un service qui est généralement un service d'audit comptable et financier doivent faire évoluer leur modèle économique, leur culture et leur offre de services (transformation digitale) en acquérant une technologie innovante pour proposer des solutions numériques.

Ensuite, cette décision de passer au digital va marquer l'histoire de développement de la fonction d'audit, car il ne s'agit pas seulement de faire appliquer la technologie mais c'est un changement qui va impacter l'essence du métier : le cadre légal, les compétences, les objectifs, les besoins de clients, etc.

²⁶ XBRL est un langage informatique spécialement développé en 1998 par l'organisme de réglementation des professions de la comptabilité, de l'audit et de l'actuariat (FRC) du Royaume-Uni et la république d'Irlande pour l'échange de rapports financiers par internet.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

➤ Les compétences des auditeurs

Une grande expertise en matière de technologie sera nécessaire, donc la formation actuelle de l'auditeur demeure incomplète. Cette digitalisation va donner une nouvelle vision au métier de l'auditeur, qui doit être un bon connaissant non seulement des chiffres et des comptes mais aussi des technologies d'information et de communication. La profession d'audit a donc besoin de nouveaux talents, maîtrisant l'analyse et le traitement des données, des compétences en matière de pensée critique, d'innovation et de créativité. Ces compétences sont nécessaires pour améliorer en permanence le suivi et l'analyse des données et par conséquent développer la qualité de l'audit.

➤ Le capital humain face au digital

La digitalisation va changer la culture des cabinets d'audit et un nouveau coût va s'ajouter au coût horaire, c'est celui du coût de la recherche et développement. Ainsi, l'auditeur est le plus concerné par ce changement, car son travail va être orienté plus vers le conseil, et les tâches répétitives seront de la machine ce qui va influencer peut-être sur le taux de chômage des auditeurs par la suite.

➤ Modification réglementaire

La mission d'audit légal est soumise à un cadre réglementaire constitué d'un ensemble de normes qui sont adapté à ses spécificités, ce qui montre que l'intégration de la digitalisation dans le métier d'audit signifie le changement de plusieurs pratiques. Par la suite la modification de la réglementation qui organise le déroulement de ces pratiques. Et les régulateurs se trouvent face à de nouveaux défis et à des nouvelles questions auxquelles il faut répondre.

➤ Changement de procédures pour les auditeurs

La digitalisation va mettre fin à la méthode d'échantillonnage et les cabinets vont opter pour des audits complets au lieu des audits aléatoires, les logiciels vont permettre à analyser toutes les données contrôlées ce qui va permettre de détecter tous les anomalies et les irrégularités afin de proposer les solutions adéquates et améliorer la qualité des audits.

Chapitre 2 : Processus d'audit légal et transformation digitale

Conclusion

Nous avons vu lors de ce second chapitre, que le processus d'audit légal des comptes est une approche intellectuelle, qui suit un cheminement logique vers le niveau d'assurance exigé. La mission d'audit comptable et financier légale fait l'objet de deux découpages, qui correspondent à la même approche mais ne sont pas néanmoins complémentaires. Le premier est plus théorique qui consiste à distinguer dans la démarche les grandes phases de l'audit, qui vont de la prise de connaissance de l'entreprise auditée jusqu'à l'émission de rapport. Le second est plus opérationnel qui permet de voir comment en pratique les différentes phases d'audit se succèdent au sein de chaque cycle d'activité de l'entreprise auditée. On retrouve dans chaque cycle une phase de prise de connaissance et de planification, une évaluation du contrôle interne, une phase de mise en œuvre des contrôles directs sur les comptes et une phase de finalisation. On a vu également que le commissaire aux comptes achève sa mission par la rédaction d'un rapport de certification des comptes, qui constitue la mémoire écrite des différentes étapes de la mission d'audit. Parce que cela lui permettra de justifier son opinion par des données classées, structurées et archivées et de pouvoir répondre à toute question ou contestations.

Le changement que le monde a connu ces dernières années va changer la perception des organisations vis-à-vis du digital, c'est également le cas pour les cabinets d'audit. Ils ne doivent pas laisser la méconnaissance de ces outils affecter leur rentabilité, ils doivent les utiliser pour mener à bien leurs missions et renforcer la qualité de leurs travaux. Du coup, ils doivent s'engager dans une transformation digitale de leur profession. La transformation digitale ne consiste pas seulement à investir dans les outils numériques, mais aussi à changer la culture, le modèle économique et de la pensée des cabinets d'audit. Ce qui fait le changement de l'organisation dans son ensemble. Pour atteindre ce niveau, les cabinets d'audit doivent d'abord développer les compétences de leur personnel, ensuite passer par la numérisation et la dématérialisation de leurs documents papier, puis par la digitalisation car une entreprise qui se dit digitale n'utilise plus le papier.

La transformation digitale, est donc porteuse d'une double opportunité pour les cabinets : un gain de temps et un traitement plus exhaustif des données. Car l'utilisation de nouveaux outils et de processus digitalisés pour des tâches répétitives à faible valeur ajoutée, permet à l'auditeur de se concentrer sur d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée pour le client.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit digitalisé

Introduction

Après avoir présenté les notions théoriques de base sur l'audit comptable et financier, le processus de déroulement d'une mission d'audit légal et enfin comment doit être la transformation digitale d'audit dans les deux chapitres théoriques précédents. Ces derniers nécessitent d'être caractérisés par un cas pratique, afin de les mieux assimiler et de voir clairement comment se procède une mission d'audit légal.

Pour se faire, nous allons essayer d'illustrer un cas pratique qui porte premièrement sur notre accompagnement à la mission d'audit légal réalisée par le cabinet d'audit dans lequel nous avons effectué notre stage pratique. En suite de digitaliser processus d'audit légal en utilisant le process mining. Pour cela, on a opté pour trois sections, dont la première porte sur la présentation de l'organisme d'accueil et la prise de connaissance de l'entreprise auditée, la seconde va être réservée pour la réalisation d'une mission d'audit légal et la dernière section propose un processus dématérialisé du cycle d'achat pour un CAC (version adaptée en BPMN).

1 Réalisation d'une mission d'audit légal

1.1 Phase préliminaire

➤ Présentation de l'organisme d'accueil

La mise en pratique les connaissances théoriques que nous avons acquises lors de notre cursus universitaire, nous a mené à choisir le cabinet de comptabilité et commissariat aux comptes "RECHERACHE Rafik" situé à Bejaia, créé en 2014 Pour effectuer notre de stage de fin d'études. Le cabinet est un bureau à caractère privé, il a pour objet de fournir des prestations à différents agents économiques, et assure aussi des tâches d'étude et de la tenue de la comptabilité de divers clients. Ce cabinet comprend trois activités :

- Commissariat aux comptes
- Tenue de la comptabilité des entreprises et des commerçants
- Donner des conseils juridiques et fiscaux, création et la gestion d'entreprises
- Études technico-économiques, expertises, etc.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Les opérations économiques clients du cabinet remettent périodiquement à ce dernier leurs documents de gestion, appuyés des pièces justificatives aux fins de la tenue de leur comptabilité. Conformément aux dispositions légales et réglementaires.

1.1.1 Prise de connaissance de l'activité et de l'environnement de l'entité

- **Nature d'activité**

ESCLAB est une société à responsabilité limitée (SARL), elle a été créée en 2004 par deux associés avec un capital de 100 000 000 DZD. ESCLAB est spécialisée dans :

- L'importation et la distribution des équipements scientifiques de mesure, de contrôle et de laboratoire
- Dispose depuis 2007 d'un laboratoire de métrologie industrielle accrédité
- Installation, la mise en marche et la réparation des équipements vendus.

Elle active sur le marché national comme représentant exclusif et le distributeur de plus de 32 marques internationales en Algérie. Entre autres, SHIMADZU, METROHM, TESTO, HACH LANG, PHARMATEST, ATAGO. La position de l'entreprise dans le marché national est en croissance constante compte tenu de l'importance des besoins du marché, de la diversité des produits commercialisés (équipements de laboratoire et de mesure et consommables) et la qualité de services assurés sur l'ensemble du territoire national.

Cette entreprise compte un effectif de 85 employés en 2021, répartis sur plusieurs directions opérationnelles, elles-mêmes scindées en services.

- **Marché et les conditions économiques générales**

L'importation consiste pour une entreprise à l'achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur qui se trouve à l'étranger. L'importation est souvent associée à une minutieuse étude de coûts d'achats. Pour ce, La mise en place d'une stratégie d'importation n'est pas une chose aisée en raison de la très rude concurrence

Nous allons donc voir dans cette partie les différentes étapes que connaît le marché et qui implique inéluctablement des variations de cotations quasi permanentes. Nous allons donc voir dans cette partie les différentes étapes du processus d'importation

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Description narrative de processus d'importation

Les procédures d'importation sont généralement mises en place par les institutions administratives, économiques, bancaires et douanières. Dans le cadre général de la loi 90/10 relative à la monnaie du crédit et du transfert de devises. Donc le processus d'importation de la SARL ESCLAB se fait selon la nature de besoin, fait l'objet soit d'un bon de commande d'un client ou de soumission aux marchés. Nous décrivons le processus d'importation de la SARL ESCLAB dans le cas d'une soumission aux marchés comme suit :

- **Soumission aux marchés :** le service des marchés fait le suivi des avis d'appels d'offre publiés sur divers sites web, puis si l'entreprise trouve l'offre adéquate à ses produits, le chargé des appels d'offre retire le cahier des charges et l'envoie aux différentes divisions commerciales concernées par cet appel d'offres. Une fois le cahier des charges est retiré, le commercial spécialisé prépare sa fiche technique qui contient les caractéristiques des produits demandés, et procède à l'impression des plis. Ces derniers seront déposés avant le dernier jour indiqué sur l'appel d'offre. Une fois ESCLAB est l'attributaire du marché, le client l'envoie le contrat pour la signer, ESCLAB à son tour lui prépare une caution de garantie de bonne exécution (généralement égale à 5% ou 10% du montant du contrat). Enfin, le client envoie à ESCLAB l'ordre de service (ODS), et c'est à partir de la date de signature de l'ODS que l'entreprise décompte pour la livraison.
- **Lancement de la commande :** une fois le contrat est signé le service d'approvisionnement sélectionne le fournisseur étranger potentiel, si le devis du fournisseur est satisfaisant et que les conditions conviennent l'entreprise lui lance le bon de commande à base d'une facture de pro-forma. Puis la SARL ESCLAB doit choisir une banque là où elle est titulaire d'un compte courant (CCB) pour domicilier son dossier, à noter qu'il existe deux types de domiciliation, la domiciliation à délai normal (DI) dont la durée de réalisation est inférieure à 6 mois, et la domiciliation à délai spécial (DIP) dont la durée de réalisation est supérieure à 6 mois, c'est le service des importations qui prend en charge le dossier. Ensuite, ESCLAB fait sa demande d'ouverture de crédit (Crédoc) où il mentionne tous les renseignements des deux parties plus les conditions d'importation. Pendant la validité de crédoc, ESCLAB demande à son fournisseur de lui envoyer certains documents par le pli cartable (par courrier DHL).

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Dans ce cas ESCLAB doit signer une lettre de levée de réserve car la banque ne peut pas vérifier les documents donc elle se dégage de toute responsabilité. Quand les documents arrivent, ESCLAB avise sa banque de l'arrivée des documents et les présentes pour domicilier la facture définitive et endosser la LTA (lettre de transport aérien), pour pouvoir retirer sa marchandise de port, le reste des documents arrivent avec le canal bancaire. La banque confirmatrice règle le fournisseur contre remise de documents pour les envoyer à ESCLAB.

- **Livraison et dédouanement :** quand la commande et les documents nécessaires au dédouanement arrivent en Algérie dans les délais prévus, d'abord elle doit être visitée, scannée par un agent de douane pour vérifier et comparer la marchandise à ce qui été déclaré dans la facture, et elle va être déplacée au dépôt d'air Algérie en attendant le dédouanement (magasinage). À cet effet, ESCLAB procure un transitaire qui va s'occuper du dédouanement de marchandise, après le dédouanement une agence de transports livre la marchandise aux stocks d'ESCLAB. Enfin, le responsable de service des marchés procède à la conclusion du contrat.

- **Cadre réglementaire des importations en Algérie**

L'exercice des activités de commerce extérieur est strictement encadré par des lois et réglementations auxquelles tout opérateur économique est tenu de se conformer. Ainsi, l'encadrement de ces opérations est confié à travers les lois et règlements édictés par les pouvoirs publics aux institutions habilité relevant entre autres des secteurs suivants :

- Commerce, agriculture, industrie et mines... pour les autorisations et agréments d'importation
- Banques : application des dispositions édictées par les lois et règlements en matière de contrôle des transferts de devises
- Douanes, chargés du contrôle de l'application stricte des procédures mises en place et perception des droits et taxes pour le compte de l'État.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

→ La domiciliation bancaire des importations

L'instruction N° 05-2017 du 22 octobre 2017 fixe les conditions particulières relatives à la domiciliation des opérations d'importation de biens destinés à la revente en état :

Elle prévoit que la domiciliation des opérations d'importation des biens, destinés à la revente en état doit s'effectuer au moins 30 jours préalablement à l'expédition des marchandises. Et que l'importateur doit constituer une provision auprès de la banque domiciliaire, d'un montant au moins égal à 120 % de la valeur de l'opération d'importation.

En outre, un communiqué relatif aux mécanismes d'encadrement des opérations d'importation de marchandises du ministère du commerce en date du 1^{er} janvier 2018 soumet la domiciliation des importations à la présentation d'un document officiel établi par une autorité dûment habilitée dans les pays de provenance et/ou d'origine attestant que les marchandises à importer sont effectivement et librement commercialisées sur leur territoire.

→ Mesures fiscales

La loi de finances pour 2019 a durci le régime fiscal et douanier applicable aux opérations d'importation de marchandises destinées à la revente en état, en prévoyant notamment :

- Une contribution de solidarité de 2% applicable aux opérations d'importation de marchandises mises à la consommation en Algérie. Elle est perçue et recouvrée comme en matière de droit de douane ;
- Un relèvement des droits de douanes pour un certain nombre de produits ;
- La création d'un nouveau taux de droit de douanes majoré de 60%.

Cette politique découle de la ferme volonté affichée par les pouvoirs publics depuis 2018 pour une diminution drastique de la facture des importations à travers un assainissement global de l'activité d'importation de marchandises destinés à la revente en état.

Ainsi, la politique d'austérité mise en place par les pouvoirs publics en ce qui a trait à l'importation de biens destinés à la revente en état a été induites, entre autres par :

- La récession des ressources financières générée par les hydrocarbures et le déficit de la balance commerciale.
- La récession de l'économie nationale et mondiale induite par la crise sanitaire du COVID-19 suite aux mesures de confinement et de fermeture des frontières.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Recommandations :

La politique ainsi menée a inéluctablement induit la récession de l'activité des entreprises à caractère commerciales (cas ESCLAB), d'où la nécessité impérieuse pour elle de reconsidérer sa politique commerciale, en réactualisant son étude de marché et la pérennité de sa croissance future (développement de partenariat de sous-traitance locale à titre d'exemple).

❖ Situation financière de l'entreprise

Cette partie a pour objectif de déterminer quelques indicateurs de gestion aux fins d'évaluer et d'apprécier la situation financière de l'entreprise audité, ainsi que les éventuels risques auxquels elle pourrait être confrontée.

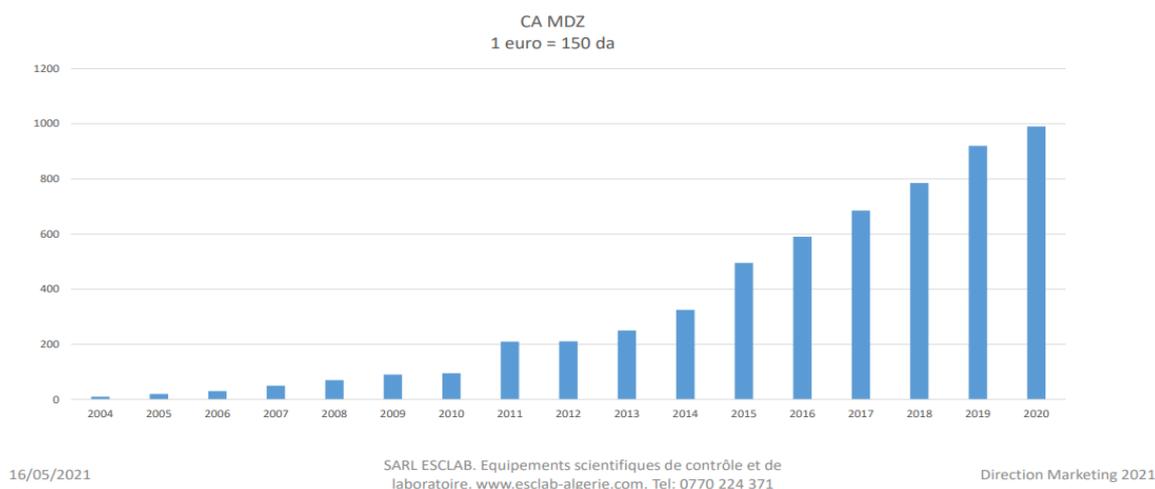
1- Évolution du chiffre d'affaires

L'un des premiers indicateurs déterminant à examiner et analyser pour évaluer la situation financière d'une entreprise, est incontestablement la variation du chiffre d'affaires réalisé au terme des années d'activités successives. Car ce paramètre a pour but d'identifier les forces et les faiblesses de l'entreprise pour acquérir des parts de marché qui lui assurent une croissance durable.

Ainsi, le graphe ci-dessous nous montre l'évolution du chiffre d'affaires de la SARL ESCLAB depuis sa création jusqu'à 2020 :

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Figure 6 Évolution du chiffre d'affaires de la SARL ESCLAB de 2004 à 2020



À noter que l'évolution du chiffre d'affaires se calcule à partir de la différence entre chiffre d'affaires de l'exercice N et celui de N-1. Le résultat obtenu est ensuite multiplié par 100 avant d'être divisé par le chiffre d'affaires N-1. Nous prenons les dernières dernières années comme référence pour voir la progression du chiffre d'affaires de l'entreprise en pourcentage, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2 Évolution du chiffre d'affaire en pourcentage entre 2018 et 2020

Unité : DZD

	2018	2019	2020
chiffre d'affaires	842 324 694,00	959 784 830,00	1 205 728 144,00
Évolution du chiffre d'affaires en valeur	/	117 460 136,00	245 943 314,00
Évolution du chiffre d'affaires en pourcentage	/	14%	26%

Source : réalisé par nous même à base des documents de l'entreprise

Commentaire : on constate que le chiffre d'affaires de l'entreprise a évolué de 14% et 26% respectivement de 2018 à 2020, cela s'explique par l'augmentation des ventes de l'entreprise (en valeur et/ou en volume). Cela signifie que la société croît d'une année à l'autre et crée de la valeur grâce à son activité opérationnelle.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

2- Analyse des résultats (bénéfice ou perte)

Le second indicateur essentiel à analyser afin de bien connaître l'entreprise est le résultat créé par celle-là, est-ce qu'elle réalise des bénéfices ou pas. Si c'est le cas, on doit le comparer avec le chiffre d'affaires (le poids du bénéfice par rapport au CA). Puis on regardera la progression de ce bénéfice d'une année sur l'autre (la croissance).

Tableau 3 Poids du bénéfice par rapport au chiffre d'affaires

Unité : DZD

	2018	%	2019	%	2020	%
chiffre d'affaires	842 324 649,00	100%	959 784 830,00	100%	1 205 728 144,00	100%
résultat de l'exercice	71 386 180,00	8%	80 413 588,00	8%	105 335 220,00	8%

Source : réalisé par nous même à base des données de l'entreprise auditée

Commentaire : la SARL a réalisé des bénéfices durant ses exercices de 2018, 2019 et 2020, ces bénéfices représentant 8% du chiffre d'affaires.

3- La structure d'endettement de l'entreprise

Dans cette partie, nous allons analyser le ratio de la solvabilité générale de la SARL ESCLAB. Pour voir le poids des dettes à court terme de l'entreprise par rapport au total d'actifs circulant. Ensuite, nous comparons les dettes des fournisseurs avec les créances des clients pour déterminer si l'entreprise peut honorer ses dettes ou non.

Tableau 4 Endettement et la solvabilité de l'entreprise auditée

Unité : DZD

	2018	2019	2020
Total Actif circulant	813 993 502,00	1 123 117 867,00	1 483 810 482,00
Total des dettes à court terme	612 550 586,00	852 881 982,00	1 144 590 710,00
Solvabilité générale	1,3	1,3	1,3
Dettes fournisseurs	152 222 448,00	161 156 206,00	191 648 330,00
Créances clients	349 583 389,00	435 231 969,00	858 907 446,00
Écart	-197 360 941,00	-274 075 763,00	-667 259 116,00

Source : réalisé par nous même par les données de l'entreprise.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Commentaires :

Le premier ratio que nous devons calculer est le ratio de solvabilité générale, appelé également le ratio de liquidité générale. Ce ratio permet d'apprécier la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme, dans notre cas on a obtenu un ratio de solvabilité qui égal à 1,3 DZD cela veut dire que pour chaque 1 DZD de passif à court terme que l'entreprise a à payer elle possède 1,3 DZD d'actif à court terme. Ce qui signifie que la SARL ESCLAB aura une plus grande capacité de payer ses dettes à court terme.

Par ailleurs, à la suite de l'analyse du ratio de solvabilité et l'examen des volumes de créances détenues sur le client, ainsi que celui des dettes dues par l'entreprise à ses fournisseurs, démontre que l'endettement est très probablement et principalement dû à la faiblesse des recouvrements qui ont par conséquent handicapé par les disponibilités financières de l'entreprise.

La nature des marchés ciblés par l'entreprise, à savoir établissement et institutions publics, ont considérablement influé sur le volume des créances détenues, et ce en raison des lenteurs administratives dans le processus de mandatement en vigueur au sein de l'administration publique. Il est ainsi recommandé à l'entreprise de mettre en place une politique de recouvrement la plus appropriée possible pour conforter ses capacités financières.

1.1.2 Éléments de contrôle pertinents à l'audit (Risque de non maîtrise)

Au cours de notre prise de connaissance de l'entité, et aux fins de procéder à l'évaluation des anomalies significatives éventuelles dans les comptes audités et d'en faire une appréciation. Nous avons reçu des structures de l'entreprise des communications sur les procédures mises en place par cette dernière dans le cadre du contrôle interne.

a) Procédures de contrôle mises en place

Au-delà de la connaissance de l'activité de l'entité, la conception de la mission nécessite une première évaluation du risque lié au contrôle propre à l'entreprise auditée. Cette évaluation porte sur le système comptable et celui de contrôle interne mise en place par l'entité. L'information mise à disposition de l'auditeur doit être suffisante pour lui permettre d'identifier les types d'anomalies significatives.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ **Évaluation de l'environnement de contrôle**

L'environnement de contrôle est un élément essentiel pour évaluer le risque lié au contrôle. À l'issue d'entretien avec les principaux cadres de l'entreprise, concernant leur sensibilité et les actions qu'ils mènent en matière de contrôle.

L'entité dispose d'un système de communication conçu et adapté à la gestion de ses activités quotidiennes. Ainsi, le principe de la séparation des tâches (Décideur/Exécutant) est observé et l'identification des prérogatives et responsabilité de chaque employé est bien respectée et découle des fiches de postes individuelles. Ainsi, la diffusion des manuels de gestion est largement assurée par l'entité.

➤ **L'organisation générale de l'entité**

L'entreprise auditée est une société à responsabilité limitée organisée en structures opérationnelles et de soutien comme suit :

- Le service maintenance, le service après-vente et le service commercial sont implantés à Bejaia

Quant au service de validation et le service commercialisation, ils sont implantés à Alger. L'entreprise dispose également de deux bureaux de liaison qui se trouvent respectivement à Oran et Hassi Messoud. En ce qui concerne le pouvoir décisionnel de gestion, l'entité est centralisée au niveau du siège social.

Concernant le système informatique de l'entité, l'entreprise utilise les moyens informatiques dotés de logiciels, qui assurent l'automatisation des procédures d'établissements des états financiers. Pour faire face aux éventuelles défaillances et risques de perte de données, ESCALB dispose de personnels spécialisés en informatique.

L'étude de l'environnement informatique de la société, nous a mené à identifier certains risques, entre autres :

- Le risque de pertes d'informations ou de mauvais fonctionnement du système
- Le risque relatif à la continuité d'exploitation en cas de destruction du système informatique (incendie, explosion...) ou de blocage total momentané (panne, virus...) donc la poursuite de l'activité peut dans certains cas être mise en question

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

- Le risque fiscal résultant de la perte d'archivage fiscal ou d'un archivage de mauvaise qualité, qui expose l'entité à des sanctions fiscales.

b) Système relatif à l'élaboration de l'information financière

Les informations financières de l'entreprise sont communiquées, traitées et enregistrées en adoptant le manuel de procédures interne de l'entreprise, et le référentiel comptable applicable en vigueur. L'entité procède au traitement de ses flux à l'aide d'un logiciel comptable adéquat. Compte tenu de ses activités et spécificités, la SARL ESCLAB définit un planning selon lequel elle procède à la clôture de son exercice.

Qui a fait l'objet de diffusion à l'ensemble des activités du processus en tenant compte des contraintes réglementaires telles que l'intervention du commissaire aux comptes, la publication des comptes sociaux, etc. Après l'achèvement du processus de contrôle des comptes annuels, l'entité procédera à la validation de l'ensemble de ses journaux auxiliaires, puis la validation définitive de l'exercice. De ce fait, l'entité peut tirer les états financiers de l'exercice clos, ainsi la liasse fiscale qui va être transmise à l'administration fiscale. Concernant la sauvegarde de l'information, la sécurité du classement et de l'archivage des pièces justificatives comptables est garantie, soit par l'archivage traditionnel (archivage papier) ou en procédant à des sauvegardes périodiques des informations en utilisant du matériel informatique.

c) Identification des anomalies significatives (approche par risques)

Cette étape vise à déterminer les opérations qui présentent un risque, et qui nécessitent un contrôle approfondi, et celles qui présentent moins de risques et qui exigent des vérifications allégées.

➤ Définition des assertions d'audit

Après avoir obtenu une connaissance générale de l'entité et de son environnement, nous avons procédé à identifier quelques assertions d'audit. Ceux-ci permettent de définir les conditions à remplir pour que les comptes de l'entreprise puissent être certifiés. Le tableau ci-dessous montre les assertions qu'on a réunis lors de notre stage pratique :

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Tableau 5 Tableau des assertions d'audit

Assertions	Flux d'opérations de la période (CR)	Soldes des comptes de fin de période (Bilan)	Commentaires
Existence		les actifs, les passifs et les éléments de capitaux propres existent.	Le rapprochement des inventaires physiques et comptables au 31/12/2021, nous a permis de constater l'existence de l'ensemble des immobilisations en cette date, seulement certains matériels du bureau hors d'usage (en panne).
Réalité	Les opérations ont été enregistrées, produits et se rapportent à l'entité.		Les salaires de la société correspondent à des heures travaillées et rémunérés durant la période.
Droits et obligations		L'entreprise détient et contrôle les droits sur les actifs, et les dettes correspondent aux obligations de l'entité.	La comparaison de contrat d'achat des immobilisations avec les pièces justificatives, nous a permis de s'assurer que les immobilisations appartiennent bien à l'entreprise.
Exactitude	Les montants et les autres données qui se rapportent à ces opérations ont été enregistrées de façon appropriée, et les informations connexes ont été évaluées et présentées convenablement.		Le calcul des amortissements de la période est mathématiquement exact (montant), et la durée d'amortissement est aussi adéquate.
Evaluation et imputation		Les actifs, les passifs et les éléments de capitaux propres ont été inscrits dans les états financiers pour des montants appropriés et tous les ajustements résultant de leur évaluation sont correctement enregistrés.	L'entreprise utilise le taux de conversion de la fin d'exercice communiquée par la banque centrale, en ce qui concerne les comptes bancaires.
Séparation des périodes	Les opérations et les événements ont été enregistrés dans la bonne période.		L'entreprise enregistre ses ventes au moment de l'approbation de la vente par le client.
Classification	les opérations et les événements ont été enregistrés dans les comptes adéquats.		L'entreprise a un compte de publicité et de publication enregistré en charge.

Source : réalisé par nous même à base des documents de cabinets

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Évaluation du risque inhérent

Bien que les données sectorielles sur le secteur d'activité de l'entreprise, et son environnement soient insuffisantes. Mais nous est arrivé à identifier certains risques inhérents qu'on a rencontrés lors de la prise de connaissance avec l'entité, notamment :

- Les nouvelles orientations économiques principalement en matière sur d'encouragement et de promotion de la production nationale, ont à induit une progression notable de volume des importations de produits destinés à la revente en état
- La concurrence étant rude, l'activité des entreprises en a subi les conséquences d'une récession de l'activité commerciale, ce qui va conduire à des comportements de ventes très faibles.

➤ Calcul du seuil de signification et de seuil de planification

A. Seuil de signification global "Ssg"

Tenant compte de la taille de l'entreprise, son activité et ses différentes caractéristiques citées précédemment. Le seuil de signification global est apprécié au taux de 05% du résultat net de l'exercice (2021). Comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 Calcul du seuil de signification global

Unité : DZD

Les agrégats	2021
Total d'actif	1 721 943 196,68
Dettes à court terme	1 185 871 660,85
Capital	100 000 000,00
DLMT	48 162 811,76
Chiffre d'affaires	995 445 873,49
Résultat net	79 693 657,09
seuil de signification (5% du Résultat net)	3 984 682,85

Source : réalisé par nous même par les états financiers de l'entreprise auditée

Commentaire : on a retenu un seuil de signification de 3 984 682,85 DZD du résultat net car elle s'agit d'une entreprise à caractère commercial, à partir de ce seuil qu'une anomalie (fraude, erreur ou estimation comptable incorrecte) constatée peut prendre la forme d'une anomalie significative ou non, et peut avoir une incidence sur les décisions des utilisateurs de ces états financiers et qui veut nous aider à éviter les travaux inutiles .

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

B. Calcul du seuil de planification (Ss alloué aux comptes)

Après la détermination du seuil de signification global qui s'élève à 3 984 682,85 DZD, nous avons procédé à la détermination du seuil de signification alloué aux comptes. Comme est présenté au tableau suivant :

Tableau 7 Calcul du seuil de planification

Unité : DZD

Le seuil de signification global = 3 984 682,85 DZD			
Désignation	Montant	% de l'erreur tolérable Retenue	Seuil de planification
Immobilisations	129 968 900,91	30%	1 195 404,85
Stocks	416 115 403,95	6%	239 080,97
Créances clients	974 757 772,40	5%	199 234,14
Capital	100 000 000,00	25%	996 170,71
DLMT	48 162 810,76	20%	796 936,57
Dettes fournisseurs	1 185 871 660,35	8%	318 774,63
Total des seuils de planification			3 745 601,87
Marge de réserve		6%	239 080,98

Source : réalisé par nous même

Commentaire :

Après le calcul de seuil de signification global qui alloué aux états financiers, nous avons procédé au calcul de seuil de planification appelé aussi le seuil de signification alloué aux comptes. La fixation de ce seuil dépend de la nature des comptes, car y a des comptes qui sont risqués par nature et il y a aussi des comptes qui sont moins risqués, plus que le compte est risqué plus que l'erreur tolérable minimale et vice versa.

Dans notre cas, nous avons décomposé le Ssg sur les comptes, en donnant pour chacun un pourcentage de l'erreur tolérable. Nous observons que les comptes d'immobilisations, capital, DLMT disposant un pourcentage d'erreur élevée car sont moins risqués. Par contre les stocks, créances clients ainsi que les dettes fournisseurs ont des pourcentages moins élevés donc c'est des comptes qui sont risqués et qui nécessitent des contrôles approfondis.

Les seuils de planifications retenus sont inférieurs au seuil de seuil de signification, et l'écart sert comme une marge de réserve afin de modifier le seuil de signification lors de la mission d'audit.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Montants des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérés

Un des rôles de l'équipe RH est de diffuser la stratégie de l'entreprise auprès des salariés, et de la décliner auprès des salariés afin que chacun participe à la réalisation des objectifs fixés. Pour cela, chaque salarié doit être accompagné pour réussir dans les tâches qui lui sont confiées. La mise en place de la politique salariale n'est possible que dans une entreprise où les compétences sont suivies de manière précise, si c'est le cas la direction générale et l'équipe RH fixent une grille salariale afin de savoir quelle est la juste rémunération à donner à chaque salarié. Ci-dessous le tableau des cinq personnes les mieux rémunérés au de la SARL ESCLAB :

Tableau 8 Cinq meilleures rémunérations versées par ESCLAB

Unité : DZD

Nom et prénom	Fonction	Montant Brut
Mr. BERRI	Directeur Général	6 029 760,00
Mme. BERGHEUL	Directrice Générale Adjointe	3 351 590,00
Mr. AIT HOCINE	Directeur Technico commerciale	2 332 634,38
Mr. ZEGHMATI	Chef de projet N°5	2 308 538,00
Mr. OUALI	Directeur logistique et finances	1 990 857,00
Total		16 013 379,80

Commentaire : Proposer des salaires trop élevés par rapport au marché pourrait à première vue impacter l'aspect financier, elle aura aussi des conséquences sur la motivation des salariés.

➤ Risque de non continuité d'exploitation

Nous n'avons pas relevé au cours la mission d'audit, l'existence des signes de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

1.2 Phase de réalisation

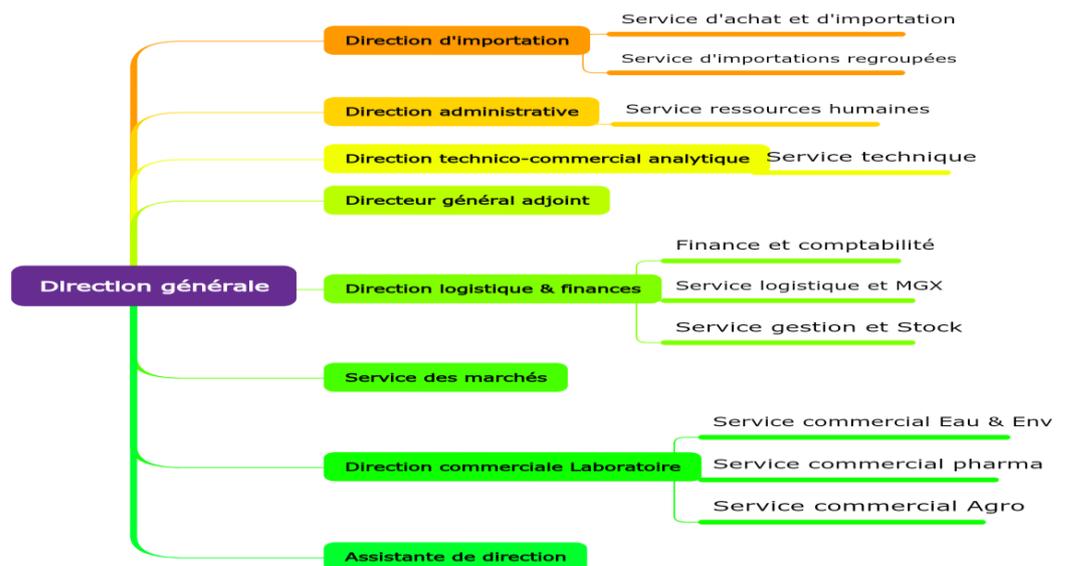
1.2.1 Évaluation du contrôle interne

L'évaluation du contrôle interne constitue une étape indispensable de la démarche d'audit. Elle permet d'apprécier l'organisation et le système d'informations qui concourent à la production des comptes à la certification. À cet effet, dans le cadre de notre stage nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de processus d'importation.

➤ Respect de principe de séparation des tâches

La règle de séparation des fonctions est une règle primordiale, qui contribue à garantir un bon niveau de contrôle interne en atténuant les risques de fraudes, d'erreurs ou de négligence. La figure suivante montre le diagramme hiérarchique de la SARL ESCLAB :

Figure 7 Organigramme hiérarchique de la SARL ESCLAB



Source : document interne à l'entreprise

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Le système de contrôle interne, quelles qu'en soient les qualités, ne peut fournir une garantie totale. Il peut toujours exister des défaillances, des erreurs d'appréciation, de mauvaises compréhensions d'instructions, des comportements frauduleux, etc. À cet effet, nous avons procédé à l'évaluation théorique de cycle achat/fournisseur, consistant à identifier les points faibles et les points forts de cette fonction, par les réponses et justifications que nous avons obtenues sur la fonction d'achat.

➤ Les forces et les faiblesses du cycle d'achat/ importation

○ Les forces du système :

- La procédure d'importation décrit clairement les opérations d'achat, réception, enregistrement et règlement
- Les devis des fournisseurs étrangers de la SARL sont contrôlés par un service habilité (approvisionnement)
- Le dossier d'importation et les autres frais d'approche (douane, transitaire, etc.) rapprochées des bons de réception
- La conservation de tous les documents qui concernent les commandes.

○ Faiblesses du système

- L'absence des provisions pour risque de dépréciation de stocks et charges non constatés durant l'exercice (factures non parvenus à la clôture d'exercice) ;
- inexistence d'une structure chargée d'audit interne au sein de l'entreprise.

1.2.2 Contrôle des états de synthèse

Après avoir effectué l'évaluation du contrôle interne, l'examen des comptes est une des premières étapes de formalisation de l'opinion du commissaire aux comptes. En effet, l'analyse des comptes consiste à identifier les opérations qui sont à l'origine des comptes comptables, et ainsi de justifier les montants apparaissant tant au débit qu'au crédit de ces derniers, et ce avant l'arrêté des comptes.

A. Analyse des comptes du bilan

À cet égard, nous avons d'abord examiné les comptes d'actif, puis ceux du passif. En mettant l'accent sur les comptes qui présentent des variations importantes en l'analysant et en le comparant à des pièces appropriées. Nos principales diligences effectuées sur cette rubrique, consistent essentiellement à la vérification des assertions d'audit.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

A. 1. Actif du bilan

⇒ Actif non courant

Nous avons examiné chaque compte mouvementé de l'actif du bilan causant les variations détectées, ces postes sont classés par ordres de liquidité croissants. Les actifs non courants d'ESCLAB s'élèvent au total à 274 890 919,9 DZD, soit 15% de l'actif total du bilan au 31/12/2021.

Tableau 9 État comparatif de la structure d'actif non courant 2021/2020

Désignation	Unité : DZD			
	Montants Brut 2021	Montants Brut 2020	Évolution	%
Immobilisations incorporelles	454 200,00	454 200,00	00,0	/
Immobilisations corporelles	236 965 455,20	207 833 030,70	29 132 424,50	14 %
Bâtiments	32 336 500,00	32 336 500,00	00,0	/
Autres immobilisations corporelles	204 628 955,26	175 496 530,77	29 132 424,50	16%
Immobilisations encours	28 332 650,00	29 918 522,86	-1 585 872,86	-5%
Immobilisations financières	9 138 614,73	7 204 720,40	1 933 894,33	27%
Autres participations et créances rattachés	1 015 026,00	0,00	1 015 026,00	/
Prêts et autres actifs financiers non courants	8 123 588,73	7 204 720,40	918 868,33	13%
Total d'actif non courant	274 890 919,99	245 410 474,00	29 480 445,99	12%

Source : réalisé par nous même par les données de l'entreprise audité

○ Résultats des travaux effectués

Selon l'étalonnage, les actifs non courants affichent une progression en matière de valeur de 29 480 445,99 DZD. Soit une augmentation de 12% par rapport à l'exercice précédent, cette évolution s'explique comme suit :

- Matériels de transports de 38 351 000 DZD (après la cession d'un autre matériel avec un montant de 12 033 840, 01 DZD)
- Matériel informatique de 1 306 000 DZD
- Équipement de communication de 313 500 DZD
- Matériel et outillage de 75 820 DZD
- Agencement et installation de 1 119 944,50 DZD.

Par ailleurs, le rapprochement entre les inventaires physiques et comptables au 31/12/2021 nous a permis de constater l'existence physique de l'ensemble des immobilisations à cette date. Seulement certains matériels de bureau hors service (en panne) d'une valeur totale brute de 874 008,54 DZD.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

- **Immobilisations encours (C/238) :**

28 332 650 DZD d'avances octroyées sur l'achat de véhicules (leasing), locaux et appartements (de 2014 à 2021) soit une baisse de 1 585 872,86 DZD comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution est due au règlement de montant total de véhicules MLA (leasing).

- **Immobilisations financières (C/27 et 26) :**

Cette rubrique concerne les cautionnements versés sur la soumission de divers marchés depuis 2012 à 2021 d'une valeur de 8 123 588,73 DZD soit une évolution de 13% par rapport à l'exercice précédent.

Le compte 26 comprend également les titres de participation de la SARL ESCLAB dans le capital des autres sociétés, d'une valeur de 1 015 026 DZD.

- **Les amortissements des immobilisations (C/28) :**

L'augmentation de la valeur des dotations aux amortissements s'élève à 44 445 339,19 DZD, soit une hausse de 18% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique généralement par l'acquisition des nouvelles immobilisations, le détail se présente comme suit :

Tableau 10 Tableau de variation des amortissements

Désignation	Unité : DZD			
	Amortissement 2021	Amortissements 2020	Evolution	%
Immobilisations incorporelles	424 600,11	385 400,07	39 200,04	10%
Immobilisations corporelles	144 497 418,97	122 294 348,98	22 203 070,02	18%
Bâtiments	14 100 829,00	10 867 179,78	3 233 649,22	30%
Autres immobilisations corporelles	130 396 589,11	111 427 169,20	18 969 419,91	17%
Total	144 922 019,08	122 679 749,06	22 242 270,02	18%

Source : réalisé par nous même à base des données de la SARL.

Commentaire :

- La méthode utilisée par la SARL ESCLAB pour la constatation des amortissements des immobilisations, est la méthode d'amortissement linéaire.
- Le niveau d'amortissements a connu une hausse, passant de 59% en 2020 à 61% en 2021.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

⇒ Actif courant

L'actif brut courant de la SARL ESCLAB s'élève à 1 591 974 295,77 DZD au 31/12/2021 soit 85% du total de l'actif, est composé des stocks et encours, des créances ainsi que des disponibilités. L'entreprise ne constate pas de provisions pour risques et charges. Nos principales diligences effectuées sur cette rubrique consistent essentiellement, à la vérification des assertions d'audit et la mise en œuvre des autres investigations afin de répondre au seuil de planification fixé au préalable.

Tableau 11 Structure de l'actif courant au 31/12/2021

Désignation	Unité : DZD			
	Montants Brut 2021	Montants Brut 2020	Evolution	%
Stocks et encours	416 115 403,95	413 078 098,81	3 037 305,14	1%
Créances et emplois assimilés	974 757 772,46	880 928 655,26	93 829 117,20	11%
Clients	966 847 119,05	858 907 446,27	107 939 672,78	13%
Autres débiteurs	7 692 138, 20	10 551 146,27	-2 859 008,07	-27%
Impôts et assimilés	218 515,21	11 470 062,72	-11 251 547,51	-98%
Disponibilités	201 101 119,36	189 803 727,81	11 297 391,55	6%
Total d'actif courant	1 591 974 295,77	1 483 810 481,88	108 163 813,55	7%

Source : Document de la SARL ESCLAB

L'actif courant affiche un montant brut de 1 591 974 295,77 DZD au 31/12/2021, contre 1483 810 481,88 DZD au 31/12/2020, soit une progression de 7%. Suite à cette analyse comparative, nous formulons les commentaires suivants :

- **Stocks et encours**

Les stocks se composent au sein de la SARL ESCLAB par zone géographique comme suite :

- Site de Bejaïa : 386 268 654,43 DZD ; 93% des stocks.
- Site d'Alger (Division analytique) : 29 846 749,52 DZD ; 7% des stocks.
- **Total : 416 115 403,95 DZD ; 100%.**

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Tableau 12 Tableau de variation de stocks et encours

Unité : DZD

Désignation	SI au 31/12/2021	Entrés	Sorties	Stock au 31/12/2021	Stock au 31/12/2020	Évolution	%
Stock arrêté en 2018	375 798 134,76	600 010 797,20	589 540 278 654,43	386 286 654,43	375 798 134,76	10 470 519,67	3%
Stock division analytique	21 867 119,56	-	4 155 993,59	17 711 125,97	21 867 119,56	-4 155 993,59	-19%
Équipements médicaux	-	1 401 993,59	1 401 993,59	-	-	-	0%
Stock affecté à diverse divisions	15 412 844,49	-	3 476 660,94	11 936 183,55	15 412 844,49	-3 476 660,94	-23%
Stock carburant lubrifiants	-	2 500 310,60	2 300 870,60	199 440,00	-	199 440,00	0%
Totaux	413 078 098,91	603 012 702,43	600 875 397,29	416 115 403,95	413 078 098,81	3 037 305,14	1%

Source : réalisé par nous même par les données de la SARL ESCLAB

Comme est montré tableau ci-dessus, on constate une augmentation du montant de stocks arrêté au 31/12/2018 de 10 470 519,67 DZD, cela s'explique par l'évolution des achats stockés. En revanche une diminution de montant des approvisionnements de stock de la division analytique, et de stock affecté à diverse divisions de 4 155 993,59 DZD et de 3 476 660,94 DZD respectivement.

- **Créances et emplois assimilés**

Les créances et emplois assimilés, affichent un montant brut de 974 757 772,46 DZD au bilan arrêté au 31/12/2021, contre 880 928 655,26 DZD au 31/12/2020, soit une augmentation de 11%. Pour valider les soldes des comptes de cette rubrique nous avons procédé au rapprochement des pièces justificatives aux écritures comptables et à la vérification des soldes par des attestations des soldes clients.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Créances clients

Tableau 13 Tableau des créances clients au 31/12/2021

Unité : DZD

Rubrique	Solde début	Ventes	Encaissements	Solde de fin
Clients	857 478 094,92	1 230 523 755,81	1 123 479 616,08	964 522 234,65
Clients retenu de garantie	1 429 351,35	1 131 575,50	236 042,45	2 324 884,40
Total	858 907 446,27	1 231 655 331,31	1 123 715 658,53	966 847 119,05

Source : réalisé par nous même

Les créances clients présentées au tableau ci-dessus, ont connu une évolution à la hausse, comparativement à l'exercice précédent de 13%. À cet effet, la confirmation des soldes auprès des clients est vivement recommandée aux fins d'assainir le portefeuille créances, et de constituer d'éventuelles provisions pour risque d'irrecouvrabilité.

Recommandation : La direction générale de la société, doit impérativement sensibiliser les équipes chargées du recouvrement des créances clients, et ce afin de recenser la créance effective pour but de soulager la trésorerie de la société.

➤ Autres débiteurs

Ce poste représente un solde de 7 692 138,20 DZD au 31/12/2021, soit une diminution de 27% par rapport à l'exercice précédent, ce solde concerne les rubriques ci-après :

- **Avances aux fournisseurs (C/409)**

Cet élément totalise un solde de 3 853 049,10 DZD, qui sont des avances pour les exercices ultérieur (2018, 2019, 2020 et 2021), accordées aux différents fournisseurs de la SARL ESCLAB.

- **Avances aux personnels**

Il s'agit d'avances et de prêts accordés au personnel de la société, pour des motifs divers. Le solde de cette rubrique s'élève à 2 328 900 DZD.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

- **Les charges constatées d'avances**

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 1 510 189,10 DZD, ce solde concerne le montant des charges des exercices ultérieurs concernant les contrats de location de divers locaux, bureaux et appartements ainsi que les charges des assurances, il se détail comme suit :

- Charges constaté d'avances des locations : 1 415 275,44 DZD
- Charges constaté d'avances assurances TRUST : 94 913,66 DZD.

➤ **Impôts et assimilés**

Cette rubrique est constituée principalement de la TVA déductible sur achat pour un montant de 218 515,21 DZD.

- **Disponibilités et assimilés**

Les disponibilités affichent un montant de 201 101 119,36 DZD au 31/12/2021, contre 189 803 727,81 DZD au 31/12/2020 soit une hausse de 6%. Sont repartis comme suite :

- **Les disponibilités en comptes Banque**

Tableau 14 Disponibilités de la SARL ESCLAB en comptes banque

Unité : DZD	
Désignation	Montants
Compte BNP PARIBAS	22 478 799,02
Compte AGB	5 764,45
Compte FRANSA BANK agence de Bejaïa	30 781 601,50
Compte FRANSA BANK HYDRA	912 746,61
Compte ABC BANK	19 980 729,54
Compte SGA Bejaia principal	315 110,04
Compte NATIXIS	7 606 434,83
Compte SGA CALIBRATION	4 658 818,29
Compte TRUSTE Bank agence Hydra	16 374 040,40
Total	103 114 044,58

Source : Document de la SARL ESCLAB

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Au niveau de la caisse, le solde est de 11 859 667,30 DZD, les accreditifs représentent des provisions par la hauteur de 102% par rapport à des factures des fournisseurs étrangers s'élèvent à la clôture de cet exercice à 86 127 407,48 DZD. Soit un montant global des disponibilités de 201 101 119,36 DZD. À noter que les états de rapprochement sont établis régulièrement chaque fin de mois, et les soldes bancaires sont tous appuyés d'attestations délivrées par les institutions financières concernées.

A. 2. Passif du bilan

Après avoir présenté les différents postes d'actif du bilan, nous procéderons à une analyse détaillée de chaque compte mouvementé du passif du bilan provoquant les variations détectées. Ces éléments sont classés en fonction de la liquidité croissante.

⇒ Comptes des capitaux propres

Les capitaux propres de la SARL ESCLAB sont s'élèvent à 487 908 725,07 DZD, soit 28% du total du bilan. Sont en progression de 63 430 450,31 DZD (15%) par rapport l'exercice précédent. Les capitaux propres sont composés du capital émis, des réserves légales, résultat net de l'exercice et du report à nouveau.

- **Capital émis :** Le capital émis de la SARL ESCLAB s'élève à 100 000 000 DZD, aucune évolution n'est constatée par rapport à l'exercice précédent.
- **Réserves :** ceux-ci sont composés de réserves légales de l'ordre de 10 000 000 DZD, et des réserves facultatives pour un montant de 40 000 000 DZD, soit une augmentation des réserves légales de 2 000 000 DZD par rapport à l'exercice précédent.
- **Résultat de l'exercice :** le résultat net bénéficiaire de l'exercice de 2021 s'élève à 79 693 657,09 DZD, contre 105 335 220,65 DZD en 2020. Soit une diminution de 24%. Cela à cause de la dégradation de l'activité économique et commerciale du pays (COVID-19).
- **Report à nouveau :** le montant de cette rubrique s'élève à 258 215 067,98 au 31/12/2021 ce montant est obtenu après la soustraction 7 056 069,22 DZD (compte d'ajustement) et 3 207 137, 56 DZD (réintégration TVA leasing). Contre 171 143 054,11 DZD au 31/12/2020, soit une progression de 51%. Il s'agit des anciens résultats non encore affectés.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

⇒ Passif non courant

Le passif non courant de la SARL ESCLAB se compose essentiellement des emprunts et dettes financières. Il représente 4% du total du bilan, il est supérieur de 29% à celui de l'exercice précédent. Le détail se présente comme suit :

Tableau 15 Tableau des emprunts et dettes financières de la SARL ESCLAB

Unité : DZD

Crédits	Solde début	Emprunt 2021	Remboursement	solde de fin
GMT SGA	7 800 000,00	-	2 400 000,00	5 400 000,00
CMT NATIXIS	5 040 000,00	-	2 520 000,00	2 520 000,00
Contrat de location N° 200285 IVAL DAILY	-	5 390 000,00	1 397 254,07	3 992 745,93
Contrat de location N° 131 607 06 KANGOO	-	21 517 018,66	3 603 193,70	17 913 824,96
Crédit leasing MLA 06 véhicules	1 718 688,11	-	1 718 688,11	00,0
crédit leasing ABC BANK SOVAC IBIZA	218 069,24	-	218 069,24	00,0
Crédit leasing SGA nouveaux CADDY	4 841 489,09	-	1 826 528,99	3 014 960,10
Crédit leasing SGA nouveaux CADDY FOURGON 03	5 524 643,72	-	1 421 823,23	4 102 820,49
Contrat de SOIRTAGE N° 200109	4 076 662,38	-	783 853,64	3 292 808,74
Contrat SORENTO IV 05 PLACES	4 287 652,05	-	1 577 241,64	2 710 410,41
Contrat de location DAILY 35C15-16M3 130305	-	6 390 000,00	2 622 399,86	3 767 600,14
				00,0
Contrat de location IVAL N° 160431	638 972,50	-	638 972,50	
Crédit leasing ALC	3 326 045,10	145 166,53	2 023 571,64	1 447 639,99
Totaux	37 472 222,19	33 442 185,19	22 751 596,62	48 162 810,76

Source : réalisé par nous même par les données de l'entreprise

Commentaire :

D'après le tableau présenté ci-dessus, l'entreprise a fait quatre emprunts au cours de l'exercice de 2021 d'un montant total de 33 442 185,19 DZD, et a remboursé un montant total de 22 751 596,62 DZD. Lui reste 48 162 810,76 DZD de dettes à moyen et à court terme à les rembourser lors des prochains exercices. Sur le plan financier, il est recommandé de distinguer la comptabilisation des dettes financières à moyen terme et à court terme. De ce fait, le virement de la dette exigible sur les 12 mois au compte 519 "concours bancaires courants" (remboursement s'effectuera dans la même année d'exploitation) est nécessaire, afin de donner une image fidèle sur les dettes à court terme.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

⇒ Passif courant

Le passif courant de la SARL ESCLAB s'élève à 1 185 871 660,85 DZD au 31/12/2021, soit une augmentation de 4% par rapport à l'exercice précédent. Ce passif courant, est composé des dettes fournisseurs, impôts, les autres dettes et la trésorerie passive (dettes financières à court terme).

➤ Fournisseurs et comptes rattachés :

Le poste de fournisseurs et comptes rattachés affichent un montant de 202 961 858,58 DZD au 31/12/2021, contre 191 648 330,85 DZD au 31/12/2020 soit une augmentation de 6%. Le détail de ce poste se présente comme indiqué au tableau ci-dessous :

Tableau 16 Fournisseurs et comptes rattachés

Unité : DZD

Désignation	solde d'ouverture (Créditeur)	Mouvement de la période		soldes	
		Débit	crédit	Débiteurs	créditeurs
fournisseurs de stocks locaux	3 158 953,50	91 082 125,62	92 599 242,62		4 676 070,50
fournisseurs transit	719 797,84	10 238 689,37	9 002 537,21	516 354,32	
fournisseurs de douane	0	155 283 804,29	154 832 690,09	451 114,20	
divers fournisseurs	612 473,00	612 473,00	506 708,00		506 708,00
fournisseurs étrangers	186 466 983,26	480 564 314,59	491 626 183,43		197 528 852,10
compagnie TURKISH AIR LINES	0	120 750,00		120 750,00	
Fournisseurs d'immobilisations	669 223,25	2 518 233,96	3 187 457,21		1 338 446,50
Total				1 088 218,52	204 050 077,10
solde final				202 961 858,58	

Source : réalisé par nous même par les données de l'entreprise

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Impôts :

Le montant des impôts auxquelles la SARL ESCLAB est soumise s'élève à 104 423 388,13 DZD en date du 31/12/2021, contre 52 631 353,69 DZD au 31/12/2020 soit 98% d'augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est constituée des éléments suivants :

- Solde de liquidation IBS	:	60 522 195,00 DZD
- TVA collectée 19% prestation	:	24 676 819,53 DZD
- TVA à régulariser ou en attente	:	1 907 685,00 DZD
- Timbre sur vente en espèce	:	630,60 DZD
- TAP due sur prestation	:	146 868,00 DZD
Total	:	104 423 388,13 DZD

Commentaire : concernant le solde de liquidation de l'IBS, correspond à l'IBS dû au titre de l'exercice de 2020 qui s'élève à 32 107 915,00 DZD, majoré des acomptes prévisionnels de 28 414 280,00 DZD de l'exercice de 2021. Ce qui nous donne un montant global de solde de liquidation qui égal à 60 522 195,00 DZD.

➤ Autres débiteurs :

Ce poste affiche un solde de 110 735 501,79 DZD en 2021, face à un solde de 34 510 821,74 DZD en 2020, soit une augmentation des autres dettes d'un taux de 221%. Cette rubrique est constituée des :

- Avances reçus des clients	:	102 882 650,80 DZD
- Rémunération du personnel	:	6 066 448,56 DZD
- Organismes sociaux (CNAS, CARAMA)	:	1 786 402,43 DZD
Total	:	110 735 501,79 DZD

Commentaire : cette augmentation est due à des avances clients reçus au titre de 2021 afin de pouvoir lancer les commandes de ces derniers.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Trésorerie passive

La trésorerie passive de la SARL ESCLAB s'élève à 767 750 912,58 DZD en 2021, soit une baisse de 11% par rapport à l'exercice précédent. Ce solde est composé de plusieurs lignes de crédit d'exploitation concouru en cours de cet exercice, il se détaille ainsi :

- Concours bancaires courant Banque SGA :	131 387 192,04 DZD
- Concours bancaires BNP Paribas :	120 768 906,90 DZD
- Concours bancaires NARIXIS :	68 232 399,19 DZD
- Concours bancaires Fransa Bank :	108 193 873,57 DZD
- Concours bancaires Trust Bank :	69 098 810,45 DZD
- Concours bancaires ABC Bank :	80 016 558,40 DZD
- Concours bancaires ABC Bank1 :	190 043 627,27 DZD

Total : 767 750 912,58 DZD

B. Analyse des postes de gestion

Au cours de cette étape, nous avons commencé par comparer brièvement les comptes de gestion pour l'exercice de 2021, et celui de 2020 de la SARL ESCLAB. Par la suite on a nous analysé certains rapports de gestion. A rappeler que les comptes de gestion sont constitués des comptes de charges et de produits, ces derniers sont synthétisés dans le compte de résultat, celui-ci comporte les agrégats de gestion décrivant la façon dont le résultat de l'exercice s'est construit.

➤ Analyse comparative entre l'exercice de 2021 et de 2020

L'analyse comparative des agrégats de gestion de 2021 par rapport à l'exercice de 2020 ils apparaissent sur le tableau de compte de résultats arrêté au 31/12/2021, peut se présenter comme suit :

- **Chiffre d'affaires :** le chiffre d'affaires de la SARL ESCLAB s'élève à 995 445 873,49 DZD au 31/12/2021, soit une baisse de 17% par rapport à l'exercice de 2020. Cela à cause de la pandémie qui a touchée le monde entier, qui a percuté automatiquement l'activité de l'entreprise.
- **L'activité globale (production de l'exercice) :** a connu une diminution de 210 273 880,23 DZD, soit un taux de baisse de 17% par rapport à l'exercice écoulé.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

- **La valeur ajoutée** : elle a enregistré une diminution de 17 697 545,85 DZD, de 363 442 339,05 en 2020, à 345 744 793,20 DZD soit une diminution en pourcentage de 5%.
- **L'excédent brut d'exploitation (EBE ou EBITDA)** : ce résultat a connu une diminution de 9 092 856,56 DZD, en passant de 254 136 608,78 DZD en 2020 à 245 043 752,22 DZD, soit une dégradation de 4%.
- **Résultat opérationnel (EBIT)** : cette rubrique a connu également une diminution de 27 818 164,55 DZD, soit une baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent.
- **Résultat financier** : la SARL ESCLAB a réalisé des résultats financiers négatifs pour les deux exercices de -77 105 404,23 DZD en 2020 et de -88 165 279,24 DZD en 2021. Ce qui veut dire que l'entreprise a plus de charges que de produits financiers.
- **Résultat net d'exercice** : la SARL ESCLAB a réalisé un bénéfice de 79 693 657,09 DZD en 2021, contre 105 335 220,65 DZD en 2020 soit une baisse de 24% par rapport au 2020.
- **Consommations intermédiaires** : sont baissées de 774 766 634,38 DZD en 2020 à 590 832 514,12 DZD en 2021 soit une variation en baisse des charges de 183 934 120,26 DZD. Cette variation en baisse est liée à l'activité de l'entreprise qui a subi une baisse également.

➤ **L'analyse et la comparaison de certains ratios de gestion**

Rapporter deux variables entre elles pour les analyser conjointement et réciproquement est un exercice intéressant car il peut renseigner beaucoup à peu de frais. Les ratios font ainsi partie de la boîte à outils de l'auditeur, il est donc possible de les exploiter aussi bien pour approfondir les investigations.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Tableau 17 Tableau de calcul et de comparaison des ratios de gestion

Désignation	L'exercice 2021	L'exercice 2020	Écart
$\frac{\text{consommation intermédiaire}}{\text{activité globale}}$	$\frac{590\,832\,514,12}{995\,794\,445,25} = 59\%$	$\frac{774\,766\,634,38}{1\,206\,068\,325,48} = 64\%$	-5 %
$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{valeur ajoutée}}$	$\frac{85\,150\,123,03}{345\,744\,793,20} = 25\%$	$\frac{86\,382\,966,66}{363\,442\,339,05} = 23,77\%$	+1,23 %
$\frac{\text{frais de personnel}}{\text{chiffre d'affaire}}$	$\frac{85\,150\,123,03}{995\,445\,873,49} = 9\%$	$\frac{86\,382\,966,66}{1\,205\,728\,144,09} = 7,16\%$	+1,84 %

Source : réalisé par nous même

Commentaires :

- les consommations de l'entreprise durant son activité représentent 64% de l'activité globale (production de l'exercice) en 2020, ce taux a connu une diminution de 5% pour l'exercice de 2021.
- les frais de personnel ont connu une hausse de 1,23% par rapport à la valeur ajoutée, et 1,84% comparativement au chiffre d'affaires.

1.2.3 Appréciation sur les comptes

Nos travaux ont été menés dans le but de faire une analyse aux comptes et d'analyser les états financiers de la SARL ESCLAB. Dans ce but, nous avons utilisé les outils d'audit que nous avons estimés nécessaires (sondage, l'examen analytique, les entretiens, etc.). Les travaux de contrôle, que nous avons menés n'ont pas révélé d'insuffisances significatives, les états financiers ont été établis sous les formes de présentation prévues par le système comptable et financier.

D'après les travaux qu'on a menés lors de notre contrôle des états financiers, et à travers la feuille de reconnaissance, le positionnement de la SARL ESCLAB au sein du marché est difficile. Depuis l'observation de l'environnement actuel du pays le risque avéré non seulement d'induire des volumes de ventes très faibles mais aussi des marges bénéficiaires revues à la baisse et des risques de pertes futures.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

2 Proposition d'un processus dématérialisé du cycle d'achat pour un CAC (version adaptée en BPMN)

L'organisation du travail à travers le processus facilite la compréhension et le partage ainsi l'évaluation des activités de l'entreprise. Ces processus doivent faire l'objet d'une surveillance et d'une amélioration compte tenu des changements presque constants dans l'environnement de travail. Dans un environnement business process management (BPM) la conception et la définition de processus se déroulent dans un environnement graphique.

La plupart des outils de développement BPM sont pour l'essentiel des langages de programmation simplifiés permettant de définir des modèles de processus. Généralement c'est soit BPMN ou XPD (XML for process definition language) qui est utilisé.

Dans notre cas, nous avons utilisé le modèle BPMN. Rappelons que BPMN décrit quatre types d'éléments pour les diagrammes de processus métiers :

- **Objets de flux** : événements, activités, branchements
- **Objets de connexion** : flux de séquence, flux de message, associations
- **Couloirs** : pool ou voies
- **Artefacts** : objets de données, groupes, annotation.

Dans cette dernière partie de notre cas pratique, nous avons pris l'exemple du cycle d'achat de la SARL ESCLAB pour proposer un processus dématérialisé pour un commissaire aux comptes. Il convient de noter que c'est la même méthodologie peut être suivie de sorte que tous les autres cycles de l'entreprise, y compris le processus d'audit légal peuvent être digitalisés.

2.1 Cartographie du processus

Le processus en version BPMN est dans sa phase initiale sous la référence PROC-M3-OP-001 pour la SARL ECLAB de son processus achat soumis à l'audit légal est représenté ci-dessous :

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Figure 8 Cartographie de processus d'importation en version BPMN pour un CAC

Identification		CARTOGRAPHIE DU PROCESSUS		Référence : PROC-M3-OP-001
	SARL ESCLAB	Proposition d'un processus dématérialisé du cycle d'achat par un CAC		Version : Initiale
	Type de processus : <input checked="" type="radio"/> Opérationnel <input type="radio"/> Fonctionnel	<input type="radio"/> Support <input type="radio"/> Organisationnel	<input type="radio"/> Pilotage-Décisionnel <input type="radio"/> Applicatif	
Acteurs	Abréviation	Acteur		
	CAC	Commissaire aux comptes		
	DG	Dirigents de l'entreprise auditée		
	<input checked="" type="radio"/> En implémentation		<input type="radio"/> Version	

2.1.1 Contexte et enjeux de modélisation : fiche d'identification du processus métier

Dans cette partie nous allons présenter la fiche d'identification du processus d'importation de la SARL ESCLAB, la présente fiche est constitué de :

➤ Contexte de modélisation du processus

La modélisation de processus en version BPMN offre une surveillance continue des systèmes et une résolution d'erreurs et de problèmes en temps réel, ainsi que la possibilité pour les divers intervenants de se concentrer sur les exigences liées à leurs rôles.

➤ Enjeux de modélisation du processus d'importation

- Vérification électronique des procédures de dédouanement et de livraison
- Véritable traçabilité du processus avec la possibilité de ré-effectuer le contrôle ultérieurement.

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Objectifs de modélisation du processus

La modélisation d'un processus a pour objectif de décrire les chaînes de valeur ainsi que le processus métier concerné par la modélisation d'une manière simple et flexible.

Elle vise également à faciliter la communication entre tous les acteurs impliqués dans cette modélisation.

➤ Références réglementaires et/ou normatives

Nous citons ci-dessous quelques références réglementaires et/ou normatives de l'activité de l'entreprise audité (SARL ESCLAB) et celles de l'audit légal, comme suit :

- Institution N° 05-2017 du 22 octobre 2017
- Décision N° 16 du 25 décembre 1994
- Instruction 94/20 du 12 avril 1994
- Règlements 92/04 du 22 mars 1992
- Règlements 91/12 du 14 août 1991
- Loi 90/10 du 14 avril 1990
- Normes internationales d'audit (ISA)
- Normes Algériennes d'audit (NAA)
- Loi 10-01 du 29 juin 2010
- Article 715 bis 14 du code de commerce.

➤ Processus hiérarchique

Les procédures d'importation au sein de la SARL ESCLAB passent par trois services distincts mais complémentaires :

- Service des marchés
- Service commercial
- Service d'importation.

➤ Processus collaboratifs

Nous présentons ci-dessous les différents documents qui se produisent lors pendant une opération d'importation au sein de la SARL ESCLAB, et lors d'une mission d'audit comptable et financier :

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Documentation d'importation

- Cahier des charges
- Fiche technique
- Contrat
- Caution de garantie de bonne exécution
- Facture de proforma
- Bon de commande

- Attestation de la taxe de domiciliation bancaire
- Copié de la carte d'identification fiscale
- Fiche de contrôle import
- Demande d'ouverture de la lettre de crédit
- Facture commerciale
- Lettre de transport aérien
- Certificat d'origine
- Certificat de conformité
- Liste des colisages
- D10
- Lettre de levée de réserve

Documentation d'audit

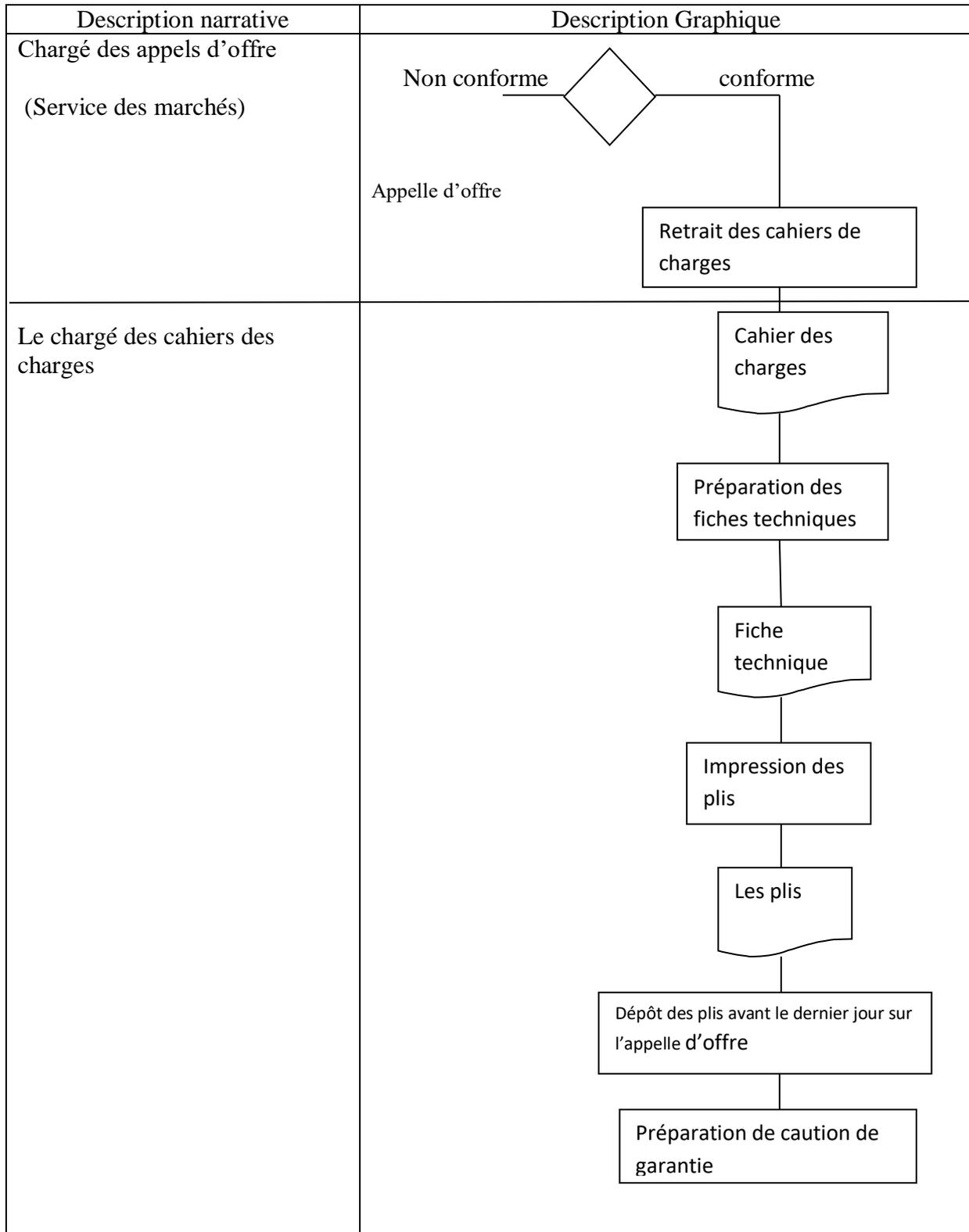
- Dossier permanent
- Dossier annuel
- Plan de mission
- Programme de travail
- Lettre de mission
- Feuille de révélation et d'analyse des problèmes
- Grille d'analyse des tâches

- Questionnaire de contrôle interne
- Note de synthèse rapport d'audit spécial
- Rapport d'audit général

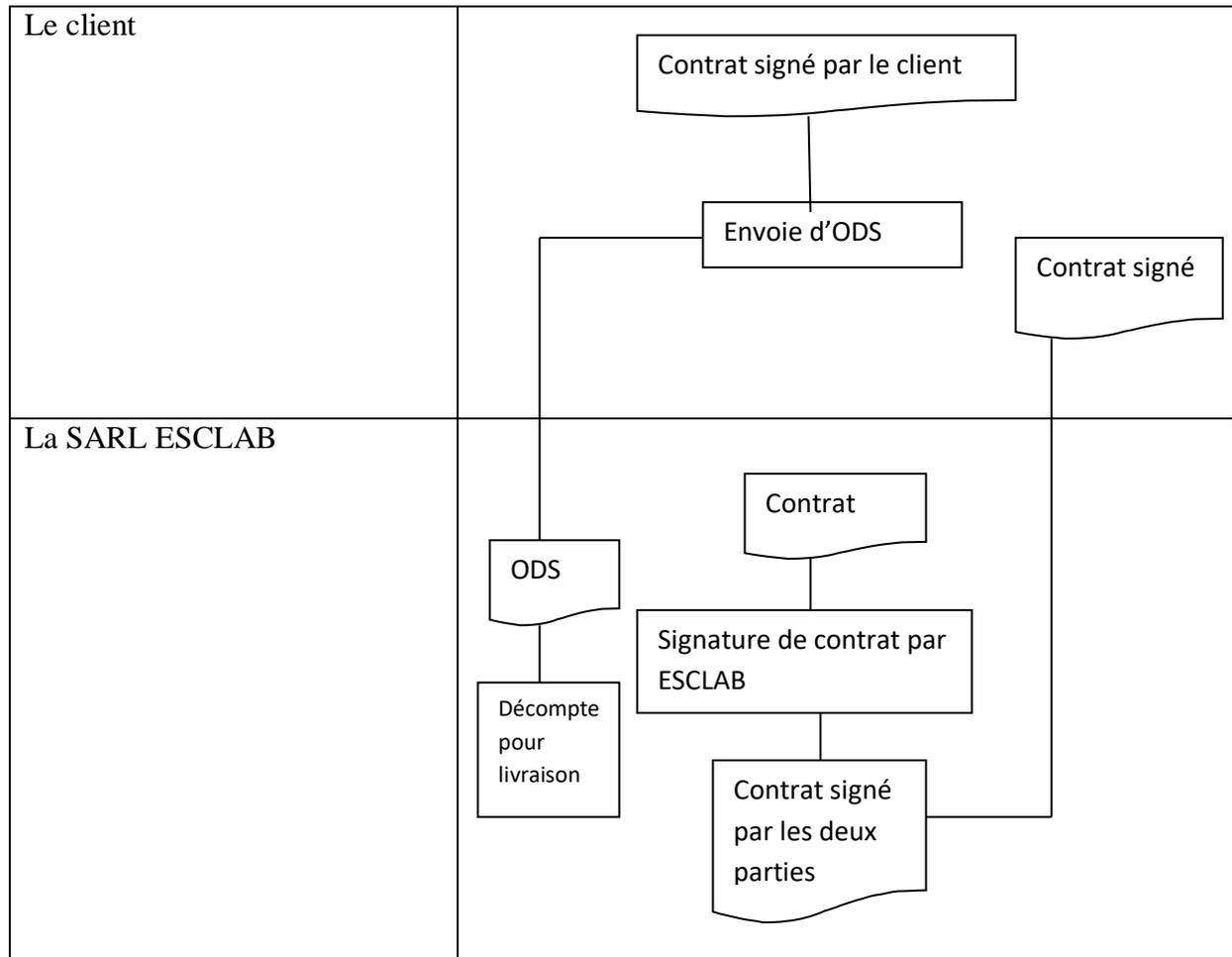
Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

2.1.2 Flowchart du processus d'importation de la SARL ESCLAB

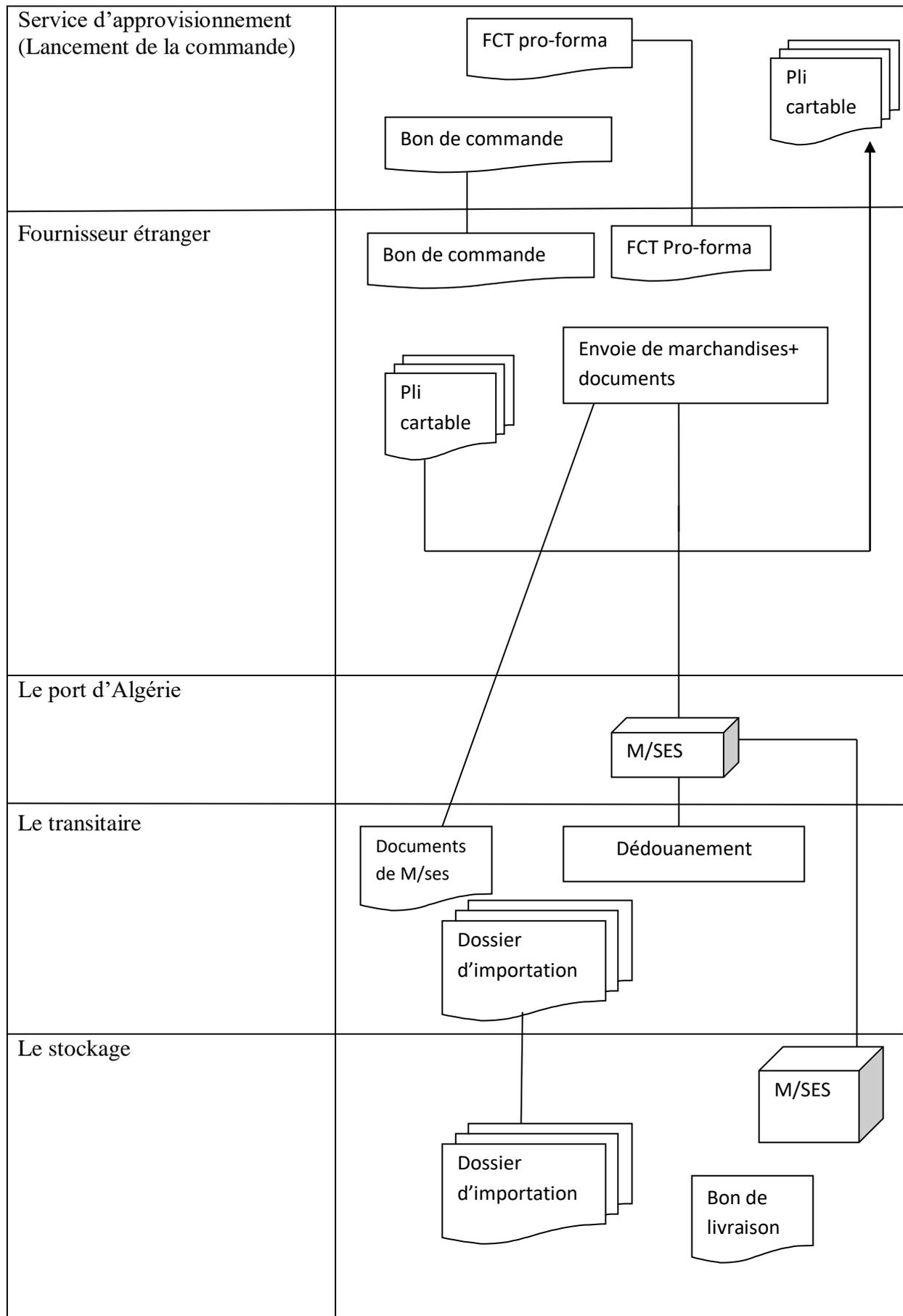
Figure 9 FlowChart du processus d'importation de la SARL ESCLAB



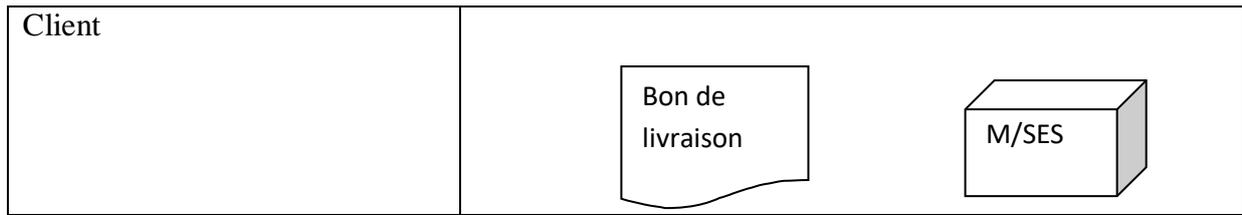
Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé



Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé



Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé



Source : réalisé par nous même

N.B : afin de bien comprendre le présent FlowChart voir la description narrative de processus d'importation au niveau de la première section de ce présent chapitre.

2.2 Synoptique et spécification de processus métier à réaliser : processus achat local/importation

La synoptique de processus achat local/ importation de la SARL ESCALB est constitué de trois phases :

2.2.1 Phase de pilotage

Les objectifs, la responsabilité, ainsi que les intervenants de cette première phase diffèrent selon la procédure d'importation à laquelle procède la SARL ESCLAB. Rappelons que le commissaire aux comptes n'exerce aucun contrôle sur cette première phase, comme le montre la figure suivante :

Figure 10 Objectifs, responsabilité et les intervenants la phase de pilotage

		SP.1		SP.2		SP.3	
		Soumission aux marchés	Interventions du CAC	Lancement de la commande	Interventions du CAC	Livraison et dédouanement	Interventions du CAC
Pilotage	Objectifs opér.	Pour trouver des nouveaux clients qui sont intéressés aux		Choix de fournisseur étranger Déclenchement de processus d'importation		assurée la bonne réception et de la livraison de la Refléter les besoins soulignés	
	Pilote (Resp.)	Responsable de service des marchés		Service d'approvisionnement		Transitaire, et le gestionnaire de stock	
	Acteur	le client. Le site "ALGERIA TRADERS"?. SARL ESCLAB et ses différents services commerciales spécialisés dans les		SARL ESCLAB, Fournisseur, baque docmiciliaire		Douane Transitaire Agence de transport Gestionnaire de stock de la SARL ESCLAB	

Source : réalisé par nous même

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

➤ Soumission aux marchés

Le service des marchés qui est le responsable de cette phase vise à trouver le maximum de clients intéressés aux offres de l'entreprise, qui sont inscrits sur différents sites internet (ALGERIA TRADERS par exemple).

➤ Lancement de la commande

Le service d'approvisionnement intervient lors de cette étape afin de sélectionner le fournisseur étranger et déclencher la procédure d'importation. Les acteurs principaux de cette étape sont l'entreprise importatrice, l'exportateur et la banque domiciliaire de l'importateur et la banque de fournisseur.

➤ Livraison et dédouanement

Le transitaire ainsi que le gestionnaire de stocks de la SARL ESCLAB sont responsables de contrôle, de la bonne réception, et de livraison de la marchandise importée aux clients que ce soit au niveau du territoire national ou au niveau de stocks. Les principaux intervenants lors de cette étape sont la douane, le transitaire, l'agence de transports, etc.

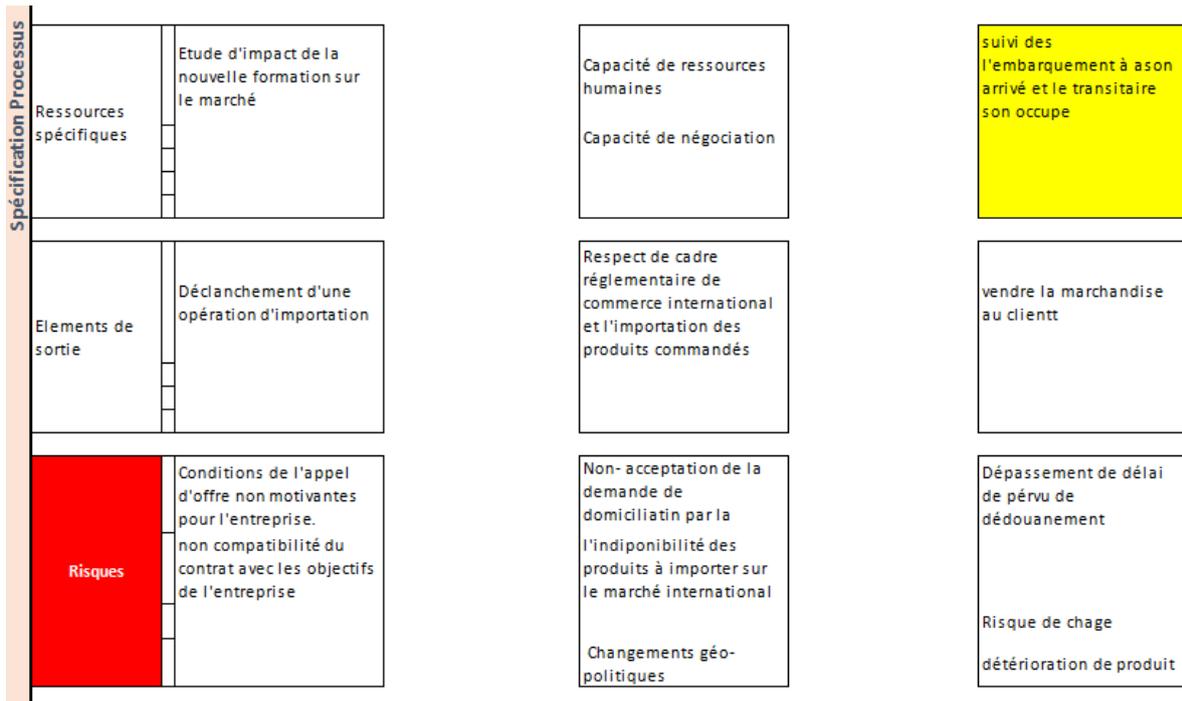
2.2.2 Phase de spécification de processus

Cette phase comprend cinq éléments clés, dont les éléments d'entrant, les étapes du processus, les ressources spécifiques, enfin les risques. Ces éléments sont appliqués aux différentes procédures d'importation de l'entreprise, tel que décrit ci-dessous :

Figure 11 différents éléments de la phase de spécification de processus

Fournisseur(s)	SARL ESCLAB	Fournisseur étranger			
Eléments d'entrée	Abonnement sur Appel d'offre	Facture de proforma Bon de commande	s'assurer de la conformité des pièces justificatives présentant lors de cette étape.	Documents de Fiche technique de la Procuration de dédouanement	vérification de documents de la marchandise importé.
	Cahier des charges				
Etapes du processus	suivie des appels d'offres Retirer le cahier de charges Préparation d'une fiche technique Préparation et ouverture des plis Signature du contrat	Lettre de crédit (Crédoc)	Vérification de bon déroulement de la procédure de démociliation, et l'obtention de la lettre de crédit. La confirmation auprès des tiers. Vérification des documents requis par pli cartable. la vérification de la traçabilité et la bon imputation comptable de cette procédure. l'évaluation des risques.	Facture originale Déclaration d'entrée	livraison au client

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé



Source : réalisé par nous même

➤ Soumission aux marchés

Les éléments déclenchant (d'entrée) de cette étape sont bien les appels d'offres ainsi que les cahiers des charges. ESCLAB lors de cette étape fait le suivi des appels d'offres, retire les cahiers des charges, prépare les fiches techniques de ses produits, fait l'ouverture des plis et enfin clôture cette étape par la signature de contrat avec son client.

La soumission aux marchés besoin comme ressource l'étude de l'impact de nouvelles informations sur le marché, car cela risque l'entreprise d'avoir de minimes parts de marché. À cet effet, le commissaire aux comptes intervient pour contrôler la conformité des procédures et des documents.

➤ Lancement de la commande

L'entreprise importatrice doit respecter la chronologie étapes nécessaires au lancement de la commande au fournisseur étranger, notamment l'établissement et l'envoi d'une facture de proforma, le bon de commande, domiciliation bancaire, et une lettre de crédit pour le financement de l'opération. Ces différentes procédures ont besoin des ressources humaines et une bonne capacité de négociation. Le respect de cette chronologie implique le respect de cadre réglementaire de commerce international ce qui va permettre à l'entreprise d'offrir les conditions nécessaires pour que le produit à importer arrive au client dans les meilleures

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

conditions. Les changements géopolitiques, l'indisponibilité des produits sur le marché international et d'autres conditions liées au secteur d'activité présentent un risque majeur à l'exécution de cette étape.

Le commissaire aux comptes intervient au cours de sa mission pour vérifier cette étape et s'assurer de veiller au respect des procédures et des pièces justificatives en utilisant les techniques de confirmation auprès des tiers et/ou le contrôle des éléments probants.

➤ Livraison et dédouanement

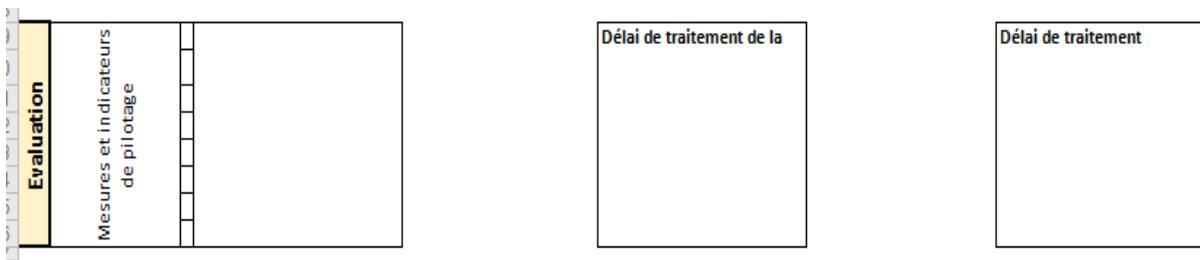
Les produits importés arrivent sur le territoire national avec leurs différentes pièces justificatives, notamment la facture originale, fiche technique, déclaration d'entrée, etc. L'arrivée de produits importés donne lieu au contrôle douanier, magasinage, dédouanement, l'entrée au stock de l'entreprise et enfin livraison de produits au client. La finalité de cette étape est donc de vendre le produit importé au client. Le risque qu'on peut trouver lors de cette étape est le risque de change, dépassement de délais de dédouanement, etc.

Le commissaire aux comptes intervient à la vérification de cette étape lors de sa mission d'audit pour vérifier les éléments probants, l'inventaire de stock et de la bonne clôture de contrôle (inexistence de litiges).

2.2.3 Phase d'évaluation du processus

Cette rubrique concerne l'évaluation d'éventuel risques de différentes phases de processus achat de la SARL ESCLAB, comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 12 Évaluation de risque du processus d'achat de la SARL ESCLAB



2.3 Indicateur clés de performance du processus (KPI)

Pour les indicateurs clés de performance du processus d'achat de la SARL ESCLAB nous avons choisi les ratios de performance financière de l'exercice de 2021, notamment

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

l'évolution du chiffre d'affaires, le ratio d'endettement, FRNG, trésorerie ainsi que le ratio Résultat/CA présentés ci-dessous :

Figure 13 Indicateurs clés de performance

Evolution de chiffre d'affaires	Résultat/ CA	Endettement	FRNG	Trésorerie
CA 2021= 995 445 873,49 DZD	Résultat 2021 = 79 693 657,09 DZD	solvabilité générale	Capitaux permanent- actif immobilisé	TR active - TR passive
CA 2020= 1 205 728 144,09 DZD	Chiffre d'affaires 2021= 995 445 873,49 DZD	Tot DCT/Total actif circulant	536 071 535,83 - 129 968 900,91	201 101 119,36 - 767 750 912,35
Evolution de chiffre d'affaires = -17%	Résultat/ CA = 8%	0.74	406,102,634.92 DZD	-566,649,792.99 DZD

Source : réalisé par nous même

2.4 Tableau d'inventaire des risques et leur nature

La présente rubrique concerne l'évaluation tout types de risques liées à l'activité d'importation de l'entreprise, comme suit :

Figure 14 Nature de risques liés au secteur d'activité de l'entreprise

RISQUES / TYPE ou NATURE	Risques liés aux secteurs d'activité			
	Liés à l'activité physique	Liés aux déplacements	Liés aux équipements de travail	Liés aux situations de travail
énoncé des risques / activité (processus)				
Conditions l'appel d'offre non motivantes pour l'entreprise				
non compatibilité du contrat avec les objectifs de l'entreprise				
Non- acceptation de la demande de domiciliation par la Banque				
l'indisponibilité des produits à importer sur le marché international				
Changements géo-politiques				
Dépassement de délai de prévu de dédouanement				
Risque de chage				
Détérioration de produit				

Source : réalisé par nous même.

2.5 Tableau d'analyse des risques

Nous avons procédé lors de cette étape à une évaluation qualitative et quantitative de différents risques liés aux opérations d'importation de la SARL ESCLAB, on met l'accent sur leurs effets et causes, leur criticité, le niveau de gravité de risque, et enfin le plan d'action pour réduire ou éliminer le risque en question.

Figure 15 Tableau d'analyse des risques

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé

Processus ou activité	Enoncé du risque / Description	Type de risque	Effets du risque / Gravité	Recherche des causes	Possibilité de détection	Analyse quantitative du risque			Niveau Critiché	Plan d'actions pour réduire le risque
						Niveau de Gravité du dommage (G)	Niveau de Probabilité de survenue du dommage (F)	Criticité (C = FxG)		
							0.05	1	0.05	
12 Soumission aux marchés	Conditions l'appel d'offre non motivantes pour l'entreprise	Risque inhérent	Diminution du CA	Qualité/marque	Oui	1	3	3	Substantiel	Faire des conventions avec les marques les plus demandés sur le marché
13 Soumission aux marchés	non compatibilité du contrat avec les objectifs de l'entreprise	Risque inhérent	Annulation de la procédure	Absence de négociation	Oui	2	2	4	Substantiel	Négocier les clauses de contrat avant, et apporter des modifications si nécessaire
14 Lancement de la commande	Non- acceptation de la demande de domiciliation par la Banque	Risque de contrôle	Dossier incomplet	Qualité de produit / conditions de livraison	Oui	1	2	2	Moderé	Choisir une autre banque pour domicilier le dossier d'importation
15 Lancement de la commande	l'indisponibilité des produits à importer sur le marché international	Risque de contrôle	Récession d'activité	Diminution de la production de produit	Oui	2	1	2	Moderé	Recherches d'autres produits ou marques qui ont les mêmes caractéristiques
16 Lancement de la commande	Chargements géo-politiques	Risque de contrôle	Récession d'activité	problèmes politiques	Non	4	2	8	Substantiel	Diminution des importations, et faire des achats au niveau de marché local
17 Livraison et dédouanement	Dépassement de délai de péru de dédouanement	Risque de contrôle	Pénalité de retard	non respect de délai de livraison par le FRNS	Oui	2	2	4	Substantiel	Préciser un transitair qui respect les délais
18 Livraison et dédouanement	Risque de chage	Risque de contrôle	Diminution de la valeur du CA	Dégradation de la valeur de la monnaie nationale	Non	3	4	12	Insignifiant	Acheter certains produits auprès de marché national
19 Livraison et dédouanement	Détérioration de produit	Risque de contrôle	Perte	Retard de livraison ou de dédouanement	Oui	4	3	12	Insignifiant	Importation des produits qui ont une long durée de validité (cas de produits chimiques)

Source : réalisé par nous même

Conclusion

Dans ce troisième chapitre, nous avons mené tout d'abord une mission d'audit comptable et financier en utilisant l'approche analytique, qui est considérée comme l'un des outils de l'auditeur pour analyser la situation financière et vérifier que les comptes de l'entreprise enregistrés dans leurs comptes appropriés.

Deuxièmement, nous avons fixé comme objectif de proposer un modèle dématérialisé du processus d'achat (importation) de l'entreprise auditée et celui de l'auditeur en version BPMN. Celui-ci montre la succession d'étapes à suivre dans la procédure d'importation, ainsi que le commissaire aux comptes peut effectuer. Ensuite, le process mining pourrait être développé en utilisant des bases de données et les algorithmes d'exploration de processus.

Conclusion générale

L'audit comptable et financier, comme il été défini précédemment, consiste est un processus qui a pour but d'estimer la crédibilité de l'information comptable et financière produite par les dirigeants des entreprises, ceci à partir de la vérification du support papier (éléments probants). Le présent processus d'audit légal suit un cheminement logique, dans lequel nous pouvons distinguer quatre phases successives dans la mise en œuvre d'un audit financier : 1) la prise de connaissance de l'entité auditée y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives, 2) l'évaluation du contrôle interne, 3) contrôle des comptes, 4) rédaction d'un rapport général d'audit et l'émission d'une opinion sur les comptes. Suite à ce processus, le commissaire aux comptes se trouve sous pression, en fournissant d'énormes efforts et passant la plupart de son temps à la recherche d'éléments probants et la réalisation de tâches répétitives à faible valeur ajoutée.

Afin de résoudre ces obstacles, la digitalisation est donc une nécessité majeure pour les cabinets d'audit et les entreprises auditées de digitaliser leurs processus métier. Donc lors de notre mémoire, nous avons en premier lieu présenté les notions théoriques d'audit comptable et financier ainsi que la façon de réalisation d'une mission d'audit légal d'un point de vue théorique et pratique. A cet effet, nous avons effectué un stage pratique au sein d'un cabinet de commissariat auquel nous avons procédé à la vérification des états financiers d'une entreprise qui évolue dans le domaine d'importation. Les états financiers de cette dernière sont présentés dans le respect des normes et règles comptables et financières et ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Pour répondre à notre problématique posée à l'introduction générale, et suite aux informations et idées développées lors de notre partie théorique et pratique, nous retenons que pour arriver au stade de la digitalisation, il est primordial de passer d'abord par la dématérialisation des documents des entreprises auditées ainsi que la documentation d'audit, puis la digitalisation des process. Pour rappeler, la digitalisation peut se faire en interne en digitalisant le processus de chaque fonction de l'entreprise, et/ou en externe afin de communiquer avec les partenaires extérieurs à l'entreprise ou du cabinet ; c'est-à-dire l'étape mature de la transformation digitale.

En prenant en considération les données réglementaires et économiques actuelles de notre pays, la digitalisation pourrait se faire uniquement en interne. Cela veut dire que la digitalisation des processus métiers ne peut être réalisée s'il n'y aurait pas une vraie volonté de changement, qu'elle soit tout d'abord réglementaire ; notamment la réglementation comptable et financière "SCF", normes d'audit, code des procédures fiscales et douanières, code de commerce, code de procédures civiles et administratives, ainsi de suite. Ou encore économique, afin de donner cette opportunité pour investir dans ce domaine, vu qu'il s'agit d'une orientation stratégique du gouvernement algérien. Mais n'est pas plus pertinent que de devoir, de prime d'abord, sensibiliser tous les acteurs économiques sur l'importance et les opportunités offertes par l'adoption de la technologie digitale en business. A notre humble avis, il ne sert à rien d'aborder un tel projet sans que les parties concernées ne le comprennent.

Table des matières

Liste des abréviations	1
Table des illustrations.....	2
Sommaire	3
Introduction Générale.....	4
Chapitre 1 : Notions théoriques d’audit comptable et financier	6
1 Généralités sur l’audit comptable et financier	7
1.1 Aperçu historique sur l’audit.....	7
1.2 Définition de l’audit comptable et financier	8
1.3 L’objectif de l’audit	9
1.4 Différents audits et leurs acteurs	11
1.4.1 L’audit interne	11
1.4.2 L’audit externe.....	11
1.5 Comparaison entre l’audit interne et l’audit externe	12
1.6 Les normes d’audit externe	14
1.6.1 Normes internationales d’audit externe (ISA)	14
1.6.2 Normes françaises d’audit comptable et financier	14
1.6.3 Cadre conceptuel des normes Algériennes d’audit externe "NAA"	16
2 Commissariat aux comptes (audit légal).....	17
2.1 Historique du commissariat aux comptes	17
2.1.1 L’historique du commissariat aux comptes en France	17
2.1.2 L’historique du commissariat aux comptes en Algérie	17
2.2 Audit externe des états financiers aux Etats-Unis.....	18
2.3 Définition de l’audit légal	20
2.4 Normes d’audit légal.....	20
2.4.1 Normes générales.....	21
2.4.2 Normes de travail.....	22
2.4.3 Normes de rapport	23
2.5 Statut légal du commissaire aux comptes	24

2.5.1	Conditions d'accès à la profession	24
2.5.2	Nomination du commissaire aux comptes	24
2.5.3	Missions et responsabilités de commissaire aux comptes	25
2.5.4	Incompatibilités et interdictions de la profession de commissaire aux comptes	27
Chapitre 02 : Processus d'audit légal et transformation digitale		29
1	Démarche générale d'audit légal	30
1.1	Découpage par phases	31
1.1.1	Phase préliminaire (préparatoire)	31
1.1.2	Phase de réalisation.....	38
1.1.3	Phase finale.....	49
1.2	Découpage par cycle	51
2	Processus de transformation digitale	52
2.1	Numérisation des documents.....	52
2.2	La dématérialisation "zéro papiers"	55
2.2.1	Aperçu historique :.....	55
2.2.2	Définition de la dématérialisation	56
2.2.3	Avantages de la dématérialisation	56
2.2.4	Outils de la dématérialisation	58
2.3	La digitalisation	61
2.3.1	Définition.....	61
2.3.2	Avantages de la digitalisation	62
2.3.3	L'écosystème digital	62
2.4	Qu'est ce que la transformation digitale ?	63
2.5	L'impact de la technologie digitale sur la profession d'audit.....	64
2.5.1	Modélisation de processus métier	68
2.5.2	L'exploration de processus "process mining"	70
2.5.3	L'audit légal à l'ère du digital	71

Chapitre 3 : Feuille de route d'un processus d'audit légal digitalisé	74
1 Réalisation d'une mission d'audit légal.....	75
1.1 Phase préliminaire.....	75
1.1.1 prise de connaissance de l'activité et de l'environnement de l'entité	76
1.1.2 Éléments de contrôle pertinents à l'audit (Risque de non maîtrise)	83
1.2 Phase de réalisation.....	90
1.2.1 Évaluation du contrôle interne	90
1.2.2 Contrôle des états de synthèse.....	91
1.2.3 Appréciation sur les comptes	104
2 Proposition d'un processus dématérialisé du cycle d'achat pour un CAC (version adaptée en BPMN)	105
2.1 Cartographie du processus	105
2.1.1 Contexte et enjeux de modélisation : fiche d'identification du processus métier.....	106
2.1.2 Flowchart du processus d'importation de la SARL ESCLAB	109
2.2 Synoptique et spécification de processus métier à réaliser : processus achat local/importation	112
2.2.1 Phase de pilotage	112
2.2.2 Phase de spécification de processus	113
2.2.3 Phase d'évaluation du processus	115
2.3 Indicateur clés de performance du processus (KPI).....	115
2.4 Tableau d'inventaire des risques et leur nature.....	116
2.5 Tableau d'analyse des risques	116
Conclusion générale	118
Table des matières.....	120
Bibliographie	123
Annexes	126

Bibliographie

Ouvrages

L'aurent. P, & Techerkusky. P. (1991). *Pratique de l'audit opérationnel*. Ed d'organisation, paris.

Merle, Philippe ; Sardet, Pierre ; Trio-Valentin, Isabelle. (2015-2016). *Mémento audit et commissariat aux comptes*. Ed Francis Lefebvre, Paris.

Renard, Jacques ; Chaplain, Jean-Michel. (2004). *Théorie et pratique de l'audit interne*. Edition d'organisation, Paris.

Robert, Obert ; Marie-Pierre mairesse. (2009). *Comptabilité et audit*. Dunod, Paris.

Wil Van der, Alst. (2016). *Process mining : data science in action*. Springer- verlog, Berlin heidelberg.

Articles

Ayadi, Abdelkader. (2018). *Le nouveau référentiel algérien d'audit*

Borshkevitch, Alexey. (2021). *L'impact de la digitalisation sur une entreprise*. Management school, liège.

Huybrechts, Corentin. (2019). *Transformation de la profession d'auditeur à travers l'impact de digital*. Louvain school of management.

Meier, Claude. (2022). *Managing digitalization : challenges and opportunités for, IEEE Xplore, restrictions apply*.

Thèses et Mémoires

Abbas, Amel ; Abbas, Lila. (2020). *La pratique d'une mission de commissariat aux comptes*. Mémoire de master en sciences de gestion ; université de Bejaia.

Amrouche, Ghania ; Amrouche, Mustapha ; Bouaziz, Fadila. (2013). *La pratique du commissariat aux comptes*. Mémoire de master en sciences de gestion ; Université de Bejaia.

Ayachi, Fadila. (2018). *Commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise*. Thèse de doctorat en sciences commerciales ; université d'Oran 2.

Bechar, Amel ; Rabehi, Houda. (2018). *La pratique de l'audit comptable et financier au sein de l'entreprise*. Mémoire en sciences de gestion ; université de Bejaia.

Boumahdi, Abderrahim ; Ghaoui, Anass. (2019). *Etude des techniques de fouille de données*. Mémoire de fin d'étude ; école nationale supérieure de Maroc.

Fabioux, Isabelle. (2021). *Analyse du processus de normalisation de l'audit en France*. Thèse de doctorat ; université d'ANGERS.

Guerri, Zina ; Madouni, Rosa. (2021). *La démarche de l'audit comptable et financier au sein de l'EPB*. Master en sciences de gestion ; université Abderrahmane Mira Bejaia.

Herbache, Olivier. (2000). *Le comportement du travail des collaborateurs de cabinet d'audit financier*. Thèse de doctorat en sciences sociale ; Toulouse.

Imeloul, Rafik ; Ainseri, Djahid. (2021). *La transformation digitale au sein des entreprises algériennes*. Mémoire de master en sciences économiques ; université de Bejaia.

Lattari, S ; Ouali, L. (2015). *L'audit des états financiers cas d'une société de production*. Mémoire de master en sciences financières ; université de Bejaia.

Letat, O. (2020). *Certification des comptes : outils et étapes d'élaboration du rapport général d'audit*. Mémoire de master en sciences de gestion ; université de Bejaia.

Sites web

- <https://www.ibr-ire.be/docs/default-source/fr/Documents/reglementation-et-publications/normes-et-recommandations/ISA/ISA-nouvelles-et-revisees/ISA-nouvelles-et-revisees-2017/ISA-200-FR-2016-2017-CLEAN.pdf>
- <https://slideplayer.fr/slide/2935443/>
- [https://valoxy.org/blog/coso-système-contrôle-interne](https://valoxy.org/blog/coso-systeme-contrôle-interne).
- <https://www.appvizer.fr/magazine/services-informatiques/capture-donnees/numerisation-donnees>
- <https://inops.fr/dematerialisation/l-histoire-dematerialisation/>
- <https://www.adobe.com/fr/acrobat/lead/discover/digitalisation-et-dematerialisation.html>
- <https://www.archivage-numerique.fr/ged>
- <https://inops.fr/dematerialisation/quels-principaux-outils-dematerialisation/>
- <https://www.alphalives.com/digitalisation/digitalisation-entreprise>
- <https://www.institutdesactuels.com/magazine/article/schema-de-fonctionnement-de-la-blockchain/2371>

Annexes

ANNEXE 1

SARL ESCLAB

Zone Industrielle Promotion SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

N° D'IDENTIFICATION:000406018466661

EDITION_DU:01/03/2022 15: 2

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

BILAN (ACTIF) -copie provisoire

ACTIF	NOTE	2021			2020
		Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporelles		454 200,00	424 600,11	29 599,89	68 799,93
Immobilisations corporelles					
Terrainsx					
Bâtiments		32 336 500,00	14 100 829,86	18 235 670,14	21 469 320,22
Autres immobilisations corporelles		204 628 955,26	130 396 589,11	74 232 366,15	64 069 361,57
Immobilisations en concession					
Immobilisations encours		28 332 650,00		28 332 650,00	29 918 522,86
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées		1 015 026,00		1 015 026,00	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants		8 123 588,73		8 123 588,73	7 204 720,40
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT		274 890 919,99	144 922 019,08	129 968 900,91	122 730 724,98
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		416 115 403,95		416 115 403,95	413 078 098,81
Créances et emplois assimilés					
Clients		966 847 119,05		966 847 119,05	858 907 446,27
Autres débiteurs		7 692 138,20		7 692 138,20	10 551 146,27
Impôts et assimilés		218 515,21		218 515,21	11 470 062,72
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		201 101 119,36		201 101 119,36	189 803 727,81
TOTAL ACTIF COURANT		1 591 974 295,77		1 591 974 295,77	1 483 810 481,88
TOTAL GENERAL ACTIF		1 866 865 215,76	144 922 019,08	1 721 943 196,68	1 606 541 206,86

ANNEXE 2

SARL ESCLAB

Zone Industrielle Promotion SOMACOB, Rue Boumdaoui Bejaia

N° D'IDENTIFICATION:000406018466661

EDITION_DU:01/03/2022 15: 3

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

BILAN (PASSIF) -copie provisoire

	NOTE	2021	2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		100 000 000,00	100 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		50 000 000,00	48 000 000,00
Ecart de réévaluationx			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)		79 693 657,09	105 335 220,65
Autres capitaux propres - Report à nouveau		258 215 067,98	171 143 054,11
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		487 908 725,07	424 478 274,76
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières		48 162 810,76	37 472 222,19
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II		48 162 810,76	37 472 222,19
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés		202 961 858,58	191 648 330,85
Impôts		104 423 388,13	52 631 353,69
Autres dettes		110 735 501,79	34 510 821,74
Trésorerie passif		767 750 912,35	865 800 203,63
TOTAL III		1 185 871 660,85	1 144 590 709,91
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		1 721 943 196,68	1 606 541 206,86

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

ANNEXE 3

SARL ESCLAB

Zone Industrielle Promotion SOMACOB, Rue Boumdaoui Bejaia

N° D'IDENTIFICATION:000406018466661

EDITION_DU:01/03/2022 15: 3

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

COMPTE DE RESULTAT / FONCTION -copie provisoire

	NOTE	2021	2020
Ventes de marchandises		877 446 567,16	1 112 952 103,90
Production vendue			
Produits fabriqués			
Prestations de services		117 999 306,33	92 733 266,14
Vente de travaux			
Produits annexes			42 774,05
Rabais, remises, ristournes accordés			
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		995 445 873,49	1 205 728 144,09
Production stockée ou déstockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		348 571,76	340 181,39
I-Production de l'exercice		995 794 445,25	1 206 068 325,48
Achats de marchandises vendues		-579 634 448,34	-763 181 407,29
Matières premières		-2 300 870,60	-2 002 803,40
Autres approvisionnements			
Variations des stocks			
Achats d'études et de prestations de services			
Autres consommations		-8 897 195,18	-9 582 423,69
Rabais; remises, ristournes obtenus sur achats			11 609,00
Sous-traitance générale			
Locations		-361 000,00	-148 000,00
Entretien, réparations et maintenance		-6 580 628,88	-5 556 560,89
Primes d'assurances		-3 239 760,94	-2 490 283,17
Personnel extérieur à l'entreprise		-755 554,22	-1 866 660,00
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		-2 779 253,99	-5 208 652,00
Publicité		-2 497 410,00	-2 057 205,00
Déplacements, missions et réceptions		-20 013 568,94	-17 767 579,29
Autres services		-22 989 960,96	-32 776 020,70
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs			
II-Consommations de l'exercice		-650 049 652,05	-842 625 986,43
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		345 744 793,20	363 442 339,05
Charges de personnel		-85 150 123,03	-86 382 966,66
Impôts et taxes et versements assimilés		-15 550 917,95	-22 922 763,61
IV-Excédent brut d'exploitation		245 043 752,22	254 136 608,78
Autres produits opérationnels		11 682 781,09	4 113 941,02
Autres charges opérationnelles		-26 177 206,94	-4 076 404,22
Dotations aux amortissements		-34 276 110,04	-30 082 764,70

... la suite sur la page suivante

ANNEXE 4

SARL ESCLAB

Zone Industrielle Promotion SOMACOB, Rue Boumdaoui Bejaia

N° D'IDENTIFICATION:000406018466661

EDITION_DU:01/03/2022 15: 3

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

COMPTE DE RESULTAT / FONCTION (...suite) -copie provisoire

	NOTE	2021	2020
Provision			
Pertes de valeur			
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V-Résultat opérationnel		196 273 216,33	224 091 380,88
Produits financiers		2 341 237,44	767 535,32
Charges financières		-90 506 516,68	-77 872 939,55
VI-Résultat financier		-88 165 279,24	-77 105 404,23
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		108 107 937,09	146 985 976,65
Eléments extraordinaires (produits) (*)			
Eléments extraordinaires (charges) (*)			
VIII-Résultat extraordinaire			
Impôts exigibles sur résultats		-28 414 280,00	-41 650 756,00
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire			
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		79 693 657,09	105 335 220,65

ANNEXE 5

SARL ESCLAB

BALANCE GENERALE

PAGE: 1

Zone Industrielle Promotion

-copie provisoire

EDITION DU 01/03/2022 15: 4

SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

22471	LIBELLE	RECURTURE SOL DESI		MM DU 01/01/21 AU 31/12/21		TOT MM AU 31/12/21		SOLDE AU 31/12/21	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
01000	Capital émis (capital social ou fonds de dotation, ou fonds d'exploitation)	0,00	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000 000,00		100 000 000,00
02000	Réserves (légale, statutaire, ordinaire, réglementée)	0,00	0 000 000,00	0,00	0 000 000,00	0,00	0 000 000,00		0 000 000,00
03000	RESERVE FACULTATIVE	0,00	0 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0 000 000,00		0 000 000,00
04000	Report à nouveau	0,00	111 452 241,11	0 000 000,00	102 220 220,00	0 000 000,00	214 412 241,11		214 412 241,11
05000	COMPTE AJUSTMENT	0,00	0,00	0 883 499,65	6 827 400,43	0 883 499,65	6 827 400,43	4 056 069,22	
06000	reintegration tva leasing	0,00	0,00	3 207 137,56	0,00	3 207 137,56	0,00	3 207 137,56	
07000	Résultat de l'exercice	0,00	100 220 220,00	100 220 220,00	0,00	100 220 220,00	100 220 220,00		0,00
08000	CMT SGA	0,00	7 800 000,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	7 800 000,00		5 400 000,00
09000	CMT NATIXIS	0,00	5 040 000,00	2 520 000,00	0,00	2 520 000,00	5 040 000,00		2 520 000,00
10000	Contrat de location N° 200285 IVAL DAILY 35C15E	0,00	0,00	1 397 254,07	5 390 000,00	1 397 254,07	5 390 000,00		3 992 745,93
11000	CONTRAT LOCATION N° 131 607 06 KANGOO	0,00	0,00	3 603 193,70	1 517 018,66	3 603 193,70	1 517 018,66		7 913 824,96
12000	CONTRAT DE LOCATION 06 VEHICULES RENAULT MLA	0,00	1 718 608,11	1 718 608,11	0,00	1 718 608,11	1 718 608,11		0,00
13000	CONTRAT DE LOCATION SOVAC IBIZA	0,00	218 069,24	218 069,24	0,00	218 069,24	218 069,24		0,00
14000	CONTRAT DE LOCATION NOUVEAU CADDY SGA	0,00	4 841 459,09	1 826 528,99	0,00	1 826 528,99	4 841 459,09		3 014 960,10
15000	CONTRAT LOCATION N° 181413 CADDY FOURGON 03	0,00	5 524 643,72	1 421 823,23	0,00	1 421 823,23	5 524 643,72		4 102 820,49
16000	CONTRAT DE LOCATION SPORTAGE N° 200109	0,00	4 076 652,38	783 853,64	0,00	783 853,64	4 076 652,38		3 292 808,74
17000	CONTRAT LOCATION SORENTO IV 05 PLACES	0,00	4 287 652,05	1 577 241,64	0,00	1 577 241,64	4 287 652,05		2 710 410,41
18000	CONTRAT LOCATION DAILY 35C15-16M3 130305	0,00	0,00	2 622 399,66	6 390 000,00	2 622 399,66	6 390 000,00		3 767 600,34
19000	CONTRAT DE LOCATION IVAL N° 160431	0,00	638 972,50	638 972,50	0,00	638 972,50	638 972,50		0,00
20000	CONTRAT DE LOCATION ALC	0,00	3 326 045,10	2 023 371,64	145 166,63	2 023 371,64	3 471 211,63		1 447 639,99
21000	Logiciels informatiques et assimilés	454 200,00	0,00	0,00	0,00	454 200,00	0,00	454 200,00	
22000	AMENAGEMENT BUREAU	179 000,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00	0,00	179 000,00	
23000	BATIMENT SOMACOB BT A2	4 157 500,00	0,00	0,00	0,00	4 157 500,00	0,00	4 157 500,00	
24000	Batiment somacob berguel djamel	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	
25000	Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 608 327,52	0,00	0,00	0,00	9 608 327,52	0,00	9 608 327,52	
26000	MATERIELS DE TRANSPORTS	9 161 567,45	0,00	6 351 000,00	2 033 840,01	9 114 840,01	2 033 840,01	114 112,44	
27000	MATERIEL DE BUREAU	909 008,54	0,00	0,00	0,00	909 008,54	0,00	909 008,54	
28000	MOBILIER DE BUREAU	6 366 538,66	0,00	0,00	0,00	6 366 538,66	0,00	6 366 538,66	
29000	MATERIEL INFORMATIQUE	1 213 884,35	0,00	1 306 000,00	0,00	2 519 884,35	0,00	2 519 884,35	
30000	EQUIP-COMMUNICATION	1 936 371,18	0,00	313 500,00	0,00	2 249 871,18	0,00	2 249 871,18	
31000	MATERIEL ET OUTILLAGE	3 352 175,66	0,00	75 820,00	0,00	3 427 995,66	0,00	3 427 995,66	
32000	EQUIPEMENT DE LABORATOIRE	1 536 366,23	0,00	0,00	0,00	1 536 366,23	0,00	1 536 366,23	
33000	MATERIEL AUDIOVISUEL	68 700,00	0,00	0,00	0,00	68 700,00	0,00	68 700,00	
34000	Agencement installations	30 165 442,43	0,00	1 119 944,50	0,00	31 285 386,93	0,00	31 285 386,93	
35000	EQUIPEMENT SOCIAUX	1 178 128,29	0,00	0,00	0,00	1 178 128,29	0,00	1 178 128,29	
36000	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	9 650 000,00	0,00	5 166 996,94	5 166 996,94	5 018 996,94	5 166 996,94	9 650 000,00	
37000	Avances et acomptes versés SARL SOPROFORT APPTMENT ALGER	8 482 630,00	0,00	0,00	0,00	8 482 630,00	0,00	8 482 630,00	
38000	Avances et acomptes S/contrat de location ABC	1 985 872,66	0,00	0,00	1 585 872,66	1 585 872,66	1 585 872,66	0,00	0,00
	TOTAL A REPORTER	228 246 763,12	100 000 000,00	107 512 963,92	100 000 000,00	108 718 136,62	100 000 000,00	2 018 627,12	100 000 000,00

ANNEXE 6

SARL ESCLAB

BALANCE GENERALE

PAGE:2

Zone Industrielle Promotion

-copie provisoire

EDITION DU 01/03/2022 15: 4

SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

LIBELLE	RECULVERTURISOL DESI		M/M DU 01/01/21 AU 31/12/21		TOT M/M AU 31/12/21		SOLDE AU 31/12/21	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
REPORT								
Autres titres de filiales	0,00	0,00	1 075 000,00	59 974,00	1 075 000,00	59 974,00	1 015 026,00	
Dépôts et cautionnement versés	7 204 720,40	0,00	4 935 532,02	4 017 963,69	2 341 252,42	4 017 963,69	8 123 588,73	
Amortissement des logiciels informatiques et assimilés	0,00	385 400,07	0,00	39 200,04	0,00	424 600,11	424 600,11	
Amortissement constructions	0,00	5 309 052,95	0,00	1 415 750,04	0,00	6 724 802,99	6 724 802,99	
AMORT.AMENAGEMENT BUREAU	0,00	158 116,83	0,00	17 900,04	0,00	176 016,87	176 016,87	
AMORT .BATIMENT SOMACOB BERGHEL	0,00	5 400 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	7 200 000,00	7 200 000,00	
Amortissement matériel et outillage	0,00	9 407 504,07	0,00	36 628,58	0,00	9 444 232,65	9 444 232,65	
Amortissement matériel de transport	0,00	67 35 549,14	2 033 540,01	18 174 210,15	2 033 540,01	18 910 059,32	22 976 219,31	
Amortissement matériel de bureau	0,00	895 008,46	0,00	6 999,96	0,00	902 008,44	902 008,44	
Amortissement mobilier de bureau	0,00	5 117 297,66	0,00	808 555,52	0,00	5 925 853,20	5 925 853,20	
Amortissement matériel informatique	0,00	3 265 400,54	0,00	1 953 652,05	0,00	5 219 052,59	5 219 052,59	
Amortissement équipement de communication	0,00	1 739 158,55	0,00	227 705,54	0,00	1 966 864,09	1 966 864,09	
AMORT.MATERIEL ET OUTILLAGE	0,00	3 258 921,16	0,00	28 244,38	0,00	3 287 165,56	3 287 165,56	
AMORTISSMENT EQUIPEMENT LAB	0,00	9 933 925,29	0,00	5 307 273,20	0,00	15 241 198,49	15 241 198,49	
AMORT.MATERIEL AUDIO VISUEL	0,00	67 231,25	0,00	5 505,00	0,00	72 736,25	72 736,25	
Amortissement agencement installation	0,00	2 292 540,74	0,00	2 254 245,12	0,00	4 546 785,86	4 546 785,86	
AMORT.EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,00	723 932,28	0,00	150 206,59	0,00	874 138,87	874 138,87	
stock arrete au 31/12/2018	313 186 124,16	0,00	889 219 191,31	889 219 218,30	313 186 124,16	889 219 218,30	576 035 214,16	
stock division analytique	1 967 119,36	0,00	0,00	4 155 993,39	1 967 119,36	4 155 993,39	7 711 125,97	
STOCK EQUIPEMENTS MEDICAUX	0,00	0,00	1 401 593,96	1 401 593,96	1 401 593,96	1 401 593,96	0,00	
stock affecter diviers division	5 412 844,49	0,00	0,00	3 476 650,94	5 412 844,49	3 476 650,94	1 936 193,55	
STOCK CARBURANTS LUBRIFIANTS	0,00	0,00	2 300 310,60	2 300 870,60	2 300 310,60	2 300 870,60	199 440,00	
Achats stockés	0,00	0,00	611 489 309,02	611 489 309,02	611 489 309,02	611 489 309,02	0,00	
Achats M/es locales	0,00	0,00	3 912 061,81	3 912 061,81	3 912 061,81	3 912 061,81	0,00	
ACHATS NON STOCKES	0,00	0,00	2 300 310,60	2 300 310,60	2 300 310,60	2 300 310,60	0,00	
Fournisseurs de stocks	0,00	1 158 933,50	1 082 128,62	8 899 242,62	1 082 128,62	8 756 114,12	4 676 070,30	
FOURNISSEURS DE SERVICES	0,00	0,00	3 210 365,46	3 210 365,46	3 210 365,46	3 210 365,46	0,00	
FOUNISSEURS TRANSIT	0,00	719 797,84	0 238 689,37	9 002 537,21	0 238 689,37	9 722 335,05	516 354,32	
FOURNISSEURS DOUANE	0,00	0,00	141 822 889,39	141 822 889,39	141 822 889,39	141 822 889,39	451 114,20	
DIVERS FOURNISSEURS	0,00	612 473,00	612 473,00	806 705,00	612 473,00	1 119 181,00	306 708,00	
FOURNISSEURS ETRANGERS	0,00	108 489 833,36	489 584 314,58	491 628 128,43	489 584 314,58	616 895 186,89	191 538 824,14	
FOURN AIR ALGERIE	0,00	0,00	3 001 935,93	3 001 935,93	3 001 935,93	3 001 935,93	0,00	
COMPAGNIE TURKISH AIR LINES	0,00	0,00	120 750,00	0,00	120 750,00	0,00	120 750,00	
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	669 223,25	2 518 223,96	3 187 457,21	2 518 223,96	3 856 680,46	1 338 446,50	
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	90 225,80	90 225,80	90 225,80	90 225,80	0,00	
Fournisseurs factures non parvenues	0,00	20 900,00	20 900,00	0,00	20 900,00	20 900,00	0,00	
409 Fournisseurs débiteurs : avances et acomptes versés, RRR à obtenir, autres créances	4 364 967,50	0,00	3 362 822,61	3 794 761,01	7 647 810,11	3 794 761,01	3 853 049,10	
TOTAL A REPORTER	192 782 289,31	174 278 178,28	2 193 287 115,41	2 193 287 115,41	2 038 262 962,74	2 845 965 161,11	1 622 017 968,31	

ANNEXE 7

SARL ESCLAB

BALANCE GENERALE

PAGE:3

Zone Industrielle Promotion

-copie provisoire

EDITION DU 01/03/2022 15: 4

SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

LIBELLE	RECURRENCE		M/M DU 01/01/21 AU 31/12/21		TOT M/M AU 31/12/21		SOLDE AU 31/12/21	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
REPORT								
411 Clients	0,00	0,00						
412 CLIENTS RETENU DE GARANTIE	1 429 351,35	0,00	1 131 573,50	236 042,45	2 360 926,55	236 042,45	2 324 884,40	
419 Clients créditeurs -avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir	0,00	0,00	5 940 347,35	111 998 466,49	5 940 347,35	118 938 616,15	102 992 669,30	
420 Personnel, rémunérations dues	0,00	0,00	3 759 399,85	2 237 412,39	5 996 812,24	3 759 399,85	2 237 412,39	5 695 445,95
421 PERSONEL EXTERIEUR DE LA SOCIETE	0,00	0,00	290 000,00	200 000,00	290 000,00	290 000,00		0,00
425 Personnel, avances et acomptes accordés	3 481 200,00	0,00	389 597,08	2 141 797,08	3 870 797,08	2 141 797,08	1 729 000,00	
426 Personnel, avances et acomptes accordés	0,00	0,00	599 900,00	0,00	599 900,00	0,00	599 900,00	
431 Sécurité sociale	0,00	0,00	392 768,73	5 218 380,98	5 275 570,72	5 218 380,98	5 666 339,45	449 936,47
43104 Organismes Sociaux CNAS	0,00	0,00	1 038 937,31	3 954 982,87	4 145 039,52	3 954 982,87	5 163 996,83	1 229 013,96
43204 Organismes sociaux CRAAMA EMPLOYER	0,00	0,00	541 820,00	649 250,00	541 820,00	649 250,00		107 430,00
43304 Etat, IRG Salaires	0,00	0,00	994 769,15	4 056 000,05	3 071 238,90	4 056 000,05	4 056 000,05	0,00
43404 RETENUE IRG 10%	0,00	0,00	48 888,22	48 888,22	48 888,22	48 888,22		0,00
43504 IRG IRCM	0,00	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00		0,00
44004 IBS DU	0,00	0,00	2 107 915,00	0,00	0,00	0,00	2 107 915,00	2 107 915,00
44007 ACOMPTE IBIS	0,00	0,00	0,00	29 414 280,00	0,00	0,00	29 414 280,00	29 414 280,00
44008 Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 543,72	0,00	133 618 305,44	133 618 305,44	133 618 305,44	133 618 305,44	218 515,21	
44009 Etat, TVA COLLECTEE 17% PRESTATION	0,00	0,00	2 080 019,46	2 085 016,17	14 996,71	2 085 016,17	2 095 016,17	0,00
44019 TVA COLLECTE A 19% PRESTATIONS	0,00	0,00	7 182 652,23	5 463 147,75	52 977 305,05	5 463 147,75	6 159 967,28	4 676 619,53
440198 TVA A PAYER	0,00	0,00	9 131 173,00	9 131 173,00	9 131 173,00	9 131 173,00		0,00
440199 TVA A REVERSE	0,00	0,00	2 772 079,75	2 772 079,75	2 772 079,75	2 772 079,75		0,00
440208 PRECOMPTE	1 449 519,00	0,00	6 695 776,00	40 135 295,00	40 135 295,00	40 135 295,00		0,00
440209 TVA EXIGIBLE SUR VENTES M/ES	0,00	0,00	107 382 989,89	107 382 989,89	107 382 989,89	107 382 989,89		0,00
440210 ORGANISME CENTRE DES IMPOTS	0,00	0,00	0,00	9 076 875,00	0,00	9 076 875,00		9 076 875,00
440211 TIMBRES SUR VENTES	0,00	16,00	13 251,00	13 765,60	13 251,00	13 881,60		630,60
440212 TAP DUE	0,00	0,00	1 104 424,00	3 384 002,00	2 279 578,00	3 384 002,00		0,00
440213 TAP DUE PRESTATION	0,00	0,00	156 217,00	1 659 289,00	1 649 940,00	1 659 289,00	1 806 157,00	146 866,00
440214 Dividendes à payer, Associé Berri Mourad	0,00	0,00	3 347 130,41	9 949 630,41	6 502 500,00	9 949 630,41	9 949 630,41	0,00
440215 Dividendes à payer, associé Bergueul Leila	0,00	0,00	1 283 192,26	2 480 500,00	1 197 307,74	2 480 500,00	2 480 500,00	0,00
440216 Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	6 100 000,00	6 100 000,00		0,00
440217 Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00	2 682 215,63	2 682 215,63	2 682 215,63	2 682 215,63		0,00
440218 Charges constatées d'avance	2 535 089,12	0,00	1 415 275,44	2 538 009,12	3 953 284,56	2 538 009,12	1 415 275,44	
440219 FRAIS COMPTABILIS AVANCE LES ASSURANCES	256 949,65	0,00	34 913,66	266 949,65	361 863,31	266 949,65	34 913,66	
440220 REMISE CHEQUE ABC	1 716 920,10	0,00	0,00	1 716 920,10	1 716 920,10	1 716 920,10		0,00
440221 BANQUE BDL	1 400,37	0,00	5 000,00	15 944,90	6 400,37	15 944,90		9 544,53
440222 BNP PARIBAS	62 990 519,62	0,00	103 004 131,16	195 880 248,38	218 004 841,48	195 880 248,38	21 478 799,02	
440223 Banque AGB	25 808,90	0,00	10 000,00	30 044,45	85 808,90	30 044,45	5 764,45	
440224 Fransa Bank Agence de Bejaia	9 718 331,37	0,00	149 288 981,36	149 288 981,32	1 919 816 383,32	149 288 981,32	90 761 601,50	
TOTAL A REPORTER	1 162 071 246,15	0,00	5 282 777 881,37	6 674 949 658,04	6 688 647 158,98	6 189 107 882,11	1 177 241 680,91	1 162 071 246,15

ANNEXE 8

SARL ESCLAB

BALANCE GENERALE

PAGE:4

Zone Industrielle Promotion

-copie provisoire

EDITION DU 01/03/2022 15: 4

SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

LIBELLE	RECURRENCE		M/M DU 01/01/21 AU 31/12/21		TOT M/M AU 31/12/21		SOLDE AU 31/12/21	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
REPORT	1 102 271 246,16	960 420 152,56	5 226 777 889,39	2 079 920 626,06	6 229 048 135,55	3 149 841 268,61	1 172 111 506,17	1 107 761 676,16
Fransa Bank Agence Hydra	11 843,16	0,00	303 612 961,52	303 112 804,43	303 200 201,24	303 112 804,43	912 746,61	
TRUSTE BANK ALGERIE	0,00	522 219,32	300 200 912,30	300 000 128,11	300 200 912,30	300 200 912,30	6 374 040,30	
ABC BANK	5 652 355,99	0,00	604 254 424,32	600 226 125,19	600 206 203,24	600 226 125,19	9 900 729,54	
SGA Bejaia Principal	9 704 470,97	0,00	601 200 221,20	606 142 000,15	601 200 221,20	606 142 000,15	315 110,04	
NATIXIS	1 756 317,87	0,00	128 002 000,41	120 222 000,11	120 222 000,11	120 222 000,11	7 606 434,83	
SGA Béjaia Calibration	801 100,98	0,00	10 493 379,28	6 637 952,07	2 062 400,36	6 637 952,07	4 638 818,29	
Concours bancaires courants	0,00	128 414 238,12	441 941 920,41	424 122 000,12	441 941 920,41	424 122 000,12	131 281 920,29	
Concours Bancaires BNP Paribas	0,00	103 801 112,39	402 624 201,52	449 141 204,15	402 624 201,52	415 445 103,15	120 163 906,39	
Concours Bancaires NATIXIS	0,00	5 420 147,52	201 112 000,00	200 910 201,24	201 112 000,00	200 910 201,24	6 232 399,19	
Concours Bancaires Fransa Bank	0,00	100 014 111,02	316 200 426,42	319 010 221,91	316 200 426,42	420 044 312,39	100 103 815,41	
Concours Bancaires Trust Bank	0,00	5 520 037,37	122 200 821,12	108 120 200,00	122 200 821,12	121 819 446,11	9 090 010,45	
Concours bancaires ABC Bank	0,00	208 200 000,00	208 200 000,00	20 016 558,40	208 200 000,00	406 206 622,42	8 016 558,40	
Concours Bancaires ABC BANK 1	0,00	0,00	100 100 000,00	000 100 000,00	100 100 000,00	000 100 000,00	100 000 000,00	
Caisse	5 716 104,39	0,00	3 749 576,31	7 606 115,40	9 465 762,20	7 606 115,40	1 859 667,30	
accréditifs	1 708 453,09	0,00	312 808 203,91	318 201 200,00	400 204 416,19	318 201 200,00	6 127 407,46	
Virements de fonds	0,00	0,00	5 762 000,00	5 762 000,00	5 762 000,00	5 762 000,00	0,00	
VIREMENT DE FOND COMPTE A COMPTE	0,00	0,00	303 214 880,19	303 214 880,19	303 214 880,19	303 214 880,19	0,00	
Achats de marchandises vendues	0,00	0,00	300 214 111,20	0,00	300 214 111,20	0,00	5 000 111,20	
ACHAT MARCHANDISES VENDUS DIVRES DIVISIONS	0,00	0,00	2 056 075,84	0,00	2 056 075,84	0,00	2 056 075,84	
CONSUMMATION DIVISION ANALYTIQUE	0,00	0,00	4 155 993,59	0,00	4 155 993,59	0,00	4 155 993,59	
CONSUMMATION DIVISION TECHENIQUE	0,00	0,00	1 940 663,30	0,00	1 940 663,30	0,00	1 940 663,30	
Consommation Hach	0,00	0,00	556 997,64	0,00	556 997,64	0,00	556 997,64	
CONS-CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	0,00	0,00	2 300 370,60	0,00	2 300 370,60	0,00	2 300 370,60	
Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	0,00	996 028,74	0,00	996 028,74	0,00	996 028,74	
EAU, ELECTRICITE, GAZ	0,00	0,00	363 081,16	0,00	363 081,16	0,00	363 081,16	
FRAIS VISA CARNET ATA	0,00	0,00	56 100,00	0,00	56 100,00	0,00	56 100,00	
CONS AUTRES FRAIS	0,00	0,00	6 610 796,76	0,00	6 610 796,76	0,00	6 610 796,76	
AUTRES CHARGE A REINTEGRE	0,00	0,00	673 188,46	0,00	673 188,46	0,00	673 188,46	
Locations	0,00	0,00	361 000,00	0,00	361 000,00	0,00	361 000,00	
Charges locatives et charges de copropriété	0,00	0,00	4 857 000,00	0,00	4 857 000,00	0,00	4 857 000,00	
Entretien, réparations et maintenance	0,00	0,00	5 629 961,79	0,00	5 629 961,79	0,00	5 629 961,79	
ENTRETIEN ET REPARATION LEASING	0,00	0,00	202 960,21	0,00	202 960,21	0,00	202 960,21	
ENTRETIEN VEHICULE TOURISME	0,00	0,00	707 706,88	0,00	707 706,88	0,00	707 706,88	
Primes d'assurances	0,00	0,00	1 708 196,52	0,00	1 708 196,52	0,00	1 708 196,52	
PRIME ASSURANCE NON LIEE A L4EXPLOITATION	0,00	0,00	1 531 564,42	0,00	1 531 564,42	0,00	1 531 564,42	
Documentation et divers	0,00	0,00	249 000,00	0,00	249 000,00	0,00	249 000,00	
FRAIS DE FORMATION ET DOCUMENTATION	0,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	
TOTAL A REPORTER	1 709 201 958,11	1 709 201 958,11	11 800 213 220,82	11 800 213 220,82	12 200 200 000,00	12 200 200 000,00	2 400 111 506,17	1 709 201 958,11

ANNEXE 9

SARL ESCLAB

BALANCE GENERALE

PAGE:5

Zone Industrielle Promotion

-copie provisoire

EDITION DU 01/03/2022 15: 4

SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

LIBELLE	RECUNERTURRESOLDES		MOM DU 01/01/21 AU 31/12/21		TOT MOM AU 31/12/21		SOLDE AU 31/12/21	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
REPORT	1 709 501 958,91	1 709 501 958,91	11 869 213 288,82	11 869 213 288,82	13 578 715 247,72	13 578 715 247,72	13 578 715 247,72	13 578 715 247,72
61-0000 FRAIS ABONNEMENT	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
61-0001 Personnel extérieur à l'entreprise	0,00	0,00	755 554,22	0,00	755 554,22	0,00	755 554,22	0,00
61-0002 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	2 779 253,99	0,00	2 779 253,99	0,00	2 779 253,99	0,00
61-0003 Publicité, publication, relations publiques	0,00	0,00	30 110,00	0,00	30 110,00	0,00	30 110,00	0,00
61-0004 FRAIS PARTICIPATIONS SALON INTERNATIONAL ET SPONSORING	0,00	0,00	2 369 300,00	0,00	2 369 300,00	0,00	2 369 300,00	0,00
61-0005 SPONSORING	0,00	0,00	99 000,00	0,00	99 000,00	0,00	99 000,00	0,00
61-0006 Déplacements, missions et réceptions	0,00	0,00	5 964 523,22	0,00	5 964 523,22	0,00	5 964 523,22	0,00
61-0007 FRAIS HEBERGEMENT	0,00	0,00	3 618 927,35	0,00	3 618 927,35	0,00	3 618 927,35	0,00
61-0008 FRAIS DE VOYAGES	0,00	0,00	612 496,70	0,00	612 496,70	0,00	612 496,70	0,00
61-0009 FRAIS DE RESTAURATION	0,00	0,00	17 981,67	0,00	17 981,67	0,00	17 981,67	0,00
61-0010 Frais postaux et de télécommunications	0,00	0,00	2 776 347,21	0,00	2 776 347,21	0,00	2 776 347,21	0,00
61-0011 Frais postaux frais Internet	0,00	0,00	233 908,00	0,00	233 908,00	0,00	233 908,00	0,00
61-0012 FRAIS D'ENVOIS	0,00	0,00	539 346,81	0,00	539 346,81	0,00	539 346,81	0,00
61-0013 Agios Bancaires et Commissions Bancaires	0,00	0,00	4 061 276,37	10 694,65	4 071 971,02	10 694,65	4 082 665,67	10 694,65
61-0014 FRAIS D'ABONNEMENT ET ADHESION	0,00	0,00	46 697,22	0,00	46 697,22	0,00	46 697,22	0,00
61-0015 Rémunération du personnel	0,00	0,00	4 135 020,95	0,00	4 135 020,95	0,00	4 135 020,95	0,00
61-0016 IEP	0,00	0,00	2 656 373,41	0,00	2 656 373,41	0,00	2 656 373,41	0,00
61-0017 PRIME PANIER	0,00	0,00	7 110 800,00	0,00	7 110 800,00	0,00	7 110 800,00	0,00
61-0018 PRIME TRANSPORT	0,00	0,00	1 203 510,00	0,00	1 203 510,00	0,00	1 203 510,00	0,00
61-0019 SOLDE TOUT COMPTE	0,00	0,00	117 920,00	0,00	117 920,00	0,00	117 920,00	0,00
61-0020 PRIME IFSP	0,00	0,00	5 711 944,36	0,00	5 711 944,36	0,00	5 711 944,36	0,00
61-0021 PRIME RESPONSABILITE	0,00	0,00	3 014 000,00	0,00	3 014 000,00	0,00	3 014 000,00	0,00
61-0022 PRIME EXEPTIONNELLES SELON LES ODJECTIFS	0,00	0,00	2 436 094,17	0,00	2 436 094,17	0,00	2 436 094,17	0,00
61-0023 CONGE ANNUEL	0,00	0,00	1 404 847,19	0,00	1 404 847,19	0,00	1 404 847,19	0,00
61-0024 prime de formation	0,00	0,00	138 600,00	0,00	138 600,00	0,00	138 600,00	0,00
61-0025 prime de gestion	0,00	0,00	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00	0,00
61-0026 PRIME INTERIM	0,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00	0,00
61-0027 PRIME CA	0,00	0,00	1 205 748,43	0,00	1 205 748,43	0,00	1 205 748,43	0,00
61-0028 PRE SALAIRE	0,00	0,00	379 000,00	0,00	379 000,00	0,00	379 000,00	0,00
61-0029 PRIME DE MARIAGE	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
61-0030 Cotisations aux organismes sociaux	0,00	0,00	4 145 039,52	0,00	4 145 039,52	0,00	4 145 039,52	0,00
61-0031 ORGANISME CRAMMA	0,00	0,00	325 175,00	0,00	325 175,00	0,00	325 175,00	0,00
61-0032 Taxe sur l'activité professionnelle Ventes Mes	0,00	0,00	2 279 578,00	0,00	2 279 578,00	0,00	2 279 578,00	0,00
61-0033 Taxe sur l'activité professionnelle Prestations	0,00	0,00	1 649 940,00	0,00	1 649 940,00	0,00	1 649 940,00	0,00
61-0034 Autres impôts et taxes (hors impôts sur les résultats)	0,00	0,00	901 667,00	0,00	901 667,00	0,00	901 667,00	0,00
61-0035 DROITS TIMBRES	0,00	0,00	59 649,95	0,00	59 649,95	0,00	59 649,95	0,00
61-0036 VIGNETTES AUTO	0,00	0,00	125 875,00	0,00	125 875,00	0,00	125 875,00	0,00
TOTAL A REPORTER	1 709 501 958,91	1 709 501 958,91	11 710 268 911,28	11 869 213 288,82	13 481 553 663,46	13 588 407,87	13 495 065 071,33	1 709 501 958,91

ANNEXE 10

SARL ESCLAB

BALANCE GENERALE

PAGE:6

Zone Industrielle Promotion

-copie provisoire

EDITION DU 01/03/2022 15: 4

SOMACOB,Rue Boumdaoui Bejaia

EXERCICE:01/01/21 AU 31/12/21

LIBELLE	RECULVERTURE SOL DEB		MMM DU 01/01/21 AU 31/12/21		TOT MMM AU 31/12/21		SOLDE AU 31/12/21	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
REPORT								
TAXE VIGNETTE TOURISEME	0,00	0,00	27 500,00	0,00	27 500,00	0,00	27 500,00	
TAXE DE FORMATION ET APPRENTISSAGE	0,00	0,00	506 708,00	0,00	506 708,00	0,00	506 708,00	
DONS	0,00	0,00	7 887 784,96	0,00	7 887 784,96	0,00	7 887 784,96	
CADEAU FIN D'ANNEE	0,00	0,00	525 600,00	0,00	525 600,00	0,00	525 600,00	
SPONSORING	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	
Charges exceptionnelles de gestion courante	0,00	0,00	7 713 821,98	0,00	7 713 821,98	0,00	7 713 821,98	
Charges d'intérêts	0,00	0,00	5 471 173,76	7 555,74	5 471 173,76	7 555,74	5 463 618,02	
INTERET BNP	0,00	0,00	5 963 658,16	229,45	5 963 658,16	229,45	5 163 438,71	
INTERET NATIXIS	0,00	0,00	7 263 570,40	0,00	7 263 570,40	0,00	7 263 570,40	
INTERET FRANCA BANK	0,00	0,00	1 947 522,12	207 004,63	1 947 522,12	207 004,63	1 740 517,49	
INTERET TRUST ALGERIE	0,00	0,00	5 063 714,60	0,00	5 063 714,60	0,00	5 063 714,60	
INTERETS ABC BANCK	0,00	0,00	5 973 544,43	0,00	5 973 544,43	0,00	5 973 544,43	
Pertes de change	0,00	0,00	0 852 113,03	0,00	0 852 113,03	0,00	0 852 113,03	
Dotations au amortissements, prov. et pertes de valeur - actifs non courants	0,00	0,00	4 276 110,04	0,00	4 276 110,04	0,00	4 276 110,04	
Impôts sur les bénéfices basés sur le résultat des activités ordinaires	0,00	0,00	5 414 280,00	0,00	5 414 280,00	0,00	5 414 280,00	
Ventes de marchandises	0,00	0,00	1 587 854,02	889 134,14	1 587 854,02	889 134,14	211 448 88,14	
Autres prestations de services	0,00	0,00	6 820 777,61	134 134,34	6 820 777,61	134 134,34	111 983 388,35	
Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	32 701,00	441 272,76	32 701,00	441 272,76	349 571,76	
Plus values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers	0,00	0,00	0,00	6 100 000,00	0,00	6 100 000,00	6 100 000,00	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	5 582 781,09	0,00	5 582 781,09	5 582 781,09	
Gains de change	0,00	0,00	0,00	2 341 237,44	0,00	2 341 237,44	2 341 237,44	
TOTAL GENERAL								

"Processus digital et audit légal : quelle alternative ?"

Résumé

L'objet de ce mémoire est de faire le lien entre la technologie digitale et la profession d'audit comptable et financier. Pour expliquer aussi comment et à quel point elle pourrait être digitalisée, car le recours au digitale est une nécessité majeure pour les organisations y compris les cabinets d'audit qui doivent s'adapter à ces changements.

Nos résultats de recherche démontrent que les cabinets d'audit pour qu'ils arriveront au stade de digitalisation, doivent d'abord passer la dématérialisation de leurs documents papier, puis l'automatisation de leurs processus métier ce qui va les pousser par la suite à utiliser les outils digitaux (Big data, AI, blockchain, etc.) pour améliorer la qualité de l'audit, une meilleure gestion du temps, tout en permettant d'évaluer l'offre d'audit, de développer des nouveaux services. Cela implique une redéfinition du profil des auditeurs et une amélioration du cadre réglementaire et normatif à l'avenir.

Mots clés : Audit légal, digital, dématérialisation de processus, certification des comptes

Abstract

The objective of this thesis is to make the link between digital technology and the accounting and financial auditing profession, and to explain how and to what extent it could be digitalized because the use of digital is a major necessity for organisations, including audit firms that have to adapt to these changes.

Our research results show that audit firms, in order for them to reach the stage of digitalization, must first go through the dematerialization of their paper documents. Then the automation of their business processes, which will then push them to use digital tools (Big Data, AI, blockchain, etc.) to improve the quality of the audit, better time management, while allowing the evaluation of the audit offer, to develop new services.

Key words : Legal audit, digital, process dematerialization, certification of accounts